

Université de Montréal

*La rigueur des règles sur le financement politique et son
influence sur le déclin de la participation électorale*

par
Luc Fortin
Département de science politique
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
maîtrise ès science (M.Sc.)
en science politique

Janvier 2005

© Luc Fortin, 2005



JA

39

U54

2005

V. 006

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
La rigueur des règles sur le financement politique et son
influence sur le déclin de la participation électorale

présenté par :
Luc Fortin

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

André Blais
Président rapporteur

Louis Massicotte
Directeur de recherche

Mamoudou Gazibo
Membre du jury

RÉSUMÉ

Le but de cette analyse est de déterminer quelle est la cause du déclin de la participation électorale et plus précisément, voir si la rigueur du financement politique n'a pas une influence sur l'ampleur du déclin de la participation électorale. L'hypothèse de cette étude avance qu'il y a un lien entre le degré de rigueur du financement politique (variable indépendante) et l'ampleur du déclin de la participation électorale (variable dépendante). L'analyse couvre dix-sept démocraties et la période de 1960 à 2004.

Après analyses de la relation de départ, les résultats de l'étude révèlent que l'hypothèse n'est pas confirmée, soit qu'il n'y a pas de lien entre la rigueur du financement politique et l'ampleur du déclin de la participation électorale. D'ailleurs, dans certains pays où le financement politique est peu rigoureux et ne s'est que légèrement amélioré avec le temps, notamment dans les pays scandinaves, le déclin de la participation électorale est beaucoup moindre, voire même presque nul, alors qu'il est important dans certains pays, dont le Canada par exemple, où le financement politique est devenu plus réglementé au fil des ans. Il semble donc que la raison du déclin de la participation électorale et celle de sa variation d'importance soient d'un autre niveau.

MOTS CLÉS

Financement politique, participation électorale, perception de la corruption, cynisme, élections, science politique, vote

SUMMARY

The aim of this analysis is to determine what the cause of the decline of voter turnout is. More precisely, the study will determine if the flexibility in the legal limits of political financing has an influence on the extent of the decline of the turnout. The hypothesis of this study advances that there is a link between the degree of flexibility of the political financing (independent variable) and the extent of the decline of the turnout (dependent variable). The analysis covers seventeen democracies and the period from 1960 to 2004.

After the analysis of the starting relation, the results of the study reveal that the hypothesis is not confirmed and that there is clearly not a link between the flexibility of the legal limits in political financing and the extent of the decline of the turnout. For example, in certain countries where the political financing has been not very rigorous over the time, as in the Scandinavian countries, the decline of the turnout is less important. Indeed, the decline is almost non-existent when compared to certain countries like Canada where the political financing becomes more regulated over the years. Thus, it seems that the reasons for the decline of voter turnout and his extent are to be found elsewhere.

KEYS WORDS

Political financing, voter turnout, perception of corruption, cynicism, elections, political science, vote

TABLE DES MATIÈRES

Page de présentation	ii
Identification du jury	iii
Résumé et mots clés	iv
Summary and Keys Words	v
Table des matières	vi
Liste des tableaux	viii
Liste des graphiques	ix
Liste des sigles et abréviations	x
Remerciements	xi
Citation	xii
INTRODUCTION	1
I. DÉFINITIONS DES PRINCIPAUX CONCEPTS	24
1.1 Le concept de corruption (et prévention de la corruption)	24
1.2 Le concept de déclin de la participation électorale	27
1.3 Le concept de financement politique rigoureux	28
II. REVUE DE LA LITTÉRATURE	31
2.1 Le déclin expliqué par des facteurs institutionnels	32
2.2 Le déclin expliqué par le cynisme grandissant	36
2.3 Le déclin expliqué par le renouvellement générationnel	41
2.4 Le déclin expliqué par des facteurs conjoncturels	47
III. MÉTHODOLOGIE	53
3.1 Le cadre d'analyse	53
La variable dépendante	53
La variable indépendante	55
3.2 L'importance du type d'élection retenu	75
3.3 Une analyse dans le temps, la période couverte par l'étude	79
3.4 Une analyse faite également dans l'espace, les pays retenus	80
3.5 Les sources de données utilisées	84
3.6 La méthode de vérification de l'hypothèse	89
IV. DISCUSSION DES RÉSULTATS	91
4.1 Les premières observations	91
4.2 Un survol global de la relation entre nos variables de départ	96
4.3 Le résultat du test sur la corrélation	100
4.4 Confirmation ou infirmation de l'hypothèse de départ	101
4.5 Les raisons potentielles de cette infirmation de l'hypothèse	103
4.6 Les observations complémentaires	110

V. LES LIMITES DE L'ÉTUDE	115
CONCLUSION	119
BIBLIOGRAPHIE	124
ANNEXES	132
A. Tableau de données générales	132
B. Variations brutes des deux variables de départ d'une période à l'autre	133
C. Fiche d'évaluation de la rigueur du financement politique	134

LISTE DES TABLEAUX

1. Les pays de l'étude avant exclusions	82
2. Participation électorale (%) par pays et période de cinq ans	91
3. Participation électorale moyenne (%) pour l'ensemble des pays de l'étude par période de cinq ans	94
4. Variations brutes des deux variables de départ pendant toute la durée de l'analyse	97
5. Évolution de la corrélation entre la rigueur du financement politique et la participation électorale	113

LISTE DES GRAPHIQUES

1. Illustration de la variation de la participation électorale moyenne (en %) pour tous les pays de l'étude de 1960 à 2004 96

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

IDEA	International Institute for Democracy and Electoral Assistance
IFES	International Foundation for Election Systems
TI	Transparency International
UN-DESA	United Nations – Department of Economic and Social Affairs
UNDP	United Nations Development Programme

REMERCIEMENTS

Tout d'abord, je voudrais exprimer ma plus profonde gratitude envers mes parents qui m'ont supporté et encouragé tout au long de mes études et particulièrement lors de la réalisation de ce mémoire. J'aimerais également remercier mes amis pour leur soutien et particulièrement Gabriel Légère pour ses conseils appréciés.

De plus, je désirerais saluer l'aide de M. Alain Pelletier, d'Élections Canada, qui m'a généreusement référé à de précieuses sources sans lesquelles la réalisation de ce mémoire aurait été beaucoup plus complexe. Finalement, je tiens à remercier sincèrement mon directeur de recherche, le professeur Louis Massicotte, qui m'a adroitement guidé, conseillé et encouragé pour la réalisation de ce travail.

*Rien n'est plus dangereux que l'influence
des intérêts privés dans les affaires publiques,
et l'abus des lois par le gouvernement est un
mal moindre que la corruption du législateur,
suite infaillible des vues particulières.*

J.-J. Rousseau

La rigueur des règles sur le financement politique et son influence sur le déclin de la participation électorale

Les lendemains d'élections dans les démocraties sont souvent une période de questionnement sur le taux de participation électorale de l'élection que l'on vient tout juste de passer. Le constat est souvent le même, soit que l'on remarque que la participation a été moins forte qu'à la précédente. À ce sujet, la dernière élection québécoise de même que la plus récente au niveau fédéral canadien, n'ont pas échappé à ce passage obligatoire des analyses électorales. En effet, l'on se demandait dans les médias « comment expliquer le faible taux de participation au scrutin de lundi dernier »¹ à la suite de l'élection québécoise d'avril 2003 et l'on faisait remarquer que « la participation électorale continue de baisser »² peu de temps après le scrutin fédéral canadien du 28 juin 2004.

Cette préoccupation pour le déclin de la participation électorale n'est pas seulement l'affaire des journalistes couvrant la scène politique, mais également de la littérature scientifique en science politique. Il y a un tel intérêt pour la question, car c'est un fait, il y a bel et bien déclin de la participation électorale à travers les démocraties. Un rapport de l'IDEA³ publié en 1997 nous fait remarquer que de 1945 à 1980, si nous calculons la participation électorale en fonction de la population en âge de voter, le taux de participation augmente constamment et ce n'est qu'à partir de 1980

¹ Patrick Fournier, « Seulement 70,5% : Comment expliquer le faible taux de participation au scrutin de lundi dernier? », *La Presse* (Montréal), 17 avril 2003, A15.

² Le Soleil, « La participation électorale continue de baisser », *Le Soleil* (Québec), 30 juin 2004, A3.

³ IDEA, *Voter Turnout from 1945 to 1997 : A Global Report on Political Participation* (Stockholm : International IDEA publication, 1997).

qu'il y a déclin. Par contre, si l'on calcule la participation en fonction des électeurs inscrits, qui est d'ailleurs la façon de calculer la participation électorale la plus répandue, il y a un déclin pendant toute la période étudiée, soit de 1945 à 1997 avec accélération à partir de 1990. Ces données ne laissent aucun doute sur la présence d'une chute de la participation électorale, depuis 1980 du moins, les deux façons de calculer la participation le confirmant. Par contre, si l'on prend une vue d'ensemble, le déclin de la participation électorale semble un phénomène de bien plus grande envergure en mesurant la participation en fonction des électeurs inscrits à travers le temps : « In other words, while the participation rate of all eligible voters has dropped only marginally, the drop in the participation rate of those actually registered to vote has been more pronounced »⁴. Il y a donc bel et bien un déclin de la participation électorale, peu importe son ampleur, à travers les démocraties. Ce phénomène n'est clairement pas un mythe.

Bien que le phénomène soit reconnu par la plupart des politologues, cela ne va pas de soi pour tous. Il nous faut donc apporter à première vue des bémols à ce constat. Certains pourraient dire qu'il n'y a pas de déclin, puisque si l'on observe les données sur la participation électorale depuis le début du vingtième siècle ou même la fin du dix-neuvième, l'on se rendra compte que la participation électorale était presque aussi faible à cette époque. Par exemple, au Canada, lors de l'élection fédérale de 1925, le taux de participation fut seulement de 68,7%⁵, ce qui est légèrement plus que les taux d'aujourd'hui. Par la suite, la participation électorale a augmenté pour redescendre un

⁴ IDEA, *Voter Turnout from 1945 to 1997: A Global Report on Political Participation* (Stockholm : International IDEA publication, 1997) 13.

⁵ Thomas Mackie et Richard Rose, *The International Almanac of Electoral History* (Londres : Macmillan, 1991).

peu plus tard. Cela fait dire à certains auteurs qu'il n'y a pas de déclin, puisqu'il y a tout simplement eu un « sommet de participation électorale » et que là, nous revenons à la « normale ». Une telle interprétation est cependant à réfuter, puisqu'une bonne analyse sur le déclin de la participation électorale doit débiter après 1945. C'est essentiellement à cette période que le droit de vote s'est répandu et les données antérieures sur la participation électorale ne sont pas comparables, puisqu'elles étaient construites à partir de listes desquelles plusieurs catégories d'électeurs, en particulier les femmes, étaient exclues. Si nous considérons seulement la période après 1945 comme on se doit de le faire, il y a clairement déclin de la participation électorale tel que le rapport de l'IDEA mentionné précédemment l'a démontré.

McDonald et Popkin sont d'autres auteurs pour qui le déclin de la participation électorale est tout simplement une déformation de la réalité créée par les statistiques, aux États-Unis du moins. Ils estiment que ce déclin aux élections américaines n'est pas réel et est attribuable à la manière dont on mesure la participation électorale : « We attribute the apparent decline in turnout rate since 1972 to an increasing number of ineligible persons being counted among the VAP, which is the the denominator for calculations by the Bureau of the Census »⁶. Selon eux, ce déclin ne serait qu'une illusion, car le fait de prendre la population en âge de voter comme dénominateur pour mesurer la participation électorale, fait en sorte que l'on considère des personnes qui n'ont pas le droit de vote en réalité (ces personnes sont de plus en plus nombreuses aux États-Unis selon les deux chercheurs) et donc, qui ne votent pas. Cela a pour effet d'inévitablement

⁶ Michael P. McDonald et Samuel L. Popkin, « The Myth of the Vanishing Voter », *American Political Science Review* 95 (2001), 968.

sous-estimer la participation électorale et ce phénomène s'amplifie avec le temps selon les auteurs, ce qui crée cette illusion. Selon nous, dire qu'il s'agit d'un mythe est également à réfuter puisque le principal grief des deux auteurs concerne l'utilisation de la population en âge de voter comme dénominateur et c'est ce qui donnerait une fausse impression. Il faut noter qu'il n'y a qu'aux États-Unis où l'on utilise cette formule, alors qu'il faut considérer le déclin de la participation électorale comme un phénomène touchant toutes les démocraties. Bref, le constat des deux auteurs est plus ou moins à prendre en considération, car lorsque l'on dépasse les limites américaines, il ne tient plus la route et ne remet pas en cause le déclin de la participation électorale observé à travers l'ensemble des démocraties.

L'affirmation de l'existence du déclin de la participation électorale est d'ailleurs la position de la plupart des auteurs de la littérature dans le domaine, la preuve étant que plusieurs ont cherché à trouver les causes du phénomène. À ce sujet, certains de ces auteurs seront cités dans la revue de la littérature que nous verrons à un chapitre ultérieur.

Le but central de notre analyse n'est pas de déterminer si le déclin de la participation électorale est quelque chose dont il faut se préoccuper. Il est cependant opportun, avant d'aller plus loin et maintenant que nous avons démontré que le phénomène existe vraiment, d'exposer la position des auteurs estimant que ce dernier est peu préoccupant pour ensuite étaler les raisons qui nous font croire le contraire. Cette façon de faire nous permettra de justifier en quelque sorte pourquoi nous avons jugé

approprié de mener la présente étude et pourquoi nous considérons capital de trouver la source de ce déclin, ou de son aggravation du moins.

Parmi les auteurs croyant que le déclin de la participation électorale est un phénomène peu préoccupant, que ce n'est pas nécessairement quelque chose contre lequel nous devons lutter, l'on retrouve entre autres : Robert Dahl, Gabriel Almond et Sidney Verba ainsi que Albert Hirschman. Dans leur optique, la baisse constante de la participation « constitue un revers grave pour la démocratie mais n'implique pas nécessairement une forte dépolitisation, les citoyens « rationnels » pouvant préférer participer à travers d'autres formes d'actions plus collectives [...] »⁷. Parmi ces autres formes d'actions collectives, l'on peut certainement penser aux nouveaux mouvements sociaux qui sont apparemment en vogue, particulièrement chez les jeunes. Ces auteurs voient dans le déclin de la participation électorale quelque chose de « malheureux » mais pas dramatique, puisque cette forme de participation politique est de plus en plus remplacée par une autre. Bref, ce qui est important pour eux, c'est qu'il n'y ait pas de dépolitisation de la population...

Ivor Crewe abonde lui aussi dans le même sens que les auteurs abordés précédemment. Il mentionne qu'il ne faut pas trop s'en faire avec le déclin de la participation électorale et qu'il y a deux raisons pour cela. Premièrement, il indique qu'il voit difficilement ce qui pourrait être fait de plus dans la majorité des pays pour rehausser la participation et deuxièmement, il estime que les taux de participation

⁷ Guy Hermet et al., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques* (Paris : Armand-Colin, 1998), 194.

électorale ne donnent qu'une perspective limitée de la participation politique et même électorale, dans laquelle les citoyens sont engagés dans leur pays⁸. C'est surtout à ce niveau que Crewe rejoint les autres auteurs, lorsqu'il laisse sous-entendre que la participation électorale n'est qu'une forme de participation politique parmi d'autres. C'est pourquoi, lui comme les autres auteurs, ne voient rien de catastrophique dans le déclin de la participation électorale, puisqu'il y a d'autres formes de participations politiques investies par les citoyens.

Ces auteurs adoptent cette position parce qu'ils croient que la participation au processus électoral peut être remplacée par une autre forme de participation politique et l'important, c'est tout simplement que les gens participent à la vie politique. Des chercheurs ont d'ailleurs publié une étude, dont nous verrons ultérieurement le contenu dans la revue de la littérature, avançant qu'au Canada, le déclin de la participation électorale serait causé par l'abstention de la jeune génération d'aujourd'hui de plus en plus importante dans l'électorat. De plus, cette étude soutient qu'il n'est pas évident que ces jeunes participent d'une autre façon à la vie politique pour compenser : « And it is not clear at this point that they (les jeunes d'aujourd'hui votant moins) are turning to other forms of political involvement instead »⁹. Il ne va pas nécessairement de soi que la participation électorale décroissante soit remplacée par une autre forme de participation politique comme le laisse sous-entendre les auteurs vus un peu plus haut.

⁸ Ivor Crewe, « Electoral Participation » dans David Butler et al., dir., *Democracy at the Polls : A Comparative Study of Competitive National Elections* (Washington: American Enterprise Institute, 1981), 261.

⁹ André Blais, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau et Neil Neviite, *Anatomy of a Liberal Victory: Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election* (Peterborough: Broadview Press, 2002), 61.

Même en excluant ce constat et en reconnaissant qu'il est vrai que s'investir dans les mouvements sociaux est une forme de participation politique, il est approprié de se demander si c'est là une participation politique aussi importante que la participation électorale. Il est fortement permis de douter que c'est incontestablement le cas. En effet, l'on participe aux mouvements sociaux pour tenter d'influencer les élus, donc d'influencer une autre forme de force politique, en l'occurrence les partis politiques. Cependant, bien qu'en théorie les partis élus sont redevables devant tous les électeurs, ceux-ci défendent en réalité à prime abord les intérêts des gens qui les ont porté au pouvoir. Si l'on ne vote pas mais que l'on participe aux mouvements sociaux par exemple, l'on ne pourra faire partie de ceux qui ont élu le gouvernement et celui-ci se concentrera à faire valoir les intérêts de ceux qui lui ont permis d'accéder au pouvoir... L'on pourrait répliquer à cela que selon la théorie des choix rationnels, il est extrêmement peu probable que notre vote individuel fasse une différence et qu'il n'est pas rationnel de voter étant donné la faible probabilité d'influencer le résultat du scrutin. Cependant, si, par exemple, tous les écologistes désertent les urnes et se concentrent sur les mouvements sociaux, cette « collectivité » risque de ne pas voir ses intérêts défendus par le gouvernement puisqu'elle ne fait plus partie d'une clientèle électorale possible étant donné qu'elle ne vote pas. Alors, quel serait l'intérêt d'un parti politique de faire valoir les intérêts d'un groupe de gens qui, de toute façon, ne votera jamais pour lui?

Le fait qu'une partie de l'électorat soit « abandonnée » des préoccupations politiques des élus à cause de sa défection des urnes, est aussi un constat auquel est

arrivé Arend Lijphart¹⁰ qui, d'entrée de jeu, reconnaît lui aussi l'existence du déclin de la participation électorale. Il estime que ce phénomène pénalise systématiquement les citoyens les plus démunis de la société. Ce sont eux qui vont de moins en moins voter et il en résulte que leurs intérêts sont de moins en moins défendus puisqu'ils ne constituent plus un marché électoral potentiel, ce qui favorise par ricochet les intérêts des plus riches. La conséquence qui s'en suit est donc, selon Lijphart, une influence politique inégale. Voilà qui entache de façon flagrante la démocratie. Celle-ci suppose que tous les membres de la collectivité sont égaux et que les intérêts de chacun doivent être défendus.

À la lumière de cette démonstration, il en revient à dire que la participation électorale, soit un appui aux partis politiques, demeure la façon la plus appropriée de voir ses intérêts défendus, ce qui est le propre de la représentation politique. Les autres formes de représentation politique, prenons encore l'exemple des mouvements sociaux, ne servent qu'à influencer le pouvoir alors que voter, c'est participer au pouvoir. L'élection a un réel pouvoir sur les élus parce que c'est la forme de participation politique qui force les dirigeants à porter plus attention aux besoins de la population, donc de faire en sorte qu'ils forment un gouvernement pour le peuple. Cela est l'un des trois principes fondamentaux de la démocratie que l'on pourrait résumer ainsi : *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple*. C'est d'ailleurs ce qui fait dire à Powell que les élections sont l'instrument critique de la démocratie : « But elections seem to be the critical democratic instruments. They claim to establish connections that

¹⁰ Arend Lijphart, « Unequal Participation : Democracy's Unresolved Dilemma », *American Political Science Review* 91 (1997), 1-14.

compel or greatly encourage the policy-makers to pay attention to citizens »¹¹. Ce réel pouvoir sur les élus, de même que le maintien de l'un des principes fondamentaux de la démocratie, sont le résultat de la participation électorale et aucune autre forme de participation politique n'a de répercussions aussi puissantes. Notons tout de même que la participation aux mouvements sociaux n'est pas quelque chose à éviter. Celle-ci doit cependant s'accompagner d'une participation électorale, ce avec quoi elle n'est pas incompatible et qui demeure sans aucun doute la forme la plus importante de participation politique dans une démocratie.

La littérature ne va pas uniquement dans le sens des auteurs que nous avons vus plus tôt (à l'exception de Lijphart), car certains politologues estiment que le déclin de la participation électorale est préoccupant et qu'il faut y remédier. Tout d'abord, Kees Aarts et Bernhard Wessels estiment qu'un déclin de la participation électorale peut possiblement entraîner un déclin de la force du système politique : « A decline in turnout therefore points to a decreased mobilizing power, and possibly also to a decreased strength of the political system »¹². Le fait que le système politique puisse être affaibli n'est certainement pas une bonne nouvelle et c'est ce qui nous motive à trouver la raison du phénomène qui pourrait conduire à l'effondrement même de l'un des fondements de la société.

¹¹ G. Bingham Powell, *Elections as Instruments of Democracy, Majoritarian and Proportional Visions* (Londres : Yale University Press, 2000), 4.

¹² Kees Aarts et Bernhard Wessels, *Electoral Turnout in West-European Democracies* (Boston : Annual Meeting of the American Political Science Association, 2002), 1.

La volonté de maintenir en santé notre démocratie est une autre raison qui nous pousse à vouloir lutter contre le déclin de la participation électorale. En effet, « la participation électorale est un indicateur de la santé de notre démocratie et du taux de satisfaction de notre processus politique »¹³. S'il y a déclin de la participation électorale, c'est parce que notre démocratie est malade et il nous faut faire un diagnostic afin de trouver les causes de ce véritable « cancer ». Il nous faut maintenir cet héritage qu'est la démocratie en bonne santé, un héritage pour lequel nos ancêtres ont trimé dur afin de nous l'offrir et qui est aujourd'hui garant de notre liberté et de nos droits fondamentaux. C'est pourquoi, après avoir déterminé qu'il y avait bel et bien déclin de la participation électorale à travers les démocraties et considérant les conséquences que cela peut entraîner sur la société, la présente étude s'inscrit dans le pan de la littérature qui cherche à savoir qu'est-ce qui cause ce phénomène afin de pouvoir éventuellement tenter de proposer des solutions.

Nous verrons d'ailleurs prochainement, soit au chapitre portant sur la revue de la littérature, que plusieurs chercheurs ont exploré diverses pistes pour expliquer le déclin de la participation électorale. Comme notre étude s'insère également dans le volet de la littérature qui se préoccupe de cette problématique tel que nous l'avons mentionné précédemment, elle tentera de répondre à la même question générale, soit : « *Qu'est-ce qui explique le déclin de la participation électorale?* ». Une étude visant à répondre à cette question est tout à fait justifiée, car comme nous l'avons également déjà démontré, le déclin de la participation électorale est un véritable fléau qui menace la démocratie,

¹³ Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick. « Participation électorale », (Commission sur la démocratie législative, 2003) En ligne. www.gnb.ca/0100/Doc/fact3turnout-f.pdf (page consultée le 15 juillet 2004).

d'autant plus que celui-ci est de plus en plus important, en particulier dans certains pays. Nous nous devons d'explorer une piste qui pourrait, par le fait même, expliquer pourquoi ce ne sont pas tous les pays qui vivent un déclin semblable. Il nous faut trouver une solution à ce déclin ayant une importance changeante d'un pays à l'autre. Mais avant d'en arriver là, il nous faut trouver la principale raison du phénomène afin de proposer la solution la plus adéquate possible.

Afin de trouver une explication solide, soit une raison très précise au déclin de la participation électorale, nous devons poser une question plus précise, une question différente de ce qui a été posé jusqu'à présent dans la littérature. Cette dernière question à laquelle il nous faudra répondre est la suivante : « *Est-ce que la rigueur du financement politique a une influence sur le déclin de la participation électorale et sa différence d'un pays à l'autre?* ». La question est tout à fait justifiée car nous verrons incessamment qu'un certain pan de la littérature, tels les écrits de Pharr et Putnam¹⁴ par exemple, avance que le déclin de la participation électorale pourrait être causé par une hausse du cynisme dans la population face aux élus et au monde politique en général. Une réglementation plus stricte du financement pourrait probablement contrer cette hausse.

En tentant d'identifier les causes de la hausse du cynisme, nous ne pouvons certainement pas passer à côté de la perception de la corruption. Il est évident que les scandales politiques parfumés de corruption ne peuvent qu'entraîner le cynisme dans la

¹⁴ Susan J. Pharr et Robert D. Putnam, *Disaffected democracies: What's troubling the trilateral countries?* (Princeton: Princeton University Press, 2000).

population, l’Affaire des commandites au Canada en 2004 est un excellent exemple à ce sujet. Il faut noter que la population depuis quelques années, notamment dès les années 1980, perçoit plus de corruption. Ce constat peut nous surprendre car l’on sait pertinemment que la corruption était beaucoup plus importante par le passé, le cas du Québec sous Duplessis comparativement au Québec de nos jours étant une bonne illustration du recul de la corruption à travers le temps. C’est le changement d’appréciation de la corruption qui s’est opéré au fil des ans, qui a fait en sorte que l’on a commencé à la percevoir davantage. En 1968, Samuel P. Huntington « légitimait » la corruption de la façon suivante : « [...]corruption provides immediate, specific, and concrete benefits to groups which might otherwise be thoroughly alienated from society »¹⁵. Mais aujourd’hui, cette appréciation de la corruption n’est plus valable, l’opinion publique étant largement défavorable à cette pratique. Étant donné que l’on voit d’un moins bon oeil la corruption, il est normal que l’on soit plus porté à la remarquer et que cela fasse tout un battage médiatique lorsque l’on dévoile un cas de corruption ou simplement d’apparence de corruption. Une telle attitude ne peut que conduire à une hausse de la perception de la corruption. À ce sujet, Yves Mény démontre cette évolution de la perception de la corruption en France de la façon suivante :

« Comment dès lors expliquer le brusque changement qui s’opère au milieu des années 80 dans la perception de cette pathologie? Alors que jusque-là la corruption apparaissait comme l’exception à la règle, comme la déviance individuelle au sein d’un corps considéré comme intègre, la perspective change rapidement : la corruption est perçue comme une pratique systématique et tant l’opinion publique (à travers les sondages) que les médias ne sont

¹⁵ Samuel P. Huntington, *Political Order in Changing Societies* (New Haven : Yale University Press, 1968).

pas loin d'adhérer aux condamnations les plus populistes et les plus radicales : tous pourris »¹⁶.

Mais Mény n'est pas le seul à observer une hausse de la perception de la corruption. Celle-ci se reflète d'ailleurs dans les analyses menées par *Transparency International* (TI), un organisme à but non lucratif ayant pour mission de lutter contre la corruption à travers le monde. Afin de parvenir à cet objectif, l'organisme fait un classement annuel des pays selon le taux de perception de corruption qui y prévaut dans le but de démontrer l'ampleur du problème et ainsi pouvoir faire de la sensibilisation pour lutter contre celui-ci. C'est à partir de ces enquêtes, de ces classements annuels successifs que le président et fondateur de l'organisme Peter Eigen, a été en mesure de déclarer en 2001 qu'il y avait une hausse de la perception de la corruption à travers le monde : « [...]les niveaux de corruption sont perçus comme plus haut que jamais, tant dans les pays développés que dans le monde en développement »¹⁷. Ce constat du président de TI vient confirmer que la hausse de perception de corruption en France présentée par Mény, est généralisée à travers le globe.

Cette hausse de la perception de la corruption peut tout à fait être à la source de la montée du cynisme, car les deux phénomènes se sont produits relativement à la même époque. En effet, si la hausse de la perception de la corruption observée par Mény en France est un phénomène généralisable à l'ensemble de la planète et est récent, la montée du « tous pourris » envers les politiciens est aussi généralisable à de nombreux

¹⁶ Yves Mény, « La corruption en France : un changement de perception », *Les cahiers français* 281 (1997), 50.

¹⁷ Peter Eigen, « Les puissants sont plus corrompus que jamais », (Transparency International, Communiqué de presse, 2001) En ligne. http://www.transparency.org/cpi/2001/pe_statement.fr.html (page consultée le 2 mars 2004).

pays comme le souligne Richard Nadeau : « [...] en outre, les citoyens des démocraties occidentales montrent moins de confiance et de respect (donc sont plus cyniques) à l'endroit des institutions et des acteurs politiques que par le passé »¹⁸. Les dires de Dalton¹⁹ viennent appuyer ce constat de Nadeau, car l'auteur a fait une étude sur dix-sept pays industrialisés et a découvert qu'en seulement une décennie, les gens sont devenus en moyenne 6% moins confiants envers le gouvernement. Cela revient à dire qu'il y a clairement une montée du cynisme et que celle-ci est généralisée à l'ensemble des pays industrialisés. D'autres études, soit celles de Pharr et Putnam²⁰, encore une fois, ainsi que celle de Pippa Norris²¹ prouvent que cette hausse du cynisme est également un phénomène apparu relativement récemment, soit vers les années 80, ce qui concorde avec la hausse de perception de corruption.

Le phénomène qui nous préoccupe dans le cadre de cette analyse, soit le déclin de la participation électorale, s'est quant à lui accéléré au début des années 90 comme l'a souligné le rapport de l'IDEA sur le taux de participation électorale en 1997²². Ce phénomène survient une fois que l'on a observé une hausse de la perception de la corruption, suivie d'une montée du cynisme. Il pourrait donc y avoir un lien entre les trois phénomènes, nous poussant à dire qu'en fait, c'est la montée du cynisme qui est la cause du déclin de la participation électorale. Mais voilà une explication générale déjà

¹⁸ Richard Nadeau, « La satisfaction envers la démocratie : le paradoxe canadien » dans Neil Nevitte dir., *Nouvelles valeurs et gouvernance au Canada* (Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2002), 41.

¹⁹ R. J. Dalton, « Political Support in Advanced Industrial Democracies » dans Pippa Norris dir., *Critical Citizens : Global Support for Democratic Government* (Oxford : Oxford University Press, 1999).

²⁰ Susan J. Pharr et Robert D. Putnam, *Disaffected Democracies; What's Troubling the Trilateral Countries?* (Princeton : Princeton University Press, 2000).

²¹ Pippa Norris, « Introduction : The Growth of Critical Citizens? » dans Pippa Norris dir., *Critical Citizens; Global Support for Democratic Governance* (Oxford : Oxford University Press, 1999), 1-30.

²² IDEA, *Voter Turnout from 1945 to 1997 : A Global Report on Political Participation* (Stockholm : International IDEA publication, 1997).

avancée par la littérature et me faisant pas l'unanimité au sein de la communauté scientifique.

Il nous faut alors tenter de trouver une raison plus spécifique au déclin de la participation électorale. Si nous revenons à la base de notre raisonnement, nous avons mentionné que la hausse de la perception de la corruption pouvait engendrer une montée du cynisme qui elle, pourrait conduire à l'amplification du déclin de la participation électorale. C'est donc dire que la perception de la corruption politique est à la base de tout le raisonnement. En se questionnant sur les moyens de prévenir la corruption, ou à la limiter du moins, les dispositions sur le financement politique sont certainement à prendre en considération, comme nous l'avons souligné au passage précédemment. Si ces dernières sont rigoureuses, elles risquent de faire en sorte qu'il y ait moins de corruption, puisque l'influence de l'argent provenant du privé, et en particulier des gros donateurs, sera de moindre importance. Le contrôle de la corruption est d'ailleurs la fonction la plus importante des règles sur le financement politique, suivi de la promotion de l'équité, du contrôle de la croissance rapide des frais des campagnes, du fait de faciliter l'émergence de partis politiques vigoureux et finalement, d'encourager la participation de la base²³. Les règles rigoureuses sur le financement sont donc un excellent moyen d'éviter les scandales dans lesquels les élus mettent de l'avant des politiques favorisant les intérêts de leurs principaux bailleurs de fonds et qui ne vont pas nécessairement dans le sens de l'intérêt public.

²³ Michael Pinto-Duschinsky, « Financement des partis et des candidats », (Aceproject, 2003) En ligne. www.aceproject.org/main/francais/pc/pcd.htm (page consultée le 6 juillet 2004).

Bref, des dispositions rigoureuses sur le financement politique peuvent diminuer la corruption et la perception de celle-ci. Suivant le raisonnement étalé précédemment, c'est donc dire que la rigueur du financement politique pourrait avoir un impact sur le déclin de la participation électorale ainsi que son ampleur. C'est finalement pour cette raison qu'il est tout à fait justifié de se demander précisément s'il y a un lien entre ces deux variables. Après avoir délimité le questionnement précis de notre recherche, il nous faut maintenant proposer une réponse hypothétique à ce questionnement dont le but de la présente analyse en sera la vérification.

Notre hypothèse se lira comme suit : « *Il y a un lien entre le degré de rigueur du financement politique et l'ampleur du déclin de la participation électorale* ». Nous verrons au prochain chapitre, soit au moment de définir nos principaux concepts, ce que l'on entend ici par rigueur du financement politique. Notre hypothèse se justifie par le fait qu'il est plausible que dans les pays où le financement des partis politiques est de plus en plus réglementé et est assuré en partie par l'État, le déclin de la participation électorale soit moindre. En effet, comme les partis politiques de ces pays sont moins à la remorque des groupes d'intérêts et que les gens peuvent se renseigner sur les sources de financement des divers partis, ils devraient être moins cyniques envers ces derniers. De ce fait, ils devraient continuer de voter en plus grand nombre à travers le temps que dans les pays où le financement des partis continue d'être assuré de façon extravagante et souvent confidentielle par le secteur privé.

Le fait que les donations aux partis soient limitées et qu'il y ait présence de financement politique public par exemple, devraient être des éléments qui rassurent les

électeurs à propos des partis. À ce sujet, les constats de l'étude canadienne de Blais et Gidengil viennent nous démontrer que les électeurs cyniques souhaitent des mesures de financement politique rigoureuses : « Ce qui se produit, évidemment, c'est que les personnes qui ne font pas confiance aux politiciens veulent que tous les aspects du financement des élections soient sévèrement contrôlés »²⁴. Alors, il est légitime de croire que le déclin de la participation devrait être moindre lorsque le financement politique devient plus rigoureux, car moins de cynisme devrait s'en suivre. D'ailleurs, si l'on veut réduire le cynisme et ainsi favoriser la participation électorale, il semble qu'il faille avoir des règles qui favorisent la transparence du financement politique, ce qui est à la base d'un financement politique rigoureux. Autrement, il ne peut qu'en résulter un cynisme dans la population selon les dires de Gene Ward : « Les modes de financement occultes ou secrets des processus électoraux n'engendrent que scepticisme et cynisme sur le caractère véritablement démocratique du processus politique »²⁵. Voilà qui vient davantage renforcer notre foi en notre hypothèse.

De plus, notre hypothèse est également légitimée par le fait qu'il est clair que depuis les années 1980, l'opinion publique évalue le financement électoral comme un générateur de méfiance envers les institutions aux États-Unis par exemple, tel que le souligne Frank J. Sorauf : « It seems clear by the 1980s that the mass public sees and evaluates campaign finance in a broader context of distrust of the institutions and

²⁴ André Blais et Elizabeth Gidengil, *La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes* (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1991), 101.

²⁵ Gene Ward, « Le rôle de la divulgation d'informations dans la lutte contre la corruption dans le financement politique » dans Transparency International, *Rapport Mondial sur la Corruption 2004* (Berlin : Transparency International, 2004), 50.

processes of American politics »²⁶. Cet élément en entraîne un autre puisqu'il accentue le cynisme et la méfiance envers la politique en général. De plus, l'on remarque que le déclin de la confiance envers les gouvernements et du support populaire envers ceux-ci est un phénomène relativement récent²⁷ comme nous l'avons déjà mentionné, ce qui coïncide avec l'accroissement du déclin de la participation électorale. Voilà les d'éléments qui nous ont amené à avancer cette hypothèse et à croire qu'elle est valable.

Il faut en plus ajouter que Richard Nadeau exprimait récemment « qu'une réglementation plus stricte des fonds électoraux rétablirait la confiance des Canadiens »²⁸. Nadeau cite par la suite l'étude canadienne de Blais et Gidengil de la façon suivante : « ayant remarqué que le cynisme politique est moins répandu au Québec qu'ailleurs au pays, ils en concluent que des lois électorales plus rigoureuses [celles du Québec] peuvent constituer un facteur positif permettant d'expliquer cet état des choses »²⁹. Alexander Heard abonde un peu dans le même sens. Il soutient à ce sujet, que dans les réformes sur le financement politique, des efforts doivent être faits pour contrôler le financement et en faire connaître son fonctionnement au public. De cette façon, Heard est convaincu que le cynisme de la population diminuera : « [...] steady efforts should be made to improve public understanding of campaign finance and the efforts to control it. Then the cynicism that scars American politics will be

²⁶ Frank J. Sorauf, « Public Opinion on Campaign Finance » dans Margaret Latus Nugent et John R. Johannes, dir., *Money, Elections and Democracy* (Boulder : Westview Press, 1990), 208.

²⁷ Gabriel Almond et Sidney Verba, *The Civic Culture* (Princeton : Princeton University Press, 1963).

²⁸ Richard Nadeau, « La satisfaction envers la démocratie : le paradoxe canadien » dans Neil Nevitte, dir., *Nouvelles valeurs et gouvernance au Canada* (Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2002), 62.

²⁹ *Ibid.* 63.

dissipated and the constructive purposes of campaign expenditures recognized »³⁰. En fait, Heard soutient aussi qu'une amélioration des règles sur le financement peut diminuer le cynisme de la population envers la politique. C'est donc encore là, d'autres éléments qui viennent clairement ajouter à la crédibilité de notre hypothèse.

Finalement, un texte de Navraj Singh Ghaleigh³¹, à propos du financement politique au Royaume-Uni, vient appuyer l'ensemble de la logique de notre hypothèse. En effet, l'auteur estime que les raisons étaient nombreuses pour procéder à la réforme du financement politique de 2000, soit l'entrée en vigueur du *Political Parties, Elections and Referendums Act 2000*, et l'une d'elle était la baisse de confiance envers le système politique (montée du cynisme) avec la perception de corruption qui prévalait dans ces années. Selon l'auteur, tout cela aurait contribué au déclin de la participation électorale au Royaume-Uni, ce qui n'est pas sans légitimer davantage notre hypothèse. Il soutient qu'une réforme du financement politique aurait comme effet de venir rétablir la situation pour les années à venir, ce qui va tout à fait dans le même sens que l'hypothèse avancée par la présente étude. Il faut par contre noter que l'auteur n'appuie pas son affirmation par des données empiriques comme ce n'était pas sa question principale de recherche, mais la présente analyse aura pour but de vérifier empiriquement cette logique s'apparentant fortement à la nôtre.

Bref, notre étude rejoint le courant qui prétend que le phénomène est causé par un cynisme grandissant envers la politique dû à un laxisme institutionnel en ce qui a

³⁰ Alexander Heard, *The costs of democracy, Financing American Political Campaigns* (Garden City : Doubleday & Company, 1962), 11.

³¹ Navraj Singh Ghaleigh, *The Structure and Content of Financing Politics : Political Parties Elections and Referendums Act 2000* (Florence : Department of Law, European University Institute, 2001).

trait au financement politique. C'est dans ce contexte que s'inscrit notre hypothèse de recherche, mais avec le souci de trouver une explication plus précise comme nous l'avons déjà mentionné. La logique théorique de celle-ci est, en résumé, qu'un financement électoral continuant d'être peu rigoureux peut entraîner une hausse de la perception de la corruption. Celle-ci peut être à la source de la montée du cynisme, qui finalement peut causer un déclin de la participation électorale de plus grande importance. Précisons qu'une réglementation demeurant peu rigoureuse n'aura cet effet ultime que si chacun des deux effets « intermédiaires » se produit. Il est évident que l'on peut aussi appliquer le raisonnement *a contrario*. Étant donné qu'en bout de piste la rigueur du financement politique est à la base du raisonnement, il va s'en dire que la présente étude propose une explication de nature institutionnelle et s'inscrit donc dans un courant institutionnaliste.

Bien que la plupart des éléments rencontrés dans la littérature viennent renforcer la validité de notre hypothèse, il y en a tout de même un qui peut nous rendre sceptique. En effet, notre hypothèse est basée sur le fait qu'un système de financement politique qui demeure peu rigoureux entraîne le cynisme dans la population. Mais voilà que Stanbury présente une étude dans laquelle il dit que les gens sont cyniques au Canada, mais sont aussi satisfaits du système de financement politique : « It is important to appreciate that while Canadians have become somewhat cynical about politicians and government in general, they support the central provisions of the regulatory system in

place »³². C'est certainement un constat qui contredit notre hypothèse, mais il s'agit d'un élément parmi tant d'autres et il faut souligner que Stanbury fait ce constat à partir d'une étude canadienne alors que la nôtre comporte plusieurs pays. Il est tout de même bon de le prendre en considération.

Voilà donc pourquoi, notre étude aura également pour but de vérifier si ce constat de Stanbury est toujours valide et généralisable à l'ensemble des démocraties de l'étude, d'autant plus que ce constat, même uniquement dans le contexte canadien, ne rend pas nécessairement notre hypothèse illégitime. Blais et Gidengil avancent que « même si les Canadiens et les Canadiennes sont en général satisfaits du processus électoral (ce qui veut dire les règles qui gouvernent le processus en entier, dont celles sur le financement politique), ils n'en aiment pas le résultat : ils n'ont tout simplement pas confiance dans leurs élus »³³. C'est donc dire que les gens sont satisfaits du processus électoral, de ses règles comme Stanbury le propose mais ils n'en demeurent pas moins qu'ils sont cyniques envers les élus et la politique.

Cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas un lien de cause à effet entre les règles du processus électoral, dont celles qui guident le financement politique et le cynisme. L'important dans le constat de Blais et Gidengil, c'est que la population est cynique et il nous faut en trouver la cause. Peut-être que la population est satisfaite des règles actuelles mais ne réalise pas que ce sont leurs conséquences qui alimentent son

³² William T. Stanbury, « Financing Federal Politics in Canada in an Era of Reform » dans Arthur B. Gunlicks, dir., *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe* (Boulder : Westview Press, 1993), 97.

³³ André Blais et Elizabeth Gidengil, *La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes* (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1991), 166.

cynisme. Elle ne se rend peut-être pas compte que le fait qu'elle ne puisse pas choisir entre de multiples partis lors d'une élection (et il en résulte que ceux en place se ressemblent (source de cynisme)) est le fruit du mode de scrutin, donc des règles. Elle ne se rend peut-être pas compte que s'il y a de la corruption dans la sphère politique, qu'elle conçoit les politiciens comme étant « tous pourris », c'est peut-être parce que les règles sur le financement politique ne sont pas assez strictes. Après tout, c'est loin d'être l'ensemble de la population qui maîtrise la fonction ainsi que les conséquences qu'engendrent nos institutions. Il est tout à fait normal qu'il en soit ainsi, chacun ayant son champ de spécialisation dans la société. C'est cet aspect qui nous fait dire que les propos de Stanbury ne rendent pas automatiquement notre hypothèse illégitime et que celle-ci mérite toujours autant qu'on la vérifie.

Afin de procéder correctement à cette vérification, il nous faudra passer à travers de nombreuses étapes. Tout d'abord, nous devons définir nos principaux concepts pour savoir vraiment de quoi il est question dans ce travail. Par la suite, nous allons élaborer une revue de la littérature proposée par les auteurs qui ont tenté de répondre à notre question générale. Cette étape est importante puisque c'est celle qui nous permettra de positionner notre étude par rapport à ce qui a déjà été fait dans le domaine. Le dévoilement des justifications de nos choix méthodologiques sera l'étape suivante, étape aussi capitale, car c'est celle à partir de laquelle la communauté scientifique pourra juger du sérieux de notre démarche et ainsi accorder une crédibilité à nos conclusions. Viendra ensuite la discussion de nos résultats obtenus à l'aide des tests statistiques appropriés, une partie qui nous permettra de répondre à notre question spécifique et

décider du sort de notre hypothèse. Finalement, après avoir circonscrit les limites de notre étude qu'il nous faudra garder en tête pour notre conclusion, arrivera le moment de synthétiser les raisons qui auront mené à la confirmation ou à l'infirmité de notre hypothèse.

I. DÉFINITIONS DES PRINCIPAUX CONCEPTS

1.1 Le concept de corruption (et perception de la corruption)

Notre premier concept à définir est propice aux divergences d'opinions sur sa définition. Effectivement, la corruption est l'un des nombreux concepts qui peuvent se définir de multiples façons et c'est pourquoi il nous faut dire de quelle manière cette étude perçoit la corruption. De plus, il est important de nous pencher sur ce concept puisqu'il joue un rôle essentiel dans la logique de notre hypothèse.

La première remarque primordiale à souligner, c'est qu'il y a une différence entre la perception de corruption et la corruption en tant que telle, dans le sens que pour un pays X, les deux ne correspondent pas nécessairement. Par exemple, l'on peut percevoir plus de corruption qu'il n'y en a vraiment ou tout simplement le contraire. C'est la perception de la corruption qui est importante dans cette analyse et non la corruption, qui est cachée et dont l'électorat n'est pas toujours informé. La perception de la corruption est quant à elle suffisante pour créer une réaction chez les électeurs, en l'occurrence une montée du cynisme. Cependant, nous utiliserons la définition de la corruption ici, comme le fait d'ailleurs *Transparency International* et ce, malgré le fait que l'organisme fait un classement en fonction de la perception de la corruption. Il faudra par contre garder en tête que l'on mesure la perception du phénomène que l'on aura défini.

Nous voici maintenant au moment de le définir ou plutôt d'opter parmi toutes les définitions disponibles de ce concept. James C. Scott, de l'Université du Wisconsin, est l'un de ceux qui se sont appliqués à le définir. Après avoir jonglé avec plusieurs façons de concevoir la corruption, il en est arrivé à la conclusion que l'alternative la plus satisfaisante était la suivante : « behavior which deviates from the formal duties of a public role (elective or appointive) because of private-regarding (personal, close family, private clique) wealth or status gains : or violates rules against the exercise of certain types of private-regarding influence »³⁴. Scott définit donc la corruption comme étant une déviance du comportement d'un membre du secteur public dans le but de favoriser des intérêts privés. C'est là une définition qui est assez répandue dans la littérature et qui reflète assez bien ce qu'implique la corruption de manière générale.

Évidemment, Scott n'est pas le seul à y aller de sa définition sur le sujet, *Transparency International* a également la sienne. Elle est la suivante : « TI définit la corruption comme l'abus d'une fonction publique à des fins d'enrichissement personnel »³⁵. C'est une définition très brève, mais qui rejoint l'essentiel de celle que nous avons vue précédemment, soit qu'il y a déviation ou abus dans une fonction publique pour favoriser des intérêts privés. Le fait que la définition de TI rejoigne l'essentiel de l'une des plus répandues, est certainement un signe qu'elle est fiable et que nous pouvons en faire la nôtre pour cette étude.

³⁴ James C. Scott, *Comparative Political Corruption* (Englewood Cliffs : Prentice-Hall, 1972), 4.

³⁵ Transparency International, « Questions et réponses », (Transparency International, 2004) En ligne. <http://www.transparency.org/cpi/2001/qanda.fr.html> (page consultée le 24 janvier 2004).

Étant donné que la rigueur est de mise dans une telle analyse, il nous faut vérifier si cette définition de TI n'est pas contestée dans la littérature. D'entrée de jeu, Eneyr Quinones dans *L'Observateur de l'OCDE*, s'attaque à cette définition. Il estime que « même la définition la **plus largement utilisée** (et c'est nous qui soulignons), à savoir « l'abus de pouvoirs conférés par une fonction publique à des fins d'enrichissement personnel », peut paraître simplificatrice »³⁶. La définition est peut-être trop simple, mais elle illustre l'essentiel du phénomène et c'est ce qui est important. De plus, l'on critique d'un côté cette définition de la corruption et l'on confirme de l'autre que c'est la plus utilisée. Est-ce dire que la majorité des gens et des organismes qui travaillent sur ce phénomène en utilisant cette définition adhèrent à une conception réductrice du phénomène qu'ils combattent? Il est fortement permis d'en douter, surtout que même l'ONU a fait de la définition de la corruption de TI la sienne comme le rapporte Michel Bessières, tout en avançant lui aussi que la définition comporte des limites : « Les Nations unies ont adopté la définition sobre de Transparency International : « tout abus d'un pouvoir public à des fins privées ». Mais même ses auteurs reconnaissent les limites de cette caractérisation qui ne prend pas en compte la corruption du secteur privé »³⁷. Dire que l'organisme international par excellence adopte la même définition que TI est certainement là aussi un signe que nous pouvons en faire de même. Par contre, il est vrai, comme le mentionne Bessières, que cette définition ne prend pas en compte la corruption dans le secteur privé. Cela ne change absolument rien pour notre analyse, car elle porte uniquement sur la corruption dans le secteur public, comme les élections ont pour but d'élire les dirigeants du secteur public

³⁶ Eneyr Quinones, « Qu'est-ce que la corruption? », *L'Observateur de l'OCDE* 220 (2000), 21.

³⁷ Michel Bessières, « La corruption, plus qu'une affaire d'État », *Le Courrier de l'UNESCO*, octobre 2001, 40.

et non pas ceux du secteur privé. S'il y a de la corruption dans le secteur privé, cela n'a aucune influence sur l'électorat, ce qui n'est pas le cas du secteur public. Seule la corruption dans ce secteur peut avoir des conséquences sur le taux de participation électorale, soit qu'elle est la seule à pouvoir engendrer le cynisme des électeurs et ainsi faire chuter le taux de votation. C'est donc dire que cette dernière critique n'a aucun effet sur la validité de la définition de la corruption de TI, et c'est pour cette raison que c'est elle qui sera utilisée dans la présente analyse.

1.2 Le concept de déclin de la participation électorale

Nous en sommes maintenant à définir un autre concept important pour notre étude, d'autant plus que c'est le phénomène sur lequel nous nous penchons. Le déclin de la participation électorale se doit d'être défini ici, mais celui-ci est beaucoup moins susceptible de soulever la controverse dans sa définition et nécessite donc que l'on s'y attarde moins. Il est à noter que la définition utilisée (celle de la participation électorale) devra être lue comme étant le déclin de celle-ci dans la présente étude, la participation électorale et le déclin de la participation électorale étant deux concepts différents. En effet, le premier s'observe dans un moment fixe dans le temps et pour trouver ses causes, il faut faire une comparaison uniquement dans l'espace. Le déclin de la participation électorale s'observe quant à lui sur une longue période dans le temps et la recherche de ses causes se fait essentiellement par une analyse dans le temps.

La définition retenue est celle qui est la plus générale qui soit : « Pourcentage des électeurs ayant voté lors d'une consultation électorale. Le taux de participation

dénote l'intérêt porté par les citoyens à la consultation »³⁸. Voilà donc une définition brève mais claire de ce qu'est la participation électorale. Elle correspond tout à fait à la façon dont cette étude conçoit cette variable, soit qu'elle met l'accent sur le vote, ce que nous jugeons comme étant l'action la plus importante d'une participation au processus électoral. De plus, c'est le fait qu'il y a, en proportion, moins en moins de gens qui votent qui est véritablement le phénomène que nous étudions dans cette analyse, ce qui est en fait le déclin de la participation électorale. La définition ne mentionne cependant pas comment mesurer la participation électorale et il faut noter qu'il y a deux façons. Nous reviendrons sur cet aspect ultérieurement dans le chapitre portant sur la méthodologie et nous annoncerons à ce moment-là qu'elle est la méthode choisie pour mesurer ce concept dans cette analyse.

1.3 Le concept de financement politique rigoureux

Finalement, la définition d'un financement politique rigoureux est également essentielle, puisque c'est aussi un élément central de notre analyse, celui qui est à la base de tout. Ce concept, faisant en sorte que notre analyse s'inscrit dans un courant institutionnaliste, est important à définir.

Afin de bien définir notre concept, il est opportun de le scinder et de mentionner tout d'abord ce que l'on entend par financement politique avant de parler de sa rigueur. Notre jugeons qu'il serait approprié de définir le financement politique de la façon suivante : *Les revenus et dépenses des partis et des candidats. Les transactions considérées comme du financement politique ont lieu autant dans le cadre des*

³⁸ Charles Debbash et Yves Daudet, *Lexique de politique* (Paris : Dalloz, 1992), 329.

campagnes électorales que pendant les périodes non-électorales. Nous jugeons cette définition adéquate, tout d'abord parce qu'elle ne tient pas simplement compte du financement pendant les campagnes électorales, mais bien des entrées et sorties d'argent en tout temps. Il est évident que les groupes d'intérêts ne tentent pas seulement d'influencer les partis politiques et leurs candidats seulement pendant la campagne, mais tous les jours et c'est pour cette raison qu'il faut s'intéresser au financement politique également en dehors des campagnes électorales. La corruption peut survenir en tout temps de même que ses conséquences sur l'électorat et c'est pour cette raison qu'il nous faut prendre en considération tout l'ensemble du financement des partis. De plus, comme nous l'avons mentionné, cette définition considère les dépenses et les revenus des partis politiques. Trop souvent, le financement politique est associé seulement aux sources de financement, mais ce n'est pas le cas de la présente étude qui s'intéresse également aux dépenses. Celles-ci peuvent aussi générer du cynisme comme nous le verrons dans le chapitre portant sur la méthodologie et c'est pourquoi cette définition est très appropriée pour notre analyse.

Après avoir démontré ce que l'on entend par financement politique, il faut maintenant faire de même avec ce que l'on considère comme étant un financement politique *rigoureux*. Ce concept n'est pas réellement défini dans la littérature actuelle et de toute façon, il pourrait être de ces concepts définis de multiples façons. Pour cette raison, il est opportun de définir nous-mêmes notre concept dans son entier plutôt que de choisir parmi des définitions déjà existantes. En fait, un financement politique rigoureux c'est un ensemble de dispositions qui répond à certains principes

fondamentaux dans le domaine du financement politique. Nassmacher dit à ce sujet que chaque régime de financement politique doit prendre en considération ce qu'il appelle le « carré magique », soit quatre principes sous-tendant tout régime de financement³⁹. Premièrement, le régime doit être transparent pour le public en général, il doit ensuite obliger les représentants des partis à produire des rapports financiers professionnels, le régime doit être construit de façon à ce que les données recueillies soient pratiques sur le plan administratif et finalement, il doit offrir des possibilités de sanctions advenant des cas de violations des règles.

Bref, un financement politique rigoureux est un ensemble de règles, d'éléments qui font en sorte que ces quatre principes importants sont respectés. Dans notre cas, les éléments retenus (ainsi que les justifications de ces choix) pour constituer notre modèle sur le financement politique rigoureux, seront présentés ultérieurement sous la rubrique concernant la variable indépendante du chapitre sur la méthodologie.

³⁹ Karl-Heinz Nassmacher, « Monitoring, Control and Enforcement of Political Finance Regulation » dans IDEA, *IDEA Handbook on Funding of Political Parties and Elections Campaigns* (Stockholm : International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2004), 2.

II. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Tel que nous l'avons mentionné en introduction, quelques auteurs ont par le passé tenté de répondre à notre question générale de recherche. Ceci étant dit, la littérature comporte moins d'ouvrages tentant d'expliquer le déclin de la participation électorale et surtout ses différences d'ampleur, que ceux analysant la participation électorale. La participation électorale est un phénomène qui se compare essentiellement dans l'espace, soit qu'il y a différentes explications possibles pour justifier que la participation soit plus élevée dans certains pays que dans d'autres. Le déclin de la participation électorale de son côté, se compare dans le temps puisque c'est un phénomène qui relève d'une observation sur une longue période. La littérature contient beaucoup plus d'ouvrages faisant des comparaisons dans l'espace que dans le temps et il en résulte que le déclin de la participation électorale est sous-étudié comparativement à l'autre phénomène. De plus, une grande partie des études consacrées au déclin porte uniquement sur les États-Unis.

Néanmoins, plusieurs travaux importants ont déjà été réalisés sur le phénomène qui nous préoccupe dans le cadre de cette étude et il est utile d'en faire la recension afin de positionner notre étude par rapport à ceux-ci. Dans le but d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur ce que la littérature a avancé jusqu'à présent pour expliquer le déclin de la participation électorale, les auteurs présentés dans ce chapitre sont classés en quatre catégories selon les facteurs utilisés : les facteurs institutionnels, la montée du cynisme, le renouvellement générationnel et finalement, les facteurs conjoncturels.

2.1 *Le déclin de la participation électorale expliqué par des facteurs institutionnels*

L'une des raisons qui a été avancée par la littérature pour expliquer la variation de la participation électorale dans le temps, rejoint un élément central de notre étude. À ce sujet, Settle et Abrams ont avancé que les variations de participation aux élections présidentielles américaines sont influencées par l'importance des dépenses électorales lors de ces élections. Ils estiment que plus il y a d'argent dépensé lors des campagnes, plus l'effet sur la participation électorale sera positif : « Consistent with the Downs-Tullock hypothesis concerning the impact of campaign information, we find that additional spending has a positive effect on turnout »⁴⁰. Bref, les auteurs prétendent que plus on dépense, plus on favorise la hausse de la participation électorale. Un agissement contraire cause donc un déclin de la participation électorale. Ils prennent cependant le soin de limiter, en conclusion, la portée de leur constat en disant que cette relation est toutefois faible, que d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte.

Voilà un constat qui est tout de même curieux, car nous verrons au chapitre sur la méthodologie, sous la rubrique concernant la variable indépendante, que la limitation des dépenses électorales est vue dans cette étude comme un élément de la rigueur du financement politique. Dans la logique de notre hypothèse, un financement de plus en plus rigoureux viendrait ultimement renforcer la participation électorale, ou du moins atténuer son déclin alors que la conclusion de Settle et Abrams semble indiquer le contraire. Il sera donc intéressant de comparer nos résultats avec celui de ces deux chercheurs.

⁴⁰ Russel F. Settle et Burton A. Abrams, « The Determinants of Voter Participation : A More General Model », *Public Choice* 27 (1976), 87.

Le mode de scrutin a longtemps été perçu comme un facteur pouvant avoir une influence sur le déclin de la participation électorale. Burnham était d'ailleurs l'un de ceux qui croyaient que le mode de scrutin dit de type britannique, combiné avec un processus d'enregistrement des électeurs sur les listes électorales qui n'est pas automatique, constituait un ensemble de facteurs pouvant expliquer le déclin de la participation électorale aux États-Unis : « In the United States the combination of personal-registration and first-past-the-post balloting is no doubt an important contributing factor in depressing the participation rate »⁴¹. Notons cependant que Burnham s'est par la suite empressé de mentionner que l'importance de ce facteur était selon lui relativement modeste.

Anne-Marie Grenier a vérifié l'hypothèse selon laquelle le déclin de la participation électorale serait moindre dans les pays utilisant un mode de scrutin de type proportionnel que ceux utilisant le type majoritaire. La chercheuse a cependant infirmé cette hypothèse puisqu'elle a découvert que « les démocraties avec un système de représentation proportionnelle n'ont pas connu une plus faible diminution de participation électorale que les démocraties avec un système majoritaire »⁴². Mme Grenier est venue répondre aux lointaines interrogations, à savoir si le mode de scrutin avait une influence sur l'ampleur du déclin de la participation électorale de la même manière qu'il en a un sur la participation électorale. Son analyse nous amène à conclure que si un pays passe d'un mode de scrutin de type majoritaire à un de type

⁴¹ Walter Dean Burnham, « The Appearance and Disappearance of the American Voter » dans Richard Rose, dir., *Electoral Participation, A comparative Analysis* (Londres : SAGE Publications, 1980), 39.

⁴² Anne-Marie Grenier, *Le déclin de la participation électorale dans les démocraties établies depuis 1961 : l'influence du mode de scrutin* (Montréal : Université de Montréal, 2002), 66.

proportionnel, son taux de participation électorale augmentera substantiellement, mais continuera de descendre par la suite sensiblement au même rythme qu'il descendait sous le mode de scrutin précédent. Il est à noter qu'à ce jour, aucune étude connue n'est venue corroborer ou contredire les conclusions de Grenier, ce qui fait en sorte qu'il est toujours difficile d'exclure complètement cette explication.

Selon la littérature, l'un des facteurs institutionnels ayant le plus grand impact sur l'ampleur du déclin de la participation électorale est le vote obligatoire. Ce dernier est très certainement une excellente explication pour justifier les différents taux de participation électorale dans l'espace, mais aussi dans le temps. Effectivement, si un pays maintient en vigueur le vote obligatoire à travers le temps, il ne pourra y avoir déclin de la participation électorale, puisque les gens sont toujours obligés d'aller voter. Par exemple, si l'on regarde les moyennes de participation électorale selon les périodes étudiées dans notre tableau de données générales en Annexe A du présent travail, l'on se rend bien compte que la participation électorale est demeurée relativement stable en Australie. Si ce pays avait décidé d'abolir cette mesure, il aurait pu lui arriver la même chose qu'aux Pays-Bas, soit être victime du déclin de la participation électorale à l'instar des autres démocraties comme le soulignent Aarts et Wessels : « The Netherlands has had compulsory voting until 1970, and turnout figures show a sharp decline immediately after its abolishment but recover quickly to an internationally average level »⁴³. Une autre étude importante dans la littérature avance que l'abolition du vote obligatoire

⁴³ Kees Aarts et Bernhard Wessels, *Electoral Turnout in West-European Democracies* (Boston : Annual Meeting of the American Political Science Association, 2002), 4.

entraîne un déclin de la participation électorale de seize points⁴⁴. Voilà des exemples utilisés par la littérature pour nous démontrer que le vote obligatoire a une influence sur la présence ou non, ainsi que sur l'ampleur du déclin de la participation électorale. Ce sont d'ailleurs des exemples qui ne peuvent laisser aucun doute quant aux effets de cette mesure sur le phénomène qui nous préoccupe...

Si l'on se souvient de Burnham, que nous avons mentionné un peu plus tôt, l'on se rappellera que le mode d'enregistrement des électeurs sur la liste électorale faisait partie, selon cet auteur, des explications possibles au déclin de la participation électorale. En effet, l'auteur mentionne que c'est un des principaux éléments qui explique une plus faible participation électorale aux États-Unis qu'auparavant et ce, parce que le système d'enregistrement n'est plus propice à la réalité actuelle. Il mentionne qu'un système d'enregistrement automatique est nécessaire de nos jours, mais que les dirigeants ne voient pas quelle serait pour eux l'utilité d'une plus grande participation électorale :

« The problem of participation in the United States today probably cannot be resolved within the existing framework [...] the shape of electoral law clearly makes a difference. Personal registration requirements did not descend from the skies. They were made by men, and are now defended by men who see no particular advantage to themselves in making it easier for ordinary Americans to get to the polls »⁴⁵.

Finalement, le droit de vote, ou plutôt son attribution, est également un facteur institutionnel ayant été avancé pour expliquer le déclin de la participation électorale dans

⁴⁴ André Blais, *To Vote or Not to Vote : the Merits and Limits of Rational Choice Theory* (Pittsburgh : University of Pittsburgh Press, 2000), 36.

⁴⁵ Walter Dean Burnham, « The Appearance and Disappearance of the American Voter » dans Richard Rose, dir., *Electoral Participation, A comparative Analysis* (Londres : SAGE Publications, 1980), 68.

certains pays. À ce sujet, André Blais, dans l'un de ses ouvrages, donnait l'exemple de la Suisse où un important déclin de la participation électorale a été causé par le fait qu'on a accordé le droit de vote aux femmes: « In Switzerland, turnout declined substantially in the first election where women had the right to vote »⁴⁶. Ce déclin dû au vote des femmes peut s'expliquer par le fait que le vote est une habitude à prendre et ce n'est pas parce qu'on l'obtient qu'on ira voter immédiatement en masse. Les femmes en Suisse ont haussé considérablement le nombre d'électeurs inscrits, donc le dénominateur, mais elles n'ont pas voté beaucoup dès le départ, ce qui a eu pour effet de diminuer la proportion de gens à voter par rapport aux électeurs inscrits. Blais rapporte également le cas de la Finlande où l'on a accordé le droit de vote aux résidents hors du pays lors de l'élection de 1975 et comme la majorité de ceux-ci n'ont pas voté, cela a entraîné un déclin de la participation électorale⁴⁷.

2.2 Le déclin de la participation électorale expliqué par le cynisme grandissant

Dans ce deuxième pan de la littérature tentant d'expliquer le déclin de la participation électorale par l'attitude cynique grandissante des électeurs, l'on retrouve plusieurs auteurs importants. Tout d'abord, l'on peut certainement mentionner l'ouvrage collectif dirigé par Pharr et Putnam dans lequel l'on démontre que la baisse de confiance dans les gouvernements, les partis politiques et les leaders politiques, peut mener au déclin de la participation électorale⁴⁸. En fait, c'est la hausse du cynisme envers le

⁴⁶ André Blais, *To Vote or Not to Vote : the Merits and Limits of Rational Choice Theory* (Pittsburgh : University of Pittsburgh Press, 2000), 36.

⁴⁷ *Ibid.*, 35.

⁴⁸ Robert D. Putnam, Susan J. Pharr et Russell J. Dalton, « Introduction : What's Troubling the Trilateral Democracies? » dans Robert D. Putnam et Susan J. Pharr dir., *Disaffected Democracies : What's Troubling the Trilateral Democracies?* (Princeton : Princeton University Press, 2000), 27.

monde politique et ses institutions qui serait responsable du déclin de la participation électorale. L'ouvrage tente également de relever les causes de cette montée du cynisme qui entraîne le déclin de la participation électorale. À ce sujet, il est particulièrement intéressant de noter qu'une collaboratrice à cet ouvrage de Pharr et Putnam, Donatella della Porta, souligne dans son chapitre qu'il y a une corrélation entre une hausse de la corruption politique, ou de la perception de celle-ci, et un déclin de la confiance en le gouvernement, soit une hausse du cynisme⁴⁹. Elle mentionne que les données sur l'Italie, la France et l'Allemagne permettent d'en arriver à une telle conclusion.

Pippa Norris souligne qu'une bonne partie de la communauté scientifique tente d'expliquer le déclin de la participation électorale par la montée du cynisme. L'on peut lire dans son ouvrage que : « it is widely believed that growing cynism about government may deter conventional participation : discouraging electoral turnout, political activism, and civic engagement »⁵⁰. Les gens à qui Norris fait référence ne sont cependant pas les seuls à penser ainsi. D'ailleurs, l'un des plus prestigieux analystes des élections présidentielles américaines, Charles Lewis, abonde dans le même sens. Ce dernier mentionne que la hausse du cynisme, phénomène devenu si important de nos jours, est responsable du fait que la participation électorale est plus faible aujourd'hui qu'autrefois : « Apathy and disillusionment about politics have become so deep today

⁴⁹ Donatella della Porta, « Social Capital, Beliefs in Government, and Political Corruption » dans Robert D. Putnam et Susan J. Pharr dir., *Disaffected Democracies : What's Troubling the Trilateral Democracies?* (Princeton : Princeton University Press, 2000), 225.

⁵⁰ Pippa Norris, « Conclusions : The Growth of Critical Citizens and its Consequences » dans Pippa Norris dir., *Critical Citizens : Global Support for Democratic Government* (Oxford : Oxford University Press, 1999), 257.

that in 1992, 85 million eligible Americans adults did not vote in the president election, and in 1994, 114 million Americans did not participate in the political process »⁵¹.

Si l'on demeure dans les études se concentrant uniquement sur le déclin de la participation électorale aux États-Unis, Abramson et Aldrich sont deux autres auteurs qui tentent d'expliquer le déclin de la participation électorale par des phénomènes dénotant une hausse du cynisme. Les deux universitaires soutiennent que le déclin aux élections présidentielles de 1952 à 1980 et aux législatives de 1958 à 1978, est le résultat de deux tendances dans les attitudes de la population américaine. Ils identifient l'affaiblissement de l'identification partisane (potentiellement un signe de cynisme grandissant envers les partis politiques) et le déclin en la croyance que le gouvernement est à l'écoute des citoyens (signe de cynisme grandissant envers le gouvernement) comme deux causes importantes du déclin de la participation électorale aux États-Unis⁵². Les auteurs mentionnent cependant que ces deux facteurs *contribuent* à expliquer le déclin de la participation électorale, donc une explication partielle, mais ne peuvent être utilisés pour établir une relation causale.

Cette atténuation de leurs conclusions n'est cependant pas suffisante pour réduire les griefs à leur endroit. Ruy A. Teixeira, de son côté, les critique fortement notamment pour le fait que leur étude ne comporte que deux variables, qu'ils ne tiennent pas compte de l'éducation et surtout, qu'ils ne justifient pas pourquoi ils n'utilisent pas d'autres

⁵¹ Charles Lewis, *The buying of the President* (New York : Perennial, 1996).

⁵² Paul R. Abramson et John H. Aldrich, « The Decline of Electoral Participation in America », *American Political Science Review* (1982), 502.

variables⁵³. Mais Teixeira ne fait pas que critiquer, il propose aussi une explication au déclin de la participation électorale de plus en plus important. Selon lui, c'est une combinaison de plusieurs facteurs qui explique le phénomène. Il avance que ce dernier est expliqué à 38% par des facteurs sociaux, soit que le bassin d'électeurs est plus jeune en 1980 qu'en 1960, que la population vivant en couple marié, soit vivant « traditionnellement », est moindre en 1980 qu'en 1960 et finalement, que les gens sont plus mobiles en 1980 qu'en 1960. Mais selon l'auteur, les facteurs dénotant le lien entre les individus et le système politique sont plus importants pour expliquer le déclin de la participation électorale. Ils comptent pour 62% de l'explication et sont : une baisse de l'identification partisane au cours de cette période (encore une fois, signe probable d'un cynisme grandissant envers les partis politiques), une moins grande implication dans les campagnes électorales en 1980 qu'en 1960, on suit moins la campagne dans les journaux et l'on croit moins en 1980 qu'en 1960 dans l'efficacité de l'implication politique⁵⁴.

Bref, Teixeira estime que le déclin de la participation électorale est causé par le fait que les conditions sociales ainsi que les liens entre les individus et le système politique qui perduraient dans les années 50 et favorisaient la participation électorale, n'ont pas été recréés⁵⁵. Ce qui est cependant le plus important à retenir de l'explication de Teixeira, c'est que les raisons dénotant une hausse du cynisme sont plus importantes selon lui que les raisons découlant des changements sociaux, à 62% contre 38%.

⁵³ Ruy A. Teixeira, *Why Americans don't vote : Turnout Decline in the United States 1960-1984* (Westport : Greenwood Press, 1987), 31-33.

⁵⁴ *Ibid.*, 78.

⁵⁵ Ruy A. Teixeira, *Why Americans don't vote : Turnout Decline in the United States 1960-1984* (Westport : Greenwood Press, 1987), 122.

Ce ne sont cependant pas tous les auteurs qui croient que la montée du cynisme est responsable du déclin de la participation électorale. À sujet, il faut noter la position de Blais et al. dans *Anatomy of a Liberal Victory*. Selon eux, le cynisme ne joue pas beaucoup dans le déclin de la participation électorale, au Canada du moins. Ils attribuent le déclin de la participation électorale au remplacement générationnel (comme nous le verrons ultérieurement) en mentionnant que les jeunes sont moins intéressés par la politique et moins informés. Ils ajoutent également que le cynisme a diminué quelque peu au cours des dernières années au Canada et qu'il en va de même chez les jeunes. En somme, il leur paraît évident que le cynisme joue pour très peu, au mieux, dans le déclin de la participation électorale : « Cynicism is *not* the main source of declining turnout. »⁵⁶.

En terminant cette rubrique sur le pan de la littérature qui avance que le déclin de la participation électorale est causé par une montée du cynisme, nous prendrons un peu de liberté et nous mentionnerons une analyse qui ne discute pas directement du phénomène traité dans cette étude. En effet, le chapitre de Martin P. Wattenberg traite plutôt des causes du déclin de l'identification partisane. Nous avons vu plus tôt avec Teixeira que ce phénomène synonyme de la montée du cynisme envers les partis politiques est l'un de ceux qui expliquent en grande partie le déclin de la participation électorale. Les causes menant au déclin de l'identification partisane entraînent donc ultimement le déclin de la participation électorale et c'est pour cette raison qu'il est opportun de voir quelles sont les conclusions de Wattenberg à ce sujet.

⁵⁶ André Blais, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau et Neil Nevitte, *Anatomy of a Liberal Victory: Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election* (Peterborough: Broadview Press, 2002), 197.

Contrairement à, par exemple, Nie, Verba et Petrocik qui affirment que la baisse de l'identification partisane est due à une hausse d'une vision négative des partis politiques, Wattenberg avance que la baisse de popularité des partis politiques est tout simplement due à une hausse de l'indifférence à leur égard⁵⁷. Cependant, il faut noter que, ce soit causé par le négativisme ou l'indifférence, il n'en demeure pas moins que cela indique une montée du cynisme envers les partis, puisque l'indifférence dénote également la présence de cynisme...

2.3 Le déclin de la participation électorale expliqué par le renouvellement générationnel

Un pan important de la littérature indique que les jeunes d'aujourd'hui, comparativement aux générations précédentes de jeunes, votent moins et c'est ce qui expliquerait l'accélération du déclin de la participation électorale. Certaines statistiques sont d'ailleurs assez révélatrices sur la participation de la jeune génération actuelle. L'on estime qu'au Canada par exemple, avant l'élection fédérale de 2004, seulement 22% des jeunes de 18 à 20 ans ont voté⁵⁸ lors des précédentes élections fédérales et en France, plus précisément en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, alors que la participation des 18-25 ans avait été de 89% à au moins un tour à la présidentielle de 1995, elle a été de 83% en 2002, soit un recul de 6%⁵⁹. Nous pourrions donner des tonnes d'exemple du recul de la participation chez les jeunes à travers plusieurs pays et c'est certainement

⁵⁷ Martin P. Wattenberg, « Views of the Parties : Negativity or Neutrality? » dans Richard G. Niemi et Herbert F. Weisberg dir., *Controversies in Voting Behavior* (Washington : Congressional Quarterly, 1993), 380-381.

⁵⁸ Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick. « Participation électorale », (Commission sur la démocratie législative, 2003) En ligne. www.gnb.ca/0100/Doc/fact3turnout-f.pdf (page consultée le 15 juillet 2004).

⁵⁹ Institut National de la Statistique et des Études Économiques, *La participation électorale aux élections présidentielles et législatives en 2002* (Marseille : INSEE, 2003).

pourquoi un pan de la littérature sur le déclin de la participation électorale s'est autant intéressé au vote générationnel.

L'un des principaux chercheurs de cette approche est sans aucun doute le politologue André Blais qui a déjà avancé d'autres explications comme nous l'avons déjà vu et qui a contribué à plusieurs textes collectifs traitant du sujet. Tout d'abord, Blais, Gidengil, Nevitte et Nadeau affirment que le déclin de la participation électorale au Canada, depuis 1988, est dû au fait que les jeunes Canadiens d'aujourd'hui votent moins que les générations précédentes de jeunes :

« Le taux de participation électorale est resté plus ou moins stable chez les trois générations plus âgées; seule la nouvelle génération affiche une baisse. Cela veut dire que le déclin de la participation électorale depuis 1988 est en grande partie attribuable au renouvellement de la population »⁶⁰.

Ces mêmes auteurs avaient publié une étude⁶¹ suite à l'élection fédérale de 2000 où ils en arrivaient à la même conclusion générale, mais en fournissant plus de détails. Pour les auteurs, il est clair que l'accroissement du déclin de la participation électorale au Canada n'est pas causé par un facteur conjoncturel, mais bien structurel. De plus, ils affirment que si le déclin de la participation électorale a été encore plus marqué lors de cette élection, ce n'est pas parce que l'électorat était plus négatif envers les partis politiques, puisqu'ils ne l'étaient pas plus que lors des élections précédentes. En affirmant cela, ils rejettent la thèse de la montée du cynisme pour expliquer l'accélération du déclin de la participation électorale au Canada, comme nous l'avons vu

⁶⁰ Elisabeth Gidengil, André Blais, Neil Nevitte et Richard Nadeau, « La politique électorale, où sont passés les jeunes? », *Perspectives électorales* (2003), 10.

⁶¹ André Blais, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau et Neil Nevitte, *Anatomy of a Liberal Victory: Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election* (Peterborough: Broadview Press, 2002).

à la section précédente. Ils en reviennent à leur explication du vote des jeunes d'aujourd'hui en avançant que c'est à cause de l'abstention des jeunes nés à partir de 1970, soit ceux qui ont obtenu le droit de vote dès 1988 et qui prennent de plus en plus de place dans l'électorat, qu'il y a accroissement du déclin de la participation électorale au Canada. Les chercheurs estiment que ce phénomène se produit seulement dans cette tranche d'âge et particulièrement chez ces jeunes qui n'ont pas complété d'études universitaires. Finalement, le groupe de chercheurs avance que s'il n'y avait pas eu de remplacement générationnel entre 1988 et 2000, le taux de participation aurait été de 71% à l'élection fédérale de 2000 alors qu'il n'a été que de 61%.

C'est d'ailleurs sensiblement la même équipe qui est revenue à la charge suite à l'élection fédérale de 2004. Elle considère que le déclin encore plus prononcé lors de cette élection, était causé par la même explication⁶².

Il y a donc une partie de la littérature qui identifie le renouvellement générationnel comme étant responsable de l'amplification du déclin de la participation électorale, mais en se limitant à cette affirmation, on n'explique pas vraiment le phénomène. En effet, il faut pousser plus loin et chercher à savoir pourquoi les jeunes votent de moins en moins, ce que la plupart des auteurs ont tenté de faire. Premièrement, Blais, Gidengil, Nevitte et Nadeau avancent que ce n'est pas une question de négativisme et d'insatisfaction envers la politique, mais tout simplement un manque d'intérêt. À ce sujet, les auteurs affirment que « si les jeunes Canadiens connaissaient la

⁶² Elisabeth Gidengil, André Blais, Joanna Everitt, Patrick Fournier et Neil Nevitte, « Coupés de la politique : Les jeunes votent moins parce qu'ils portent moins attention à l'actualité politique », *La Presse* (Montréal), 5 août 2004, A14.

politique et s'y intéressaient autant que les Canadiens plus âgés, le taux de leur participation à l'élection fédérale de 2000 aurait été de 14 points plus élevé »⁶³. Ils estiment de plus que ce n'est pas parce que les jeunes sont plus cyniques qu'ils participent moins. Au contraire, ils affirment même dans leur étude sur l'élection fédérale canadienne de 2000 que les jeunes sont moins cyniques que les plus âgés : « In fact, the youngest generation appears to be slightly less cynical than the others. So cynicism as such does not seem to be the cause of declining turnout nor of the generation gap in turnout »⁶⁴.

Si ces quatre auteurs font front commun sur cette explication, deux d'entre eux avaient opté pour des avenues différentes auparavant. Tout d'abord, Neil Nevitte, dans un ouvrage de 1996, jugeait possible que le désengagement des jeunes de la politique, donc également du processus électoral, soit tout simplement le résultat du fait que ces jeunes ont atteint l'âge de la majorité à un moment où l'on respecte de moins en moins les formes d'autorité⁶⁵. Le gouvernement est sans aucun doute l'une des formes d'autorité les plus importantes et participer à son élection est donc peu attrayant pour une génération « plus rebelle » selon cette explication. Quant à Richard Nadeau, il a démontré dans un chapitre d'un ouvrage collectif que les jeunes Canadiens d'aujourd'hui ont moins confiance dans les institutions ainsi qu'en l'élite politique et

⁶³ Elisabeth Gidengil, André Blais, Neil Nevitte et Richard Nadeau, « La politique électorale, où sont passés les jeunes? », *Perspectives électorales* (2003), 11.

⁶⁴ André Blais, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau et Neil Nevitte, *Anatomy of a Liberal Victory: Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election* (Peterborough: Broadview Press, 2002), 54.

⁶⁵ Neil Nevitte, *The Decline of Deference* (Toronto : Broadview Press, 1996).

qu'ils sont moins satisfaits envers la démocratie⁶⁶. Cette perte de confiance et cette baisse de la satisfaction chez les jeunes sous-entendent une montée du cynisme chez cette génération qui ultérieurement pourrait conduire à un déclin de la participation électorale.

Putnam, de son côté, explique lui aussi que le déclin de la participation électorale, aux États-Unis dans son cas, est causé par le fait que les jeunes sont moins intéressés par la politique à l'instar de ce qu'avançaient Blais, Gidengil, Nevitte et Nadeau :

« Members of today's older generation are slightly *more* interested in electoral campaigns than were their predecessors four decades ago, while youths today are *less* interested than youths were in the 1950s and 1960s. This generation gap in civic engagement, if it persists, will further depress political participation in the future »⁶⁷.

L'auteur pousse par contre un peu plus loin l'explication en tentant de démontrer pourquoi les jeunes perdent de l'intérêt envers la politique. À travers son ouvrage intitulé *Bowling Alone*, Putnam indique que la société américaine, et particulièrement les jeunes, a perdu de son capital social. Il en résulte que la société est beaucoup plus individualiste et moins préoccupée par tout ce qui est collectif. Les jeunes sont forgés par cette société et sont donc beaucoup plus individualistes que les jeunes des années cinquante et soixante. La politique étant l'administration de la collectivité, celle-ci n'a

⁶⁶ Richard Nadeau, « La satisfaction envers la démocratie : le paradoxe canadien » dans Neil Nevitte, dir., *Nouvelles valeurs et gouvernance au Canada* (Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2002), 41-72.

⁶⁷ Robert D. Putnam, *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community* (New York : Touchstone Book, 2001), 37.

plus la cote auprès des jeunes « individualistes » et c'est pour cette raison qu'ils désertent le monde politique et les urnes en particulier.

Inglehart⁶⁸ avance lui aussi que le déclin de la participation électorale est causé par le renouvellement générationnel, soit l'attitude des jeunes d'aujourd'hui. En fait, il croit que le déclin de la participation électorale est dû à un déclin de l'identification partisane, mais que cela est le propre de la jeune génération d'aujourd'hui, ce qui le ramène à l'explication du renouvellement générationnel. Il estime que les jeunes ne sont actuellement plus dans un « courant » de longue loyauté envers les partis politiques comme les générations précédentes l'étaient. Les jeunes réfutent, selon lui, l'identification partisane, en particulier si elle est hiérarchique ou oligarchique. Inglehart dit que cette attitude des jeunes rend leur mobilisation plus difficile pour les partis et qu'il ne peut qu'en résulter un déclin de la participation électorale. Il est à noter ici que Mebs Kanji⁶⁹ ne partage pas le constat d'Inglehart puisque selon lui, le déclin de l'identification ne peut pas expliquer en entier le déclin de la participation électorale. Pour démontrer ses dires, il utilise l'exemple du Canada où les citoyens sont vus comme des électeurs volatiles, donc un pays où l'identification partisane est plus faible traditionnellement et où il y a tout de même un important déclin de la participation électorale.

⁶⁸ Ronald Inglehart, *Modernization and Postmodernization: Cultural, Economic and Political Change in 43 Societies* (Princeton: Princeton University Press, 1997).

⁶⁹ Mebs Kanji, « Political Discontent, Human Capital, and Representative Governance » dans Neil Nevitte dir., *Value Change and Governance in Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 2002), 71-105.

2.4 Le déclin de la participation électorale expliqué par des facteurs conjoncturels

Ce courant de la littérature avance que le déclin de la participation électorale est causé par des événements, des phénomènes qui se produisent à un moment précis dans le temps. La partie la plus importante de cette section de la littérature identifie la conjoncture économique comme étant responsable de la variation de la participation électorale dans le temps, donc du déclin de la participation électorale à certaines occasions. Un des auteurs qui a avancé cette explication est encore une fois Blais. Il juge que la conjoncture économique a un impact, soit qu'il y a déclin de la participation électorale lorsqu'il y a un ralentissement de l'économie⁷⁰. Cependant, selon l'auteur, il y a d'autres facteurs qui entrent en ligne de compte et la conjoncture économique n'explique pas en entier le phénomène qui nous préoccupe.

Rosenstone est un autre auteur pour lequel la conjoncture économique a une influence sur le phénomène à l'étude. Ce dernier juge qu'aux États-Unis, du moins, une situation économique difficile provoque un déclin de la participation électorale, puisqu'une récession entraîne des phénomènes défavorables à la participation électorale tel le chômage ou la pauvreté par exemple : « Economic adversity reduces voter turnout. The unemployed, the poor, and the financially troubled are less likely to vote. [...] When economic adversity strikes, withdrawal from politics is the likely result »⁷¹.

⁷⁰ André Blais, *To Vote or Not to Vote : the Merits and Limits of Rational Choice Theory* (Pittsburgh : University of Pittsburgh Press, 2000), 24-26.

⁷¹ Steven J. Rosenstone, « Economic Adversity and Voter Turnout », *American Journal of Political Science* 26 (1982), 41.

Arcelus et Melzer concluent quant à eux (bien que leur étude fut critiquée pour son manque de rigueur méthodologique par la suite) que les variables économiques n'ont pas d'effets significatifs sur la variation de la participation électorale aux élections législatives américaines, à l'exception peut-être de l'inflation : « Our results suggest that, with the possible exception of inflation, aggregate economic variables affect neither the participation rate in congressional elections nor the relative strengths of the two major parties »⁷². C'est donc dire que pour les auteurs, à l'exception de l'inflation, d'autres variables économiques telles que le chômage ou le revenu n'ont pas d'effets sur le déclin de la participation électorale.

Quant à Radcliff, il n'a pas effectué une étude uniquement américaine, mais s'est penché sur le cas de vingt-neuf pays. Ses résultats sont intéressants puisqu'ils démontrent que la conjoncture économique n'engendre pas les mêmes effets sur la participation électorale dans les pays développés que dans ceux en voie de développement. Il avance que dans les pays développés, une mauvaise conjoncture économique entraîne le déclin de la participation électorale et que dans les pays en voie de développement, cela favorise une hausse de la participation électorale : « The substantive conclusion is clear : the economic effect in the first world (développé) is withdrawal, while in the developing world it is mobilization »⁷³. Radcliff explique cette différence par la présence ou non de programmes sociaux, soit l'absence ou la présence d'un État-providence. Selon lui, étant donné que les pays développés possèdent

⁷² Francisco J. Arcelus et Allan H. Melzer, « The Decline of Electoral Participation in America », *American Political Science Review* 69 (1975), 1238.

⁷³ Benjamin Radcliff, « The Welfare State, Turnout and the Economy : A Comparative Analysis », *American Political Science Review* 86 (1992), 445.

plusieurs programmes sociaux, c'est ce qui vient atténuer les effets des récessions, faisant en sorte que les gens les ressentent moins. Dans les pays en voie de développement, comme il n'y a pas ou peu de programmes sociaux, la population ressent davantage les effets des crises économiques, qui deviennent pour cette raison politiques, ce qui mobilise les gens aux urnes. Ce qui est important de considérer dans le cadre de notre étude, c'est l'effet de la conjoncture économique dans les pays développés puisque, comme nous le verrons plus tard dans le chapitre portant sur la méthodologie, notre étude se concentrera sur les pays les plus libres et démocratiques, ce qui coïncide habituellement avec un fort développement économique.

Par rapport à ce pan de la littérature qui tente d'expliquer le déclin de la participation électorale dans les pays développés par la conjoncture économique, il y a deux aspects intéressants à noter. Tout d'abord, les auteurs s'entendent pour dire que lorsque l'économie passe d'un état de croissance à un état de récession, il y a déclin de la participation électorale ou amplification de celui-ci. Cela peut sembler surprenant à première vue comme constat, car on sait que la performance économique est l'un des aspects sur lesquels les gens jugent un gouvernement. On pourrait penser que lorsque l'économie commence à aller mal, les gens sortent en masse aux urnes dans le but de sanctionner le gouvernement sortant. Selon les auteurs, il n'est rien et cela se produit uniquement dans les pays en voie de développement comme l'a démontré Radcliff. Pour expliquer un tel phénomène dans les pays développés, nous pouvons alors supposer qu'étant donné que les gens sont dans une situation économique un peu plus précaire, ils

ont moins de temps pour se soucier des affaires de l'État et se concentrent davantage sur leur situation personnelle. C'est d'ailleurs à cette explication qu'en arrive Rosenstone⁷⁴.

Le second aspect qui est important de noter, est qu'il faut absolument limiter la portée de l'explication par la conjoncture économique, car les phénomènes économiques ne sont pas de longue durée. En effet, l'économie est un mécanisme de cycles et ceux-ci alternent assez rapidement. Cela veut dire que sur une période de 20 ans par exemple, il peut y avoir plusieurs cycles économiques. À l'opposé, le déclin de la participation électorale est de son côté un phénomène observé sur une longue période et il en est de même pour l'important accroissement de celui-ci, qui remonte globalement au début des années 1990 (donc quatorze ans jusqu'à aujourd'hui). La conjoncture économique ne peut donc expliquer un phénomène aussi long et constant dans le temps. Celle-ci peut à tout le moins expliquer le déclin de la participation électorale sur une courte période, soit d'une élection à l'autre par exemple, mais pas le phénomène dans son ensemble comme tente de le faire la présente étude. Pour que l'on puisse expliquer le déclin de la participation électorale par la conjoncture économique, il aurait fallu que toute la période couverte par le déclin ou du moins, son amplification, en ait été une de récession économique, ce qui n'a évidemment pas été le cas.

Mebs Kanji⁷⁵, dont nous avons brièvement parlé auparavant, contribue également au débat sur le déclin de la participation électorale en tentant d'y apporter une

⁷⁴ Steven J. Rosenstone, « Economic Adversity and Voter Turnout », *American Journal of Political Science* 26 (1982), 25-46.

⁷⁵ Mebs Kanji, « Political Discontent, Human Capital, and Representative Governance » dans Neil Nevitte dir., *Value Change and Governance in Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 2002), 71-105.

explication. Cependant, il faut noter que son étude se penche uniquement sur le cas canadien. L'auteur avance que le déclin de la participation électorale que nous connaissons présentement n'est pas particulier. Selon lui, nous avons déjà vu des situations semblables par le passé, la preuve étant la comparaison entre les creux des années 1990 et les taux de participation des années 80 ou celui de 1974 par exemple, et la situation actuelle. Bien qu'il souligne que les électeurs d'aujourd'hui détiennent plus de ce qu'il appelle le « capital humain », soit qu'ils sont plus instruits et mieux informés, ce qui fait en sorte qu'ils sont plus rationnels et sont de plus en plus conscients que leur vote a peu de chances d'influencer le résultat du scrutin (ce qui explique quelque peu le déclin de la participation électorale au Canada selon l'auteur), Kanji retient également un facteur conjoncturel pour expliquer le déclin de la participation électorale. Il souligne que des élections suscitent plus d'intérêt que d'autres et c'est ce qui expliquerait qu'il pourrait y avoir un déclin de la participation électorale dans le temps :

« Futhermore, evidence from the past suggests that certain elections entice greater participation than others, even after periods where it appears that voter turnout may be in decline. It could be, then, that given the « right » election, possibly even the next election, we might once again see a sharp increase in turnout at the polls»⁷⁶.

Il faut noter ici que l'auteur en arrive à une telle conclusion, car il a une conception assez restreinte dans le temps du déclin de la participation électorale, qu'il tente d'expliquer d'une élection à l'autre. Nous avons évoqué plus tôt que Kanji a mentionné que l'on avait déjà vu par le passé, soit en 1974 et dans les années 80, un déclin de la participation électorale similaire à celui vécu présentement. Il est vrai que la

⁷⁶ Mebs Kanji, « Political Discontent, Human Capital, and Representative Governance » dans Neil Nevitte dir., *Value Change and Governance in Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 2002), 95.

participation électorale avait remonté au Canada à l'élection fédérale de 1979 suite au déclin subi en 1974 par exemple, mais c'est ce genre d'analyse à court terme qui est le problème de l'auteur. En fait, même si la participation est en dents de scie d'une élection à l'autre, il y a un déclin sur une longue échelle au Canada depuis les années 60 et celui-ci s'est accéléré drastiquement à partir de 1988.

Donc, si l'on prend le phénomène dans son ensemble comme le fait la présente étude, on ne peut expliquer le déclin de la participation électorale, ou l'ampleur de celui-ci, par ce facteur conjoncturel. Sinon, il faudrait supposer que les élections suscitent continuellement de moins en moins d'intérêt. La baisse de la participation électorale au Canada n'est pas un phénomène sur une courte période comme l'étudie l'auteur, ce qui lui permet d'expliquer le déclin par ce facteur qui ne peut tenir la route sur une plus longue période. Bref, à l'instar de l'explication par la conjoncture économique, ce dernier constat ne peut expliquer un phénomène tel qu'un déclin de la participation électorale s'opérant sur une longue période.

III. MÉTHODOLOGIE

3.1 Le cadre d'analyse

La variable dépendante

Notre variable dépendante, c'est notre phénomène observé, soit le déclin de la participation électorale. C'est un fait, la variation (plutôt négative) de la participation électorale dans le temps. Cette dernière peut se mesurer de deux façons. La première est le total des votes (les votes valides et rejetés) exprimé en pourcentage de la population en âge de voter. C'est une méthode qui est quelque peu problématique, car elle prend en compte toutes les personnes ayant l'âge de voter sur le territoire, peu importe si elles sont aptes à voter ou non. De ce fait, c'est une méthode de calcul qui sous-estime la participation électorale, puisqu'elle considère des gens qui n'iront pas voter parce qu'ils n'ont tout simplement pas le droit de vote. Ce n'est pas comme s'ils ne participaient pas au processus électoral de manière délibérée, car ils ne peuvent y participer et pourtant, on les prend tout de même en compte. C'est pour cette raison que la littérature n'utilise pas beaucoup cette mesure à l'exception des données concernant les États-Unis. La situation est effectivement bien particulière dans ce pays où il n'y a pas une loi électorale uniforme pour l'ensemble du pays, mais bien une loi différente pour chacun des États, soit cinquante lois distinctes qui régissent les élections législatives américaines. Dans chaque État, l'on a une façon propre de construire les listes électorales et certains types d'individus qui ont le droit de vote dans certains États ne l'ont pas nécessairement dans un autre. De plus, il est beaucoup plus facile dans certaines entités fédérées de s'inscrire sur la liste électorale que dans d'autres. Il en résulte que cela a un impact important sur le taux de participation comme le souligne Stephen J. Wayne : « Among the 50 states,

there is also considerable variation in turnout. Some of it has to do with the ease of registration »⁷⁷. Étant donné que les listes électorales ne sont pas uniformes pour l'ensemble du pays et qu'elles comportent beaucoup d'irrégularités, les États-Unis sont vus comme l'exception. Pour ce pays, l'on se base habituellement sur la population en âge de voter pour déterminer le taux de participation. Pour ce qui est de notre étude, comme nous le verrons dans la section portant sur les sources de données utilisées, nous ferons l'usage de données corrigées afin d'obtenir une précision maximale. Des données basées sur la population en âge de voter, mais beaucoup plus précises que celles du *Bureau of the Census* américain.

La seconde façon de mesurer la participation électorale est de prendre le total des votes (encore une fois les votes valides et rejetés), mais cette fois-ci exprimé en pourcentage des électeurs inscrits. Cette méthode n'est cependant pas parfaite. Elle ne prend pas en compte les gens qui se désinscrivent de la liste électorale de façon volontaire, soit ceux ne voulant pas participer au processus électoral même s'ils y ont le droit, et ceux qui ne s'inscrivent tout simplement pas dans les pays où l'inscription n'est pas automatique. L'on ne prend donc pas en compte des gens qui ne participent pas au vote, ce qui a pour effet de surestimer quelque peu la participation électorale. Cette méthode peut également sous-estimer la participation électorale comme nous le rappelle Blais, Massicotte et Dobrzynska, « si la liste a été artificiellement gonflée par des inscriptions doubles ou fictives »⁷⁸. L'on juge par contre que ces lacunes sont moins

⁷⁷ Stephen J. Wayne, *The Road to the White House 2004 : The Politics of Presidential Elections* (Belmont : Wadsworth/Thomson Learning, 2004), 68.

⁷⁸ André Blais, Louis Massicotte et Agnieszka Dobrzynska, *Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres?*, document présenté au Symposium sur la participation électorale

importantes que le fait de prendre en considération des gens qui n'ont pas le droit de vote comme dans la formule précédente. C'est pourquoi cette seconde formule est la plus utilisée dans la littérature et « malgré ses imperfections reconnues, (cette formule est celle) qu'emploient les documents officiels »⁷⁹. Crewe utilise lui aussi cette formule bien qu'il reconnaisse qu'il faut faire attention dans l'interprétation des variations de la participation électorale dans l'espace et dans le temps, puisque la rigueur instable des registres électoraux peut faire varier la participation de trois ou quatre points⁸⁰. Il juge cependant ces variations comme étant minimales. Il utilise tout de même cette formule et ce, en étant conscient de ses imperfections.

Cette méthode de calcul étant la plus utilisée par les différents auteurs dans leurs travaux, parce qu'elle est celle qui comporte les moins importantes lacunes. C'est donc celle qui sera également utilisée dans le présent travail pour mesurer notre variable dépendante, à l'exception des États-Unis comme nous l'avons mentionné précédemment.

La variable indépendante

Alors que le déclin de la participation électorale est la variable dépendante de notre analyse, la rigueur du financement électoral, telle que nous l'avons défini au chapitre précédent, en constitue la variable indépendante.

au Canada, Université Carleton, 18 février 2003, Ottawa, Élections Canada, p.3, En ligne. www.elections.ca/loi/tur/tuh/TauxPlus.pdf (page consultée le 2 mars 2004).

⁷⁹ André Blais, Louis Massicotte et Agnieszka Dobrzynska, *Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres?*, document présenté au Symposium sur la participation électorale au Canada, Université Carleton, 18 février 2003, Ottawa, Élections Canada, p.3, En ligne. www.elections.ca/loi/tur/tuh/TauxPlus.pdf (page consultée le 2 mars 2004).

⁸⁰ Ivor Crewe, « Electoral Participation » dans David Butler et al., dir., *Democracy at the Polls: A Comparative Study of Competitive National Elections* (Washington: American Enterprise Institute, 1981), 233.

Afin de mesurer cette dernière, il nous faut faire preuve d'innovation, car il n'existe pas vraiment de typologie dans la littérature pour classifier les ensembles de dispositions sur le financement politique des pays en fonction de leur rigueur. Dans ce cas-ci, la meilleure façon de faire est sans aucun doute de s'inspirer de la démarche de l'idéal-type de Max Weber. En fait, nous devons dresser une liste de critères types, constituant la rigueur des dispositions sur le financement politique. Dans cette logique, plus il y aura de critères rencontrés dans un pays donné à un moment donné, plus son financement politique sera rigoureux.

Bref, il s'agit d'analyser les règles du financement politique d'un pays donné à travers le temps et de les comparer à un modèle de financement politique rigoureux que nous avons créé. Il nous faut parler ici de modèle et non d'idéal-type, puisque par définition, un idéal-type « c'est est un type pur, obtenu à partir de l'idéalisation des traits du phénomène, dans un but analytique »⁸¹. C'est donc une exagération de la réalité. Ce n'est pas le cas du modèle proposé par la présente étude. Le modèle que nous construirons ne sera pas une exagération et est susceptible de se retrouver en entier dans certains pays à des moments précis dans le temps. Souvenons-nous que la présente étude n'a pas la prétention d'utiliser la démarche idéal-typique de Weber, mais seulement de s'en inspirer afin de créer notre propre démarche. Elle est en fait assimilable à une grille d'analyse que l'on applique à tous les pays et à toutes les périodes analysées par l'étude.

⁸¹ Mamoudou Gazibo et Jane Jenson, *Le politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques* (Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2004), 39.

Cette façon de faire nous offre une méthode pour comparer le plus objectivement possible tous nos pays, puisque le point de comparaison est le même pour l'ensemble des pays de l'étude ainsi qu'à travers toutes les années étudiées. Elle nous permet donc d'obtenir des données comparables concernant plusieurs pays dans le temps, ce qui est essentiel dans les nouvelles études comparatives sur le financement politique selon Karl-Heinz Nassmacher : « Further research on campaign and party finance has to focus on the collection of comparable data for more countries »⁸².

Notre modèle sur le financement politique rigoureux comporte huit critères que nous jugeons, pour les fins de l'exercice, tous aussi essentiels les uns que les autres. Ces critères ont été sélectionnés suivant l'importance qui leur est accordée par la littérature, afin d'obtenir un financement politique le plus adéquat possible. Le premier de ceux-ci est la *présence requise d'un financement public*. Il est important de mentionner que dans le cadre de cette analyse, toute aide financière de l'État aux partis politiques ou aux candidats, a été prise en considération qu'elle soit directe ou indirecte. Autant l'argent octroyé en fonction du nombre de votes obtenus lors de la précédente élection, soit le financement direct, que les crédits d'impôts ou encore un programme de remboursement des dépenses électorales par exemple, soit des formes de financement indirect, ont été pris en compte. Par contre, une seule aide financière aux groupes parlementaires n'a pas été considérée, puisque qu'un financement public rigoureux doit être pour tous les partis et non pas seulement ceux qui siègent au Parlement. Pour donner un exemple concret, prenons le cas du Danemark où l'aide financière aux groupes parlementaires a été

⁸² Karl-Heinz Nassmacher, « Comparing Party and Campaign Finance in Western Democracies » dans Arthur B. Gunlicks, dir., *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe* (Boulder : Westview Press, 1993), 263.

introduite en 1965, mais le financement public aux partis politiques seulement en 1986. Dans ce cas-ci, nous considérons dans notre fiche d'évaluation de la rigueur du financement politique de ce pays qu'il y a présence de financement politique public seulement depuis 1986.

Le financement public des partis et candidats est généralement impopulaire dans l'opinion publique. Michael Pinto-Duschinsky le signale d'ailleurs en mentionnant qu'en Italie, la population a voté lors d'un référendum en avril 1993 à « 90,3% en faveur de l'abolition du financement pour les partis, tant pour les campagnes électorales que pour les dépenses organisationnelles de routine des organisations de parti »⁸³. Pinto-Duschinsky rapporte également les propos de Gullan Gidlund qui faisait état du consensus des populations des pays nordiques à être, dans les sondages d'opinion publique, très peu enthousiastes à l'égard du financement de la vie politique par l'État⁸⁴. Cette attitude envers le financement public est sans aucun doute généralisée à travers les démocraties, car nous sommes dans un courant mondial d'idées néo-libérales, de retrait de l'État, ce qui est en contradiction avec un financement public des partis politiques qui est vu comme une intervention de l'État. De plus, nous pouvons certainement présumer que les gens sont devenus si cyniques envers les politiciens qu'ils ne veulent pas que leur argent soit utilisé pour financer les campagnes de ces gens étant considérés comme « tous pourris »...

⁸³ Michael Pinto-Duschinsky, « Opinion publique envers les subventions d'État », (Aceproject, 2003) En ligne. www.aceproject.org/main/francais/pc/pcd01a03.htm (page consultée le 6 juillet 2004).

⁸⁴ *Idem.*

Ruud Koole vient également ajouter au débat en mentionnant que la principale objection au financement public, est que celui-ci rend les partis politiques moins dépendants des gens qui défendent des intérêts et qu'ils sont moins à l'écoute des demandes de l'électorat⁸⁵. Notons ici qu'un tel argument à l'encontre du financement politique peut cependant nous sembler assez faible. Il revient à dire qu'avec le financement public, les partis ne se soucient plus des intérêts de la population, puisqu'ils n'ont plus à compter sur eux pour se financer. Pourtant, les partis politiques n'ont pas besoin que de l'argent pour espérer prendre le pouvoir, ils ont aussi besoin des votes. Pour les obtenir, il faut que les gens sentent que le parti pour lequel ils vont voter va défendre leurs intérêts. Bref, ce n'est pas parce que les partis sont financés par l'État qu'ils ne sont plus nécessairement à l'écoute de la population et en ce sens, l'argument apporté par Koole peut nous paraître plus ou moins valable.

Bien que l'opinion publique en général ainsi qu'un pan de la communauté scientifique semblent être opposés au financement politique public, aussi paradoxal que cela puisse paraître, la présence d'un financement public est nécessaire à un système de financement politique rigoureux. Ce sont Blais et Gidengil, entre autres, qui nous apportent les raisons. Premièrement, les chercheurs mentionnent qu'au Canada par exemple, « les plus cyniques envers les politiciens et le rôle de l'argent en politique sont plus susceptibles de soutenir l'interdiction des dons des groupes »⁸⁶. Comme la présente étude préconise qu'un financement politique rigoureux pourrait réduire le cynisme, il ne

⁸⁵ Ruud Koole, « The « Modesty » of Dutch Party Finance » dans Herbert E. Alexander, dir., *Comparative Political Finance in the 1980s* (Cambridge : Cambridge University Press, 1989), 210.

⁸⁶ André Blais et Elizabeth Gidengil, *La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes* (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1991), 113.

fait aucun doute qu'il nous faut soutenir cette volonté d'interdire les dons des groupes. Cependant, il faut garder en tête que les donations provenant des groupes sont habituellement la plus grande source de revenus pour les partis politiques, soit bien plus que les contributions provenant des électeurs ou encore des cotisations des membres. Si l'on veut abolir ce type de dons, il faut compenser les pertes des partis par un financement public. Si ce dernier n'est pas en place et qu'il y a une interdiction de dons par les corporations et les syndicats par exemple, il serait tout à fait naïf de croire que les partis n'auront pas recours à des sources totalement obscures pour financer leurs besoins. Évidemment, avoir recours au financement obscur n'est pas souhaitable en démocratie et ne dénote certainement pas un financement politique rigoureux. Il ne s'agit donc pas ici d'être en faveur d'un financement public pour des raisons idéologiques, soit une adhésion aux idées sociales-démocrates préconisant une intervention accrue de l'État, il s'agit tout simplement d'une question de logique, de cohérence. Cela est donc la première raison pour laquelle un financement public est requis dans un financement politique rigoureux, soit tout simplement pour que l'on puisse adopter d'autres dispositions conformes aux souhaits de l'électorat tout en évitant que les partis se financent « en-dessous de la table ».

En second lieu, Blais et Gidengil rapportent que « l'argument le plus courant en faveur d'un financement public direct est qu'il faut compenser pour les partis et les candidats désavantagés par un faible soutien financier »⁸⁷. C'est donc dire que le financement politique public, direct cette fois-ci, favorise le pluralisme politique. Il

⁸⁷ André Blais et Elizabeth Gidengil, *La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes* (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1991), 115.

contribue à ce que l'électorat ait plusieurs alternatives solides sur son bulletin de vote plutôt qu'une seule alternative au gouvernement en place. Le fait de ne pas pouvoir choisir entre plusieurs alternatives, comme c'est le cas aux États-Unis, est souvent une source de cynisme chez l'électorat, parce qu'il a l'impression que c'est « blanc bonnet, bonnet blanc ». Étant donné qu'il est permis de croire que le cynisme croissant est l'une des causes de l'importance grandissante du déclin de la participation électorale, il nous faut donc favoriser un moyen qui viendra atténuer le cynisme de ce côté. L'un des moyens pour y arriver, c'est de favoriser un financement politique public pour la raison que Blais et Gidengil ont avancée. De plus, lorsque l'on sait qu'une élection démocratique doit être guidée par les principes d'égalité et d'équité, il faut que les dispositifs électoraux soient organisés en conséquence. Comme le financement politique fait parti de ces dispositifs, il est impératif qu'il y ait un financement politique public pour qu'il soit adéquat. Il en va carrément du principe d'équité du processus électoral qui doit être garanti par un financement politique rigoureux. Voilà donc une autre raison pour laquelle la présence d'un financement public est un des éléments d'un financement politique rigoureux dans cette analyse.

Finalement, la présence du financement public dans notre modèle est aussi souhaitable, car nous avons mentionné qu'il était plausible qu'un financement peu rigoureux entraîne le cynisme dans la population. La présence d'un financement public peut donc venir diminuer les possibilités de corruption ainsi que la perception de celle-ci. Les partis politiques ont de cette façon une partie de leur financement assurée et n'ont pas besoin de se mettre à la remorque d'importants donateurs qui cherchent à tirer des

bénéfices politiques quelconque de leurs donations. De même, le financement public peut atténuer le cynisme de la population comme le souligne Thomas Drysch : « Another goal (du financement public) is the avoidance or, if already present, abolition of corruption. Corruption encourages political cynicism and contributes to undermining the trust of the citizens in the legal order »⁸⁸.

Le deuxième élément de notre modèle du financement politique rigoureux est que *les sources de financement soient divulguées*. Cette mesure a un but bien précis qui « est de promouvoir l'intégrité et permettre au public d'avoir un droit de regard sur les comptes des partis et des hommes politiques et d'en débattre librement »⁸⁹ selon Walecki. Le but d'une telle disposition étant de promouvoir l'intégrité, il est donc tout à fait normal qu'elle soit requise dans notre modèle sur le financement politique rigoureux, un modèle qui se doit d'être en mesure de défavoriser ou atténuer une montée du cynisme. En ce sens, il ne fait aucun doute que la promotion de l'intégrité peut permettre l'atteinte de cet objectif. Ce propos rejoint d'ailleurs ceux de Blais et Gidengil, car ces derniers sont pleinement conscients du fait qu'une mesure de la sorte favorise la confiance du public : « La divulgation se justifie en général par le fait qu'elle permet à tous les citoyens de vérifier si un don est payé en retour de faveurs spéciales, et aussi par le fait qu'en exposant le régime électoral au grand jour, on favorise la confiance du public »⁹⁰.

⁸⁸ Thomas Drysch, « The New French System of Political Finance » dans Arthur B. Gunlicks, dir., *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe* (Boulder : Westview Press, 1993), 157.

⁸⁹ Marcin Walecki, « L'argent de la politique et la corruption » dans Transparency International, *Rapport Mondial sur la Corruption 2004* (Berlin : Transparency International, 2004), 33.

⁹⁰ André Blais et Elizabeth Gidengil, *La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes* (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1991), 104.

Si les propos des auteurs précédents ne laissent aucun doute quant à l'importance de la divulgation des sources de financement, Nassmacher en fait carrément un élément capital, voire incontournable d'un régime de financement politique rigoureux. Dans l'un de ses chapitres sous la rubrique « The key Elements of Regulation (du financement politique) », il nous indique très clairement qu'une disposition obligeant la divulgation de l'identité des gros donateurs ainsi que le montant de la somme qu'ils ont donné, est une disposition nécessaire : « Major donations to parties and candidates are identified to the public by giving names and amounts (disclosure) »⁹¹. L'on ne peut qu'être en accord avec sa position lorsque l'on sait qu'une telle mesure est un excellent moyen de lutte à la corruption et par ricochet, très certainement à la montée du cynisme. En effet, une disposition de la sorte défavorise la corruption, car « lorsque les dons sont rendus publics, on peut contrôler toute influence indue en faveur d'un politicien, ce qui peut devenir un puissant facteur de dissuasion »⁹².

Bref, la divulgation des sources de financement est l'une des pierres angulaires d'un système de financement politique rigoureux, autant pour sa valeur à prévenir la corruption que pour contrer la montée du cynisme. Pour cette raison, cette disposition se doit absolument d'être dans notre modèle.

Que les donations soient permises seulement aux personnes physiques ayant la qualité d'électeur est le troisième élément de notre modèle. L'importance de cette

⁹¹ Karl-Heinz Nassmacher, « Monitoring, Control and Enforcement of Political Finance Regulation » dans IDEA, *IDEA Handbook on Funding of Political Parties and Elections Campaigns* (Stockholm : International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2004), 6.

⁹² André Blais et Elizabeth Gidengil, *La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes* (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1991), 93.

mesure est démontrée par une étude portant sur 104 pays et citée par Gene Ward dans laquelle 50% des pays sondés interdisaient les donations autres que celles provenant des personnes ayant la qualité d'électeur, notamment celles provenant des sociétés, des syndicats et des donateurs étrangers⁹³. C'est une mesure très répandue, soit la deuxième la plus utilisée pour contrôler l'argent en politique après le financement public selon la même étude. Il faut noter qu'il est tout à fait souhaitable qu'il en soit ainsi. L'argent provenant de sources autres que de simples citoyens, indique clairement que le don a été fait dans le but de promouvoir des intérêts particuliers et non pas pour la « cause du parti ». À ce sujet, les propos pour le moins croustillants d'un dirigeant d'une compagnie d'assurance new-yorkaise ayant fait un important don politique au début du siècle dernier, sont un excellent exemple démontrant que ce type de don est fait pour faire valoir des intérêts particuliers : « I don't justify the use of money for campaign purposes. I justify the use of these funds in the protection of the policyholder's interests. I don't care about the Republican side of it, or the Democratic side of it... What is best for the New York Life is what moves of it »⁹⁴. Voilà le genre de propos qui est une véritable manufacture à cynisme envers la politique. Ils démontrent pourquoi il est nécessaire que les dons soient le fait exclusif de personnes physiques ayant le droit de vote dans un système de financement politique rigoureux.

Les partis politiques ne doivent pas être à la remorque de groupes défendant des intérêts particuliers car ils doivent, le plus possible, avant tout défendre les intérêts de

⁹³ Gene Ward, « Le rôle de la divulgation d'informations dans la lutte contre la corruption dans le financement politique » dans Transparency International, *Rapport Mondial sur la Corruption 2004* (Berlin : Transparency International, 2004), 48.

⁹⁴ Alexander Heard, *The costs of democracy, Financing American Political Campaigns* (Garden City : Doubleday & Company, 1962), 111.

leur population. Mais cela ne peut qu'être réalisable si les dons des groupes aux partis politiques sont interdits. Sinon, ces corporations ou syndicats par exemple, tiendront inévitablement les politiciens en laisse...

Nous avons mentionné plus tôt que les intentions conduisant les groupes à faire des donations politiques ainsi que l'acceptation de ces dons par les partis politiques, ne pouvaient que conduire au cynisme de la population. L'étude canadienne de Blais et Gidengil démontre encore une fois que cette supposition semble bien fondée : « Nous savons toutefois quels sont les points qui ont le plus d'incidence sur les évaluations globales (de l'état de la démocratie). Il s'agit d'abord et avant tout du processus électoral, du plafonnement des dépenses électorales et des dons des groupes »⁹⁵. Il est clair que les dons des groupes sont perçus par la population comme une menace au bon état de la démocratie et sont, par le fait même, une source de cynisme envers la politique puisqu'on les juge néfastes. Encore une fois, comme il faut s'attaquer au cynisme croissant que l'on croit responsable du déclin de la participation électorale de plus en plus important, l'exclusivité des dons par les électeurs se doit d'être un élément de notre modèle.

Le prochain élément de notre modèle concerne également les sources de revenus des partis et candidats. En fait, c'est qu'il doit y avoir une *limitation monétaire aux donations faites*. C'est une mesure moins répandue dans l'étude mentionnée

⁹⁵ André Blais et Elizabeth Gidengil, *La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes* (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1991), 164.

précédemment et citée par Gene Ward, soit dans 28% des 104 cas étudiés⁹⁶, mais qui n'est pas moins importante pour un financement politique qui se veut rigoureux. En effet, la plupart des auteurs s'entendent pour dire qu'il y a une justification importante à cette disposition et Khayyam Zev Paltiel la fait très bien ressortir : « Ceilings on the size of contributions have been adopted in an effort to broaden the base of financial support and lessen dependence on wealthy individuals and groups »⁹⁷. Le fait que ce soit une mesure visant à réduire l'influence d'importants donateurs est l'aspect qui fait en sorte qu'elle est importante pour un financement politique rigoureux.

Un peu dans le même sens que pour l'élément précédent, les politiciens se doivent d'oeuvrer à la défense des intérêts de la population et non pas seulement de quelques importants bailleurs de fonds ayant une influence démesurée avec leurs importantes donations. C'est pour cette raison qu'il faut que les montants des donations soient limités. Agir autrement engendrerait le cynisme de la population et « l'attitude cynique adoptée face au rôle de l'argent dans la politique renforce (cette) idée de réglementer les dons »⁹⁸. Afin de faire en sorte que les politiciens soient au service de la population pour que celle-ci ne devienne pas cynique envers eux, il ne fait aucun doute qu'une limitation monétaire est nécessaire à un financement politique rigoureux.

⁹⁶ Gene Ward, « Le rôle de la divulgation d'informations dans la lutte contre la corruption dans le financement politique » dans Transparency International, *Rapport Mondial sur la Corruption 2004* (Berlin : Transparency International, 2004), 48.

⁹⁷ Khayyam Zev Paltiel, « Campaign Finance : Contrasting Practices and Reforms » dans David Butler et al. dir., *Democracy at the Polls* (Washington : American Enterprise Institute for Public Policy Research, 1981), 160.

⁹⁸ André Blais et Elizabeth Gidengil, *La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes* (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1991), 110.

Cependant, il faut faire attention de ne pas tomber dans le zèle et imposer des règles démesurées concernant les sources de financement qui ne visent pas à avoir un financement rigoureux, mais tout simplement à limiter les capacités des partis de l'opposition, notamment comme cela se produit dans certains pays autoritaires : « [...] les régimes autoritaires imposent des limites tellement draconiennes au financement des campagnes électorales qu'elles marginalisent l'opposition et soutiennent au contraire le régime non démocratique »⁹⁹. Voilà une mesure qui ne correspond en rien au renforcement de la démocratie qui est souhaité par le modèle sur le financement politique construit ici. Un financement politique rigoureux se veut d'être un ensemble de dispositions favorisant la qualité du processus démocratique, ce qui ne veut pas dire des mesures draconiennes visant des objectifs « anti-démocratiques ». Il nous faut par contre noter que de tels cas ne seront pas rencontrés dans la présente étude. Comme nous l'avons mentionné précédemment, c'est une pratique qui se produit essentiellement dans les régimes autoritaires et ces derniers ne rencontrent pas les critères pour faire partie de notre analyse comme nous le verrons sous une rubrique ultérieure.

Après avoir exposé les éléments d'un financement politique rigoureux, nous voici maintenant à traiter des dispositions concernant les dépenses. *La limitation des dépenses électorales* est le prochain élément que notre modèle doit contenir. Ce type de mesure a déjà une très longue histoire. En fait, le principe même de la limitation des dépenses électorales remonte à 1883 au Royaume-Uni avec le *Corrupt and Illegal Practices (Prevention) Act*. Comme l'on sait que les anciennes colonies britanniques se sont

⁹⁹ Marcin Walecki, « L'argent de la politique et la corruption » dans Transparency International, *Rapport Mondial sur la Corruption 2004* (Berlin : Transparency International, 2004), 30.

souvent inspirées de leur « mère-patrie » pour forger leurs institutions, il n'est pas surprenant que la limitation des dépenses soit une pratique assez répandue de nos jours, le royaume de Grande-Bretagne ayant été très vaste et influent par le passé... Toujours selon l'étude présentée dans le texte de Gene Ward, la limitation des dépenses est un principe assez courant, bien qu'il soit loin d'être l'un de ceux qui sont les plus utilisés. Il est en fait présent dans 41% des 104 pays de l'étude qu'elle évoque¹⁰⁰.

Cette mesure en est une qui est présente dans plusieurs pays et pour cause. Tout d'abord, c'est une mesure qui vise à faire en sorte que la population ne sente pas qu'on tente d'acheter son vote en faisant des dépenses extravagantes, ce qui prévient une montée du cynisme de ce côté. Les gens ne veulent pas avoir l'impression d'être achetés et c'est pourquoi, toujours selon Blais et Gidengil, « aux États-Unis et au Canada, les citoyens et citoyennes sont plus préoccupés de couper les dépenses que de limiter les revenus »¹⁰¹. En plus d'empêcher une montée du cynisme en évitant que la population ne se sente achetée, il faut noter que la limitation des dépenses vient consolider le principe d'équité d'une élection démocratique. Même si un parti dispose d'importants moyens financiers, il ne pourra dépenser davantage qu'un parti possédant des ressources plus modestes et ainsi l'égalité des chances des différents partis est mieux préservée.

La limitation des dépenses électorales a cependant un autre effet bénéfique sur l'assainissement du financement politique. Si l'on limite les dépenses, on limite

¹⁰⁰ Gene Ward, « Le rôle de la divulgation d'informations dans la lutte contre la corruption dans le financement politique » dans Transparency International, *Rapport Mondial sur la Corruption 2004* (Berlin : Transparency International, 2004), 48.

¹⁰¹ André Blais et Elizabeth Gidengil, *La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes* (Ottawa : Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1991), 105.

également l'argent dont les partis ont besoin pour faire campagne. De ce fait, on évite que les partis ne s'adonnent à tous les moyens possibles pour amasser de l'argent afin d'en dépenser au maximum ou autant que leurs adversaires. C'est donc dire que limiter les dépenses a aussi un bienfait sur les sources de financement, ce qui rend cet élément indispensable à un financement politique rigoureux, donc à notre modèle, selon Yves-Marie Doublet :

« Mais tout effort de rationalisation du financement privé ou public n'a de sens que s'il s'accompagne d'une action sur les dépenses et dans la mesure où leur réduction doit inciter à ne plus ou à moins recourir à des circuits de financement occultes, ce choix est inséparable d'exigences accrues de transparence des comptes des formations politiques et des candidats »¹⁰².

Limiter les dépenses n'est cependant pas le dernier élément que doit comporter un modèle sur le financement politique rigoureux, il doit aussi y avoir une *divulcation des dépenses* tout comme il y en a une pour les revenus. C'est d'ailleurs pour les mêmes raisons de transparence et du droit à l'information des citoyens que l'on juge bon dans certains pays, comme au Canada et en Allemagne par exemple, que les dépenses soient divulguées. Le politologue Randhir. B. Jain de l'Université de Delhi avance à ce sujet que la divulgation des dépenses dans ces pays est vue « as a guarantee of transparency in political activity and of the citizens' right to be duly informed »¹⁰³. La divulgation des dépenses électorales contribue donc également à atténuer le cynisme, puisque si l'électeur sent le processus transparent et qu'il peut consulter toute l'information qu'il

¹⁰² Yves-Marie Doublet, *Le financement de la vie politique* (Paris : Presses universitaires de France, 1997), 13.

¹⁰³ Randhir. B. Jain, *Implementing Party Reforms in South Asia : Challenges and Strategies* (Delhi : A paper prepared for presentation at a Conference on " Political Party Strategies to Combat Corruption", 2002), 7.

désire, il ne peut qu'être moins cynique envers la politique. Ce sont les choses obscures, sources d'une multitude de préjugés, qui sont la véritable fontaine de jouvence du cynisme politique... En ce sens, la divulgation des dépenses électorales devient un élément incontournable d'un financement politique rigoureux.

La divulgation est aussi importante pour un autre aspect. En effet, c'est cette mesure qui peut nous permettre de savoir si l'argent est réellement dépensé, en ayant des preuves comme les reçus des dépenses effectuées par exemple. C'est là une mesure nécessaire et particulièrement lorsqu'il y a présence de financement politique public indirect sous forme de remboursement des dépenses électorales. Il faut s'assurer que l'argent soit réellement dépensé pour que ça ne devienne pas un mécanisme à enrichir certains individus qui pourraient simuler des dépenses électorales et ainsi en recevoir une part de remboursement de l'État. Voilà une pratique qu'il faut absolument prévenir car si de tels cas étaient découverts, il en résulterait une véritable explosion du cynisme dans la population... Étant donné que l'on cherche à éviter cette situation à tout prix et comme un financement politique rigoureux se doit d'être le plus transparent possible, il ne fait aucun doute que la divulgation des dépenses électorales doit faire partie de notre modèle pour ces raisons.

Maintenant que les mesures de notre modèle concernant les revenus et les dépenses ont été exposées, nous en sommes à celles concernant le contrôle du financement politique. À ce sujet, une mesure extrêmement importante est le fait que *les partis et/ou les candidats doivent faire un rapport sur leur financement politique*. Cette

mesure, à l'instar des deux types de divulgation que nous avons vus jusqu'ici, s'inscrit également dans la volonté de transparence du processus de financement politique pour que la population n'ait pas l'impression d'un monde obscur où la magouille est reine.

Les rapports obligent également les politiciens à adopter une ligne de conduite honnête et appropriée, puisqu'ils savent que tout sera rendu public ultérieurement. C'est d'ailleurs ce qui est l'une des principales utilités des rapports et c'est ce qui les rend si importants selon Nassmacher : « The general aim of financial accountability (disclosure and reporting) is to enable anyone to raise certain questions of political finance for public debate, or to encourage parties and candidates to raise and spend their funds in ways that do not provoke controversy »¹⁰⁴. Une mesure qui tente d'éviter la controverse est une mesure qui tente d'éviter les sources du cynisme par le fait même et l'aspect de transparence hautement souhaitable qui se dégage d'une obligation pour les politiciens à faire des rapports sur leur financement, sont définitivement des éléments clés d'un financement politique rigoureux. C'est pourquoi cette mesure doit se retrouver dans notre modèle.

Afin de donner un sens aux sept mesures que nous avons exposés jusqu'ici, il y a une mesure qui doit être présente pour que le tout soit vraiment rigoureux. C'est pourquoi la *présence de sanctions prévues en cas de manquement aux règles* constitue le dernier élément de notre modèle. Il est certain qu'en cas de manquement aux règles sur le financement politique, un parti sera la cible des médias qui feront un délice d'une telle

¹⁰⁴ Karl-Heinz Nassmacher, « Comparing Party and Campaign Finance in Western Democracies » dans Arthur B. Gunlicks, dir., *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe* (Boulder : Westview Press, 1993), 258.

histoire en étalant les moindres détails au public. Il pourrait donc s'en suivre d'une « sanction politique » envers les fautifs de la part de la population lors des élections suivantes. Mais cela ne va pas nécessairement de soi, car toutes sortes d'impératifs guident le choix des électeurs et parfois, les partis politiques peuvent avoir assez de temps pour réparer les pots cassés...

C'est pourquoi il faut absolument des sanctions prévues dans la loi pour qu'il y ait un effet dissuasif sur ceux qui voudraient agir de façon malhonnête et ces sanctions sont nécessaires au bon fonctionnement des règles sur le financement politique. Comme le souligne Paltiel : « A system of public financing, full disclosure and enforcing agency **backed by legal sanctions** (et c'est nous qui soulignons) are essential to the success of a reform program for party finance »¹⁰⁵. Ces propos de Paltiel sont corroborés par Miriam Lapp, pour qui les sanctions sont aussi un élément essentiel de la rigueur du financement : « Enforcement comprises several elements. At a minimum, it necessitates that offences and penalties be clearly identified in law »¹⁰⁶.

Étant donné que les sanctions sont indispensables pour assurer un réel respect des mesures que nous avons inclus jusqu'ici dans notre modèle, le fait de prévoir des sanctions en cas de manquement est donc le dernier élément de notre modèle. Notons en dernier lieu que les sanctions peuvent être de nature pénale, électorale ou financière et

¹⁰⁵ Khayyam Z. Paltiel, *Candidate and Election Finance, Study No22, Royal Commission on Corporate Concentration* (Ottawa : Queen's Printer, 1976), 108-109.

¹⁰⁶ Miriam Lapp, *Enforcement Mechanisms for Political Party Financing* (Vancouver : Second Annual Meeting of the Inter-American Forum on Political Parties, 2002), 1.

c'est cette dernière qui est la plus communément appliquée à travers les démocraties. Elle s'incarne en pertes de subventions publiques en cas de faute¹⁰⁷.

Voilà qui complète les justifications concernant la présence de ces huit éléments dans notre modèle sur le financement politique rigoureux. Comme nous l'avons mentionné en début de rubrique, tous les critères sont de même importance dans notre étude, car ils sont tous considérés comme étant aussi importants les uns que les autres pour obtenir un financement politique rigoureux. C'est donc pour cela que dans les fiches d'évaluation de la rigueur du financement politique qui sont en Annexe C de cette analyse, chaque élément présent dans les règles du pays, lui donne un point pour la période donnée. En fait, pour obtenir le point, il faut que la réponse à la question posée soit OUI, car les questions ont été formulées de façon à ce qu'un OUI en réponse, soit synonyme de rigueur. Il est à noter ici que si un élément est présent dans les dispositions sur le financement politique du pays seulement pour les candidats et non les partis (et vice-versa), la réponse inscrite dans la fiche du pays est tout de même OUI. Il est approprié de considérer comme étant rigoureux un élément qui concerne soit seulement les partis ou seulement les candidats, puisqu'il y a tout de même présence de réglementation et qu'un manque de rigueur, soit un NON, est synonyme d'absence complète de règles.

Comme chaque élément vaut un point, il y a donc une note qui est attribuée sur huit pour chaque période donnée et plus on s'approche de huit sur huit, plus le

¹⁰⁷ Yves-Marie Doublet, « La mise en oeuvre : comment est gérée dans la pratique la réglementation du financement des partis politiques » dans Transparency International, *Rapport Mondial sur la Corruption* 2004 (Berlin : Transparency International, 2004), 65-66.

financement est rigoureux. Si l'on observe les fiches d'évaluations auxquelles nous avons fait référence un peu plus tôt, l'on se rend compte qu'il n'y a pas seulement une note sur huit, mais aussi une note en pourcentage. Il y a deux raisons qui expliquent la présence de celle-ci. Premièrement, il faut se souvenir que notre variable dépendante est mesurée en pourcentage, les taux de participation électorale étant toujours exprimés de cette façon. Utiliser une note en pourcentage pour exprimer la rigueur du financement politique vient donc standardiser l'unité de mesure utilisée pour nos deux principales variables. Cette façon de faire est employée dans le but d'avoir une précision accrue de nos résultats, soit que nos scores des différents tests statistiques que nous ferons, ne soient pas affectés par l'utilisation d'unités de mesure différentes pour chacune des variables.

Cette raison n'est cependant pas la seule motivation qui nous pousse à mesurer la rigueur du financement politique en pourcentage. Comme le financement politique est un domaine où l'information est peu disponible, il peut arriver que dans certains pays, il soit impossible de vérifier si certaines dispositions étaient présentes à des moments précis. Nous ne pouvons pas laisser tomber un pays si nous ne sommes pas en mesure d'évaluer un critère sur huit par exemple, l'évaluation de la rigueur du financement politique pouvant certainement être faite à partir de sept critères plutôt que huit pour certaines périodes. Dans le cas où l'information n'est pas disponible, il nous faut tout simplement répondre N/D plutôt que OUI ou NON. Une telle manœuvre implique par contre que l'on ramène la note sur sept au lieu de huit. Afin de préserver la standardisation de nos données, l'utilisation du pourcentage est utile en ce sens, puisque

l'on peut évaluer la rigueur du financement politique à partir de la même unité de mesure, le pourcentage, et ce, peu importe le nombre d'éléments analysés.

3.2 L'importance du type d'élection retenu

Comme nous le savons, il existe plusieurs formes d'État, les formes fédérale et unitaire étant les deux principales. Sans tomber dans les définitions de ces formes d'État, il faut noter que ces dernières donnent lieu à des types d'élection différents. Par exemple, un État fédéral est le théâtre d'élections « de plus grande importance » à deux niveaux, soit au fédéral et au niveau des entités fédérées, ce qui est une situation que ne connaissent pas les États unitaires où il y a une seule élection de grande envergure. Il en est ainsi car un seul niveau de gouvernement dans ces États détient le pouvoir pour l'ensemble des compétences, les autres niveaux administratifs ne possédant que des pouvoirs dévolus.

Cela nous cause un problème lorsque vient le temps d'utiliser des taux de participation électorale à travers de nombreux pays qui sont de formes différentes. En effet, comment faire pour utiliser des données sur la participation électorale qui sont issues d'élections qui ont la même importance à travers tous les pays étant donné la multitude de « genres d'élection »? Il est important d'utiliser des données provenant d'élections ayant à peu près toute la même importance pour ne pas biaiser l'analyse, car ce caractère important et significatif de l'élection pour la population est justement un facteur qui a une influence sur la participation électorale. À ce sujet, les propos de Kees Aarts et Bernhard Wessels viennent appuyer ces dires et renforcer notre préoccupation à

utiliser des données provenant d'élections ayant la même importance: « *The type of elections to be studied is important because turnout within countries tends to show a much greater variation over types of elections than accross time for a single type of election. Some elections, such as the elections for the European parliament in most EU member states, are regarded as less important than others, ans show lower turnout levels* »¹⁰⁸.

Pour résoudre ce problème concernant le type d'élection à retenir, il nous faut faire des choix. Premièrement, étant donné que les données sur la participation électorale lors des élections centrales sont utilisées dans les États unitaires, il nous faut en faire de même dans les États fédéraux et utiliser les données de l'élection du gouvernement central ou fédéral. De cette façon, l'on s'assure que les données seront tirées de l'élection qui touche toute la population du pays à l'instar des données concernant les États unitaires.

De plus, comme notre recherche porte sur le financement politique et que nous savons que l'information disponible dans ce domaine est limitée, il nous faut opter pour l'élection centrale des pays, puisque c'est pour celle-ci que les données sur le financement politique sont les plus accessibles. C'est donc une autre raison pour laquelle il nous faut opter pour les élections fédérales dans les fédérations et laisser tomber les élections supranationales comme les élections européennes par exemple.

¹⁰⁸ Kees Aarts et Bernhard Wessels, *Electoral Turnout in West-European Democracies* (Boston : Annual Meeting of the American Political Science Association, 2002), 4.

D'ailleurs, c'est exactement la méthode qu'utilise Nassmacher dans ses recherches sur le financement politique et ce, pour les mêmes raisons :

« Data for the supra-national, e.g. the European Parliament, or the sub-national levels (states, provinces, länder etc., where there is a federal system, or local governments) are even more sketchy and incomplete. Research therefore has to begin with those units that provide the most publicity of their activities »¹⁰⁹.

Ceci étant réglé, il nous faut passer à la question des régimes politiques. Comme notre étude porte sur plusieurs démocraties, nous rencontrerons des pays qui ont des régimes différents, soit parlementaires, présidentiels ou encore semi-présidentiels. Cela fait en sorte que le type d'élection peut aussi varier selon le régime politique. Par exemple, il y a une élection présidentielle en Finlande alors qu'il n'y en a pas au Canada, qui a un régime parlementaire. Dans un souci d'utiliser des données provenant d'élections ayant la même « importance théorique » à travers nos démocraties, il faut donc se rallier au type d'élection qui est commun à tous nos pays, soit l'élection législative ou parlementaire.

Ce choix a également pour effet d'avoir des élections auxquelles les citoyens de chaque pays accordent le plus d'intérêt, ce qui est essentiel lorsque l'on sait que l'intérêt porté à une élection est l'un des déterminants de la participation électorale. Dans les régimes parlementaires, il est certain que l'élection législative est celle qui suscite le plus d'intérêt, puisqu'elle est l'élection ultime du pays. Dans les régimes semi-présidentiels, tel celui de la France, l'élection présidentielle suscite généralement aussi beaucoup

¹⁰⁹ Karl-Heinz Nassmacher, « Comparing Party and Campaign Finance in Western Democracies » dans Arthur B. Gunlicks, dir., *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe* (Boulder : Westview Press, 1993), 234.

d'intérêt mais son importance est amplement diminuée en situation de cohabitation, soit lorsque la majorité à l'Assemblée nationale française n'est pas de la même allégeance politique que la présidence. Dans ce cas, le premier ministre issu de l'Assemblée nationale devient le personnage le plus influent de la république, ce qui rend l'issu de l'élection législative plus important que celui de l'élection présidentielle. En ce sens, le choix de l'élection législative s'avère un meilleur choix pour les régimes semi-présidentiels.

Concernant les régimes présidentiels, il arrive fréquemment que le poste de président est quasi symbolique et que le véritable pouvoir s'exerce au niveau législatif. Le meilleur exemple pour illustrer ce propos est celui de l'Irlande. Le poste de président est tellement peu important, que dans le cas de cinq élections présidentielles sur neuf à avoir eu lieu avant 1991, il n'y a tout simplement pas eu de scrutin, puisque l'élection n'a pas été contestée. Le seul candidat en lice a été élu par acclamation¹¹⁰. C'est clairement là un signe du peu d'importance accordée à ce poste et par le fait même à l'élection qui y conduit, même lorsqu'il y a plus d'un candidat en lice. L'importance accordée à la présidence dans plusieurs régimes présidentiels est également peu élevée, ce qui fait en sorte qu'il est encore une fois approprié d'opter pour l'élection législative. Cependant, il y a un pays qui fait figure d'exception, soit où l'élection présidentielle est très importante, et ce sont les États-Unis. Les élections législatives seront tout de même utilisées pour ce pays dans un souci d'uniformité de l'analyse. Il faudra par contre tenir compte dans la discussion de nos résultats du fait qu'elles sont d'une moins grande

¹¹⁰ Thomas Mackie et Richard Rose, *The International Almanac of Electoral History* (Londres : Macmillan, 1991), 226.

importance que la présidentielle et que la participation électorale est généralement plus faible à ce scrutin, notamment à la législative ayant lieu à la mi-mandat présidentiel.

3.3 Une analyse dans le temps, la période couverte par l'étude

Le déclin de la participation électorale étant le phénomène qui nous préoccupe dans le cadre de cette analyse et comme celui-ci s'opère sur une longue période, il est tout à fait normal que notre analyse ne se fasse pas seulement dans l'espace, mais aussi à travers le temps. Notre travail couvrira la période entre 1960 et 2004. Le choix de débiter notre analyse en 1960 s'explique par le fait que la plupart des législations sur le financement politique sont apparues quelque peu à la fin des années 60, mais dans la majorité des cas dans les années 70 et même les années 80 comme le démontre ce passage de Doublet :

« Ces réglementations (sur le financement politique) sont pour la plupart apparues à partir des années soixante (1966 au Danemark et en Suède, 1967 en Allemagne fédérale, 1969 en Finlande, 1974 en Italie et aux États-Unis, 1975 en Autriche, 1976 au Portugal, 1977 au Québec, 1984 en Grèce, 1984 et 1989 en Belgique, 1985 en Espagne, 1988 et 1990 en France) »¹¹¹.

Il y a aura donc au moins une décennie analysée avant que les règles sur le financement politique ne fassent leur entrée en scène massive. Cette décennie antérieure sera suffisante pour analyser quelle était la situation par rapport à la participation électorale avant l'entrée en vigueur des lois électorales et de ce fait nous permettre une comparaison avec ce qui s'est passé après. Il faut aussi noter que l'année 1960 nous facilite la tâche pour la recherche d'informations. Il serait bien difficile d'en trouver

¹¹¹ Yves-Marie Doublet, *Le financement de la vie politique* (Paris : Presses universitaires de France, 1997), 4.

pour certains pays avant cette date, la production de la littérature dans le domaine du financement politique étant survenue aux alentours des années 60. Voilà ce qui justifie essentiellement le choix de l'année marquant le début de notre analyse.

3.4 Une analyse faite également dans l'espace, les pays retenus

Nous venons tout juste d'insister sur l'importance de tenir compte du temps dans notre analyse, mais l'espace est tout aussi important. Notre étude comportera plusieurs pays sélectionnés selon la méthode qui est la plus utilisée dans la littérature. Les pays ayant été classés 1 ou 2 par *Freedom House*¹¹² au niveau des droits politiques depuis que l'organisme en question mène des analyses, soit depuis 1973, sont retenus. Cette méthode nous garantit au moins que pendant la majorité du temps couvert par notre étude, les pays retenus ont été respectueux des droits politiques, ce qui veut dire que les élections se sont déroulées dans un contexte libre et démocratique. Nous ne pouvons pas remonter jusqu'en 1960 puisque *Freedom House* a été institué en 1973, mais le fait que les pays aient été classés 1 ou 2 de 1973 à 2004, démontre une certaine constance dans leur caractère démocratique. Nous pouvons présumer qu'il en était également ainsi dans les années soixante.

Quant à l'utilisation, au sérieux et à la rigueur de l'indice de *Freedom House*, Anne-Marie Grenier souligne très bien le fait que cette méthode de sélection des pays est très répandue : « Le classement du Freedom House est largement utilisé par les chercheurs (notamment Crewe 1981; Blais et Drobrzynska 1998; Lijphart 1999, Blais

¹¹² Freedom House. FH Country Ratings. *Freedom in the World Country Ratings*, [En ligne]. <http://www.freedomhouse.org/ratings/index.htm> (Page consultée le 22 juin 2004).

2000), est fiable, crédible et très peu critiqué »¹¹³. Bollen¹¹⁴ affirme de son côté que *Freedom House* est l'évaluation la plus systématique du degré de démocratie et considère la validité de cette évaluation comme étant très acceptable. C'est donc la très grande utilisation de la méthode dans la littérature qui nous indique la validité de la démarche et c'est une des raisons pour laquelle nous l'utilisons dans le cadre de cette analyse.

L'autre raison nous incitant à utiliser cet indice est son objectivité qui est certainement une preuve du sérieux avec lequel *Freedom House* mène ses enquêtes. L'on sait que cet organisme est américain et pourrait facilement être un instrument utilisé par le Secrétariat d'État américain pour justifier ses relations avec d'autres pays ou ses actions sur la scène internationale. Or, il n'en est rien. La variation des notes attribuées aux pays dans les classements du *Freedom House* ne reflète pas la qualité des relations entre les pays analysés et le pays de l'Oncle Sam. Si l'on se reporte en 2003, suite aux épisodes de la guerre en Irak, il est évident que les relations entre les États-Unis et la France de même que celles avec l'Allemagne étaient très tendues de par le refus de ces pays d'intervenir en Irak. Washington n'avait visiblement pas apprécié ces refus et il en était de même pour une partie de la population américaine. À ce sujet, l'on se souviendra en outre de certains Américains qui déversaient les vins français dans les rivières...

¹¹³ Anne-Marie Grenier, *Le déclin de la participation électorale dans les démocraties établies depuis 1961 : l'influence du mode de scrutin* (Montréal : Université de Montréal, 2002), 37.

¹¹⁴ Kenneth A. Bollen, « Liberal Democracy : Validity and Source Biases in Cross-National Measures », *American Journal of political Science* 37 (1993), 1207-1230.

C'est dans ce climat hostile à la France et à l'Allemagne que *Freedom House* a publié son rapport annuel. Dans ce rapport, la France et l'Allemagne se sont vues créditées d'une meilleure note que l'année précédente quant aux libertés civiles. Les deux pays avaient obtenu 2 comme score à ce niveau l'année précédente et ont obtenu la meilleure note possible en 2003, soit 1. Les deux pays ont d'ailleurs maintenu ces scores améliorés en 2004. Quant à la note sur les droits politiques, les deux pays avaient déjà la meilleure note possible en 2002 et l'ont conservé en 2003 et 2004. Les données de l'organisme ne sont clairement pas le reflet des états d'âme de la Maison-Blanche et ne sont pas dictées par Washington. C'est certainement là une excellente preuve de l'indépendance de l'organisme et cela assure le sérieux et la rigueur de son indice. Voilà une autre raison pour laquelle il est approprié d'utiliser les données de *Freedom House* dans la présente analyse.

Cette méthode a fait en sorte que nous nous retrouvons en début d'analyse avec vingt-six pays dont la liste est dévoilée par le tableau suivant :

Tableau 1
Les pays de l'étude avant les exclusions

Allemagne (de l'Ouest avant 1990)	Israël
Australie	Italie
Autriche	Jamaïque
Barbade	Japon
Belgique	Luxembourg
Canada	Malte
Costa Rica	Nauru
Danemark	Norvège
États-Unis	Nouvelle-Zélande
Finlande	Pays-Bas
France	Royaume-Uni
Irlande	Suède
Islande	Suisse

Comme à la base le financement politique est un domaine largement sous-étudié et qu'il en résulte l'existence de peu d'informations, il est approprié d'exclure les pays ayant de petites populations, car ils sont habituellement encore moins étudiés. Pour cette raison, il nous faut exclure de notre analyse les pays ayant une population inférieure à 3 000 000 d'habitants à l'instar de ce qu'ont fait Le Duc, Niemi et Norris¹¹⁵. Une telle mesure nous permet de rendre notre travail plus efficace et d'éviter les pays où l'information risque d'être inexistante. La Barbade, l'Islande, la Jamaïque, le Luxembourg, le Malte et le Nauru ont donc été exclus de notre analyse.

Le Costa Rica et la Belgique ont été également éliminés de notre étude. Bien que leur population respective soit de plus de 3 000 000 d'habitants, ces pays ont peu fait l'objet d'étude dans la littérature ce qui rend leur analyse très difficile. En ce qui concerne la Belgique, Nassmacher avait déjà souligné que c'était là un pays pour lequel il y avait très peu d'informations disponibles et celles à notre disposition étaient incomplètes¹¹⁶. Notons que l'exclusion de la Belgique n'est pas dramatique, puisque de toute façon, le vote y est obligatoire avec sanctions ce qui fait en sorte que le pays aurait été exclu de nos résultats finaux par le contrôle de la relation de départ. Du côté du Costa Rica, Nassmacher, relevait un seul ouvrage comparatif portant sur ce pays ayant été fait dans toute la période de 1963 à 1998 et il est en espagnol¹¹⁷. De ce fait, le peu

¹¹⁵ Lawrence Le Duc, Richard G. Niemi et Pippa Norris, *Comparing Democracies 2 : New Challenges in the Study of Elections and Voting* (Londres : SAGE Publications, 2002).

¹¹⁶ Karl-Heinz Nassmacher, « Comparing Party and Campaign Finance in Western Democracies » dans Arthur B. Gunlicks, dir., *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe* (Boulder : Westview Press, 1993), 263.

¹¹⁷ Karl-Heinz Nassmacher, *Political finance in Search of Cross National Comparison: Assessing the Present and Future* (Québec : Papier présenté à une session spéciale du Congrès de l'IPSA, 2000).

d'informations disponibles dans la littérature au sujet de ce pays nous force à l'abandonner également.

Finalement, le dernier pays à avoir été exclu dès le début de notre étude est la Suisse, qui n'a pas de réglementation nationale, chaque canton développant ses propres règles. Nous avons mentionné plus tôt que nous retenions l'élection fédérale dans les fédérations et dans le cas suisse, cette élection n'est pas réglementée quant au financement politique de la même façon à la grandeur du pays. Ce manque de législation uniforme nous force à laisser de côté ce pays dans notre analyse.

Afin d'avoir une vue d'ensemble des dix-sept pays qui ont été retenus dans l'étude après les exclusions, il suffit de regarder les pays présents dans notre tableau de données générales disponible à l'Annexe A de notre analyse.

3.5 Les sources de données utilisées

Considérant le fait que plusieurs variables sont présentes dans cette analyse et surtout que la rigueur du financement politique doit être mesurée dans de nombreux pays à travers plusieurs années, il est impératif que plusieurs sources d'informations soient utilisées pour mesurer ces différentes variables.

Tout d'abord, concernant la variable dépendante, soit le déclin de la participation électorale, les taux de participation électorale disponible sur le site de l'IDEA¹¹⁸ sous le

¹¹⁸ IDEA, « Voter Turnout », (IDEA, Site Internet de l'organisme, 2004) En ligne. <http://www.idea.int/vt/index.cfm> (page consultée le 12 mai 2004).

lien *Voter Turnout* ont été utilisés. La réputation de l'organisme et son sérieux sont garants de la qualité des données présentes sur leur site et c'est la principale raison qui justifie l'utilisation de ces données. De plus, l'IDEA a le mérite de fournir les données sur la participation électorale pour tous les pays que nous avons retenus à la base pour notre étude et ce, de 1945 à nos jours. Le site de l'IDEA ne donne cependant pas les résultats des élections très récentes et afin de s'assurer que toutes les élections tenues à ce jour dans les pays de notre étude soient considérées, nous avons eu recours à l'*Election Guide* de l'IFES¹¹⁹ qui donne les taux de participation des élections les plus fraîchement tenues, soit depuis 1998 à aujourd'hui (notons que les données jusqu'en date d'août 2004 sont considérées dans l'analyse). Ce site est constamment mis à jour et pour cette raison, c'est là une source indispensable afin de s'assurer qu'aucune élection n'est oubliée. Le cas américain fait cependant figure d'exception et a nécessité une source particulière. Afin d'avoir des données crédibles pour ce pays, les taux de participation corrigés par McDonald et Popkin¹²⁰ seront utilisés. Il s'agit là d'une sage précaution, sachant que les taux de participation dans ce pays sont facilement contestables et que ces deux auteurs ont fait une analyse minutieuse dans le but d'obtenir des données se rapprochant le plus possible de la réalité.

Sans grande surprise, notre variable indépendante a nécessité une multitude de sources afin d'être mesurée adéquatement sur toute la période étudiée et dans tous nos pays. Tout d'abord, les deux ouvrages collectifs publiés sous la direction de Herbert E.

¹¹⁹ IFES, « Voter turnout », (IFES, Election Guide) En ligne. <http://www.ifes.org/eguide/turnout.htm> (page consultée le 12 mai 2004).

¹²⁰ Michael P. McDonald et Samuel L. Popkin, « The Myth of the Vanishing Voter », *American Political Science Review* 95 (2001).

Alexander, l'un en 1989¹²¹ et l'autre en 1994¹²², ont été les deux sources les plus utiles pour les pays traités dans notre analyse. Le fait que les différents auteurs de ces deux ouvrages retracent les moments forts de la régulation du financement politique dans les pays qu'ils abordent, nous a été d'un grand secours pour remonter jusqu'au début de la période de notre analyse. Pour les mêmes raisons, l'ouvrage collectif dirigé par Arthur B. Gunlicks et publié en 1993¹²³ a été largement utilisé pour la construction de la mesure de notre variable. C'est un autre ouvrage qui a toutes les qualités requises pour être une source primordiale dans une étude comme la nôtre, parce qu'il traite de nombreux pays et remonte dans le temps. Le dernier ouvrage ayant des chapitres spécifiques sur certains pays qui a été utilisé comme source d'information est celui publié sous la direction de Matti Wiberg¹²⁴, qui a été un incontournable pour compléter nos fiches d'évaluation sur les pays scandinaves.

D'autres ouvrages, même s'ils ne comportent pas de chapitres portant sur le financement politique de pays précis, ont été également très utiles pour construire la mesure de notre variable grâce à l'information qu'ils possèdent sur de nombreux pays. Tout d'abord, le livre d'Avril et al.¹²⁵, même si le sujet principal était le financement politique en France, nous a tout de même fourni une importante quantité de renseignements sur la situation dans les autres pays. Dans la même catégorie de

¹²¹ Herbert E. Alexander, dir., *Comparative Political Finance in the 1980s* (Cambridge : Cambridge University Press, 1989).

¹²² Herbert E. Alexander et Rei Shiratori, dir., *Comparative Political Finance Among the Democracies* (Boulder : Westview Press, 1994).

¹²³ Arthur B. Gunlicks, dir., *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe* (Boulder : Westview Press, 1993).

¹²⁴ Matti Wiberg, *The Public Purse and Political Parties : Public Financing of Political Parties in Nordic Countries* (Helsinki : Finnish Political Science Association, 1991).

¹²⁵ Pierre Avril, *Campagnes électorales, principe d'égalité et transparence financière : l'encadrement juridique de la vie politique* (Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1989).

documents, il y a un chapitre de Khayyam Zev Paltiel¹²⁶ qui fut tout aussi enrichissant. Yves-Marie Doublet a lui aussi largement contribué à notre collecte d'informations et ce, en deux temps. Tout d'abord, son article dans le rapport de Transparency International de 2004¹²⁷ nous a aidé notamment à propos des questions concernant les rapports sur le financement et les sanctions. L'un de ses livres¹²⁸ fut l'autre référence utile grâce à la multitude de petites informations sur plusieurs pays traités dans son ouvrage. Nassmacher a été lui aussi d'une aide précieuse par son chapitre dans l'ouvrage de l'IDEA¹²⁹ qui nous a aussi fournit quelques renseignements sur plusieurs pays. Un document officiel a également été utilisé, soit celui du Parlement européen¹³⁰, et nous a permis d'enrichir nos données sur le « vieux continent ».

Afin de peaufiner l'information amassée sur des pays spécifiques, certaines sources spécialisées ont été consultées. Tout d'abord, concernant les États-Unis, un chapitre du livre de Stephen J. Wayne¹³¹ portant exclusivement sur le financement électoral est venu compléter nos données concernant ce pays. Au Canada, nous savons qu'une nouvelle loi, la loi C-24, sur le financement politique est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Étant donné que l'entrée en vigueur de cette loi est très récente, les bases

¹²⁶ Khayyam Zev Paltiel, « Campaign Finance : Contrasting Practices and Reforms » dans David Butler et al. dir., *Democracy at the Polls* (Washington : American Enterprise Institute for Public Policy Research, 1981).

¹²⁷ Yves-Marie Doublet, « La mise en oeuvre : comment est gérée dans la pratique la réglementation du financement des partis politiques » dans Transparency International, *Rapport Mondial sur la Corruption 2004* (Berlin : Transparency International, 2004).

¹²⁸ Yves-Marie Doublet, *Le financement de la vie politique* (Paris : Presses universitaires de France, 1997).

¹²⁹ Karl-Heinz Nassmacher, « Monitoring, Control and Enforcement of Political Finance Regulation » dans IDEA, *IDEA Handbook on Funding of Political Parties and Elections Campaigns* (Stockholm : International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2004).

¹³⁰ Division des affaires politiques et institutionnelles, direction des études générales, *Le financement des partis politiques dans les États membres de la Communauté européenne* (Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 1991).

¹³¹ Stephen J. Wayne, *The Road to the White House 2004 : The Politics of Presidential Elections* (Belmont : Wadsworth/Thomson Learning, 2004).

de données et les manuels n'en font évidemment pas état. Dans le but de mettre à jour notre financement politique au Canada pour la période 2000-2004, le site Internet d'Élections Canada¹³² a été utilisé, puisque toute l'information concernant C-24 y est disponible. À propos de l'Irlande, le *Electoral Act 1997*¹³³, disponible sur Internet, fut une importante référence pour les deux dernières périodes étudiées. Pour la Nouvelle-Zélande, un papier d'Andrew Geddis¹³⁴ fut extrêmement profitable pour ce pays où il y a peu de publications sur son financement politique. Le texte avait de plus le grand avantage de faire un excellent survol historique.

Finalement, les dernières sources utilisées pour la construction de la mesure de notre variable indépendante sont les bases de données disponibles sur Internet. Tout d'abord, la *Database on Political Finance Laws and Regulations* sur le site de l'IDEA¹³⁵ et le *Projet Epic*¹³⁶, qui présentent l'avantage d'offrir des données par pays en fonction d'un questionnaire de base, ont été largement utilisés pour la période la plus récente de notre étude, soit celle 2000-2004. Dernièrement, les données de *Aceproject*¹³⁷ ont quant à elles été utiles pour la période 1995-1999 de notre analyse.

¹³² Élections Canada, « Financement des élections », (Élections Canada, Financement des élections, 2004) En ligne. <http://www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=re3&lang=f&textonly=false> (page consultée le 6 juin 2004).

¹³³ Bailii, « Electoral Act 1997 », (Bailii, Irish Legislation) En ligne. www.bailii.org/ie/legis/num_act/ea1992103/s25.html (page consultée le 7 septembre 2001).

¹³⁴ Andrew Geddis, *Regulating Campaign Funding in New Zealand's Changing Electoral Process* (Londres : Papier présenté au séminaire sur le financement des partis politiques du Colombia-institute of Advanced Legal Studies Research, 2002).

¹³⁵ IDEA, « Database on Political Finance Laws and Regulations », (IDEA, Matrix, 2004) En ligne <http://www.idea.int/matrix/> (page consultée le 4 juin 2004).

¹³⁶ IDEA, UNDP, IFES., « Epic Project », (Epic Project, 2004) En ligne <http://www.epicproject.org/> (page consultée le 4 juin 2004).

¹³⁷ IFES, UN-DESA, IDEA, « Projet Ace », (Projet Ace, Financement des partis et des candidats, 2004) En ligne <http://www.aceproject.org/main/francais/pc/ped.htm> (page consultée le 4 juin 2004).

3.6 La méthode de vérification de l'hypothèse

Dans le but de vérifier correctement notre hypothèse, notre tableau de données générales en Annexe A sera évidemment l'outil de base. Ce tableau, qui divise la période étudiée en petites périodes de cinq ans dans un souci de précision maximale, nous indique à quel niveau la moyenne de la participation électorale et celui sur la rigueur du financement politique, se situent pour chacune de ces petites périodes. C'est à partir de celui-ci que nous allons tout d'abord déterminer s'il y a un déclin de la participation électorale à travers nos démocraties conformément à ce que la littérature nous indique. Cette première étape est essentielle, puisqu'il nous faut savoir si nos propres données confirment le phénomène qui nous préoccupe. Dans le cas contraire, pousser l'analyse plus loin serait inutile étant donné que le déclin de la participation électorale serait inexistant en regard de nos informations.

Ce premier tableau est également fort profitable, puisque c'est à partir de celui-ci qu'est construit un second tableau, soit celui sur les variations brutes des deux variables de départ d'une période à l'autre, qui est lui aussi disponible à l'Annexe B de la présente analyse. Ce sont les données de ce dernier qui serviront à confirmer ou infirmer notre hypothèse. En effet, celui-ci nous indiquera si la variation et l'amélioration de la rigueur du financement politique ont une influence sur l'ampleur du déclin de la participation électorale tel que nous le prévoyons dans notre hypothèse. Il nous permettra de constater, période par période, si une amélioration de la rigueur du financement politique entraîne un déclin de moindre importance ou l'empêche carrément. Avec les données de ce second tableau, nous effectuerons donc un test de corrélation pour déterminer s'il y a

une association statistique entre nos variables de départ dans le but de vérifier si la deuxième condition d'une relation causale est rencontrée.

IV. DISCUSSION DES RÉSULTATS

4.1 Les premières observations

Avant de passer aux tests statistiques qui nous permettront de confirmer ou d'infirmier notre hypothèse de départ, il y a tout d'abord lieu d'observer les variations de la participation électorale dans le temps concernant les divers pays de notre étude, afin d'y déceler une tendance ou de formuler certains constats de base.

Un premier coup d'œil au tableau 2 nous permet déjà de faire des observations intéressantes.

Tableau 2
Participation électorale (%) par pays et par période de cinq ans

	1960 - 1964	1965 - 1969	1970 - 1974	1975 - 1979	1980 - 1984	1985 - 1989	1990 - 1994	1995 - 1999	2000 - 2004
Allemagne	87,7	86,7	91,1	90,6	88,8	84,3	78,4	82,2	79,1
Australie	95,5	95	95,4	95,2	94,4	93,8	95,5	95,5	94,9
Autriche	93,8	93,8	92,1	92,6	92,6	90,5	84,3	83,2	80,5
Canada	80,2	75,8	74,1	75,7	72,3	75,3	69,6	67	61,2
Danemark	85,7	89	87,9	88,7	88,1	85,4	83,6	86	87,2
États-Unis	58,1	55,1	47,5	46,9	51,6	46,6	47,4	45,8	45,9
Finlande	85,1	85	81,8	74,6	75,7	72,1	68,4	66,9	69,7
France	68,7	80,5	81,3	71,6	70,9	72,3	68,9	68	60,3
Irlande	70,6	76	76,6	76,3	74,5	70,9	68,5	66,1	62,6
Israël	81,3	83,5	78,6	79,2	78,6	79,7	77,4	79	67,8
Italie	92,9	92,3	93,2	91,9	89	88,9	86,8	82,9	81,4
Japon	72,3	71,2	71,6	70,7	71,3	64	70,2	51,8	59,4
Norvège	79,1	84,6	80,2	82,9	82	83,6	75,9	78	75
Nouvelle-Zélande	89,9	88,2	89,8	84	92,6	89,1	85,2	86,5	77
Pays-Bas	95,1	95	81,3	88	84	83	78,8	73,2	79,6
Royaume-Uni	77,2	76	74,7	76	72,8	75,4	77,8	71,5	59,4
Suède	84,9	89,3	89,6	91,2	91,5	87,9	87,4	81,4	80,1

Tout d'abord, il est frappant de constater qu'un pays a eu une participation électorale stable tout au long de la période couverte par l'étude mais surtout, que celle-ci fut

constamment très forte. Ce pays est évidemment l'Australie où le vote est obligatoire avec sanctions, ce qui est très important de noter. Ce pays est d'ailleurs le seul du tableau à appliquer une telle disposition. Si l'on compare l'Australie avec l'Italie par exemple, l'on remarque que cette dernière avait aussi une très forte participation électorale en 1960-64, mais a connu, contrairement à l'Australie, un déclin de participation électorale tout de même considérable pour se retrouver à une moyenne de 81,4% en 2000-2004 et ce, même si le vote y est obligatoire. Notons toutefois que le vote est obligatoire en Italie, mais sans sanctions, ce qui pourrait expliquer le fait qu'il y ait déclin de la participation électorale et non en Australie. Ce constat rejoint et confirme donc les propos de Massicotte, Blais et Dobrzynska¹³⁸ qui avancent que c'est la sanction en cas d'abstention lorsque le vote est obligatoire qui fait une différence sur le niveau de participation électorale. De plus, nos observations sur les Pays-Bas viennent également certifier ce constat, soit que l'on peut noter clairement que l'abolition du vote obligatoire en 1970 a entraîné un important déclin de la participation électorale, de 95% de participation en moyenne en 1965-1969 à 81,3% en moyenne en 1970-1974. Elle y a cependant remonté quelque peu par la suite, mais n'est jamais redevenue aussi forte que lorsque le vote était obligatoire. Elle est redescendue encore par après, atteignant même 73,2% de moyenne en 1995-1999. Le cas de ce pays ne laisse pas de doute quant à l'effet du vote obligatoire sur notre phénomène, soit que c'est une mesure qui empêche ce déclin lorsqu'elle est en vigueur et que son abolition peut clairement l'accroître.

¹³⁸ André Blais, Louis Massicotte et Agnieszka Dobrzynska, *Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres?*, document présenté au Symposium sur la participation électorale au Canada, Université Carleton, 18 février 2003, Ottawa, Élections Canada, En ligne. www.elections.ca/loi/tur/tuh/TauxPlus.pdf (page consultée le 2 mars 2004).

Le deuxième constat intéressant à noter suite à la lecture du tableau 2, c'est que ce ne sont pas tous les pays qui subissent un déclin de la participation électorale de même ampleur comme nous l'avions anticipé. Il y en a même un qui voit sa participation électorale relativement stable à travers le temps malgré l'absence du vote obligatoire. Si l'on regarde les données du Danemark, l'on remarque que le taux de participation varie très peu en moyenne d'une période à l'autre. Celui-ci est même légèrement plus haut lors des deux dernières périodes, soit à 86% et 87,2%, qu'en 1960-1964 alors qu'il était à 85,7%. On ne peut tout de même pas parler ici d'une hausse de la participation électorale, mais l'on est par contre en mesure d'affirmer qu'il n'y a certainement pas de déclin et parler de stabilité.

Des pays comme le Canada ou le Royaume-Uni par exemple, subissent des déclin de participation électorale importants tandis que d'autres pays, tels la Norvège ou encore la Suède, sont moins éprouvés par le phénomène. En fait, la variation de la participation électorale dans le temps ne se fait pas partout de la même façon dans l'espace étudié. Le fait que le déclin soit davantage prononcé dans certains pays que dans d'autres signifie qu'il y a assurément des causes générales qui expliquent le phénomène dans l'ensemble, mais qu'il y a aussi des facteurs propres à chacun des pays qui justifient aussi l'ampleur du déclin de la participation électorale. En effet, il ne peut en être autrement, puisque sinon, tous les pays vivraient un déclin de la même importance. Prenant cela en considération, il est approprié de croire à ce stade-ci, qu'une explication de type institutionnelle, en l'occurrence la rigueur du financement politique, demeure appropriée pour justifier ces différences entre les déclin vécus par

les différents pays. Les institutions varient énormément d'un pays à l'autre et peuvent donc provoquer des différences dans les phénomènes vécus conjointement par l'ensemble des démocraties. Bref, notre observation nous amène à continuer de croire jusqu'ici que la rigueur des règles sur le financement politique peut expliquer les différences d'ampleur du déclin de la participation électorale observées à travers les pays de cette analyse et c'est pourquoi il nous faudra ultérieurement tenter de déterminer définitivement si c'est le cas.

Avant de passer à cette étape, il est par contre propice de souligner que les données de notre étude ne laissent aucun doute quant à l'existence d'un déclin de la participation électorale à travers les démocraties, bien que celui-ci se produise de façon inégale en importance selon le pays comme nous l'avons mentionné précédemment. À ce sujet, le tableau 3 ne peut être plus clair et illustre que le déclin n'est pas un mythe.

Tableau 3
*Participation électorale moyenne (%) pour l'ensemble des pays
de l'étude par période de cinq ans*

1960 - 1964	1965 - 1969	1970 - 1974	1975 - 1979	1980 - 1984	1985 - 1989	1990 - 1994	1995 - 1999	2000 - 2004
82,2	83,4	81,6	80,9	80,6	79	76,7	74,4	71,8

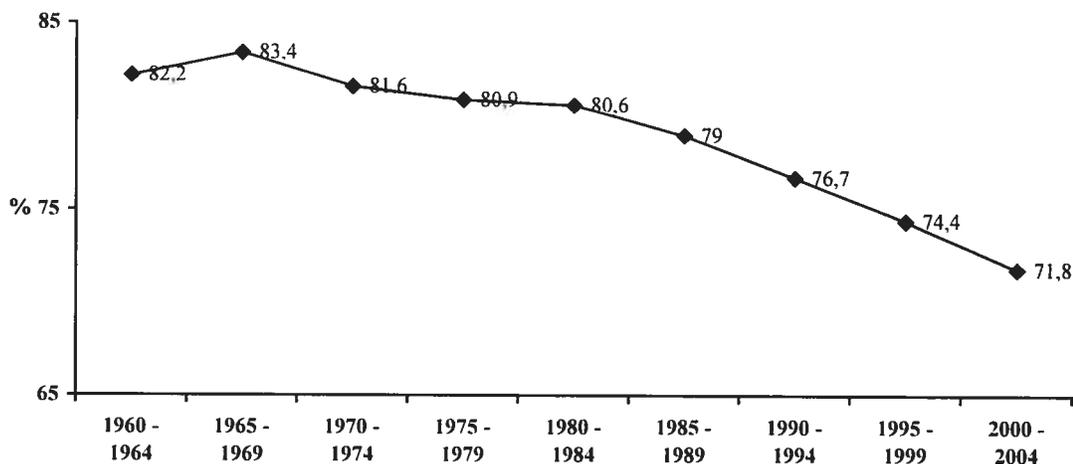
L'on peut remarquer dans celui-ci, qu'en moyenne, dans l'ensemble des pays de notre étude, la participation électorale était à 82,2% en 1960-1964, a augmenté légèrement à 83,4% en 1965-1969, mais a chuté de façon continue par la suite pour se retrouver à 71,8% en 2000-2004. Il s'agit là d'un recul de 10,4%, ce qui est tout de même considérable et sans contredit une excellente preuve du déclin de la participation

électorale. Cela nous permet encore une fois de réfuter les arguments de ceux qui prétendent le contraire.

Nos données viennent de plus confirmer un autre constat dont nous avons fait part à quelques reprises depuis le début de la présente analyse, soit que le déclin de la participation s'est accéléré approximativement aux alentours du début des années 1990, comme l'avancait notamment le rapport de l'IDEA¹³⁹ paru en 1997. Si l'on regarde notre tableau 3, on remarque que la participation électorale moyenne à travers nos pays est passée de 82,2% en 1960-1964 à 79% en 1985-1989, soit une baisse de 3,2% en trente ans, alors qu'elle est passée de ce 79% juste avant 1990 à 71,8% en 2000-2004, un repli de 7,2% en quinze ans! C'est donc dire que la participation électorale a décliné environ deux fois plus qu'elle ne l'avait fait les trente années précédentes, en la moitié du temps. Cela ne laisse aucun doute quant à l'accélération du déclin de la participation électorale un peu avant les années 1990 et le graphique 1 illustre bien cette accélération.

¹³⁹ IDEA, *Voter Turnout from 1945 to 1997 : A Global Report on Political Participation* (Stockholm : International IDEA publication, 1997).

Graphique 1
Illustration de la variation de la participation électorale moyenne (en %) pour tous les pays de l'étude de 1960 à 2004



Il est tout à fait normal que la pente soit plus inclinée dès la période 1985-1989, car lorsque l'on dit que l'accélération du déclin de la participation électorale est survenue au début des années 1990, il s'agit là d'une approximation et certains pays ont vu leur déclin débiter quelque peu auparavant. Dans l'ensemble, l'on peut cependant affirmer à la lumière de nos données, que le déclin de la participation électorale a commencé à se précipiter vers 1990, à l'instar de ce qui est mentionné dans la littérature.

4.2 Un survol global de la relation entre nos variables de départ

Maintenant que nous savons qu'il y a bel et bien existence d'un déclin de la participation électorale à travers nos pays et que celui-ci n'a pas la même ampleur dans toutes nos démocraties, il y a lieu de jeter un premier regard sur la relation entre nos deux variables de départ, afin de savoir si la rigueur du financement politique pourrait effectivement avoir une influence sur l'ampleur du déclin de la participation électorale. Étant donné que l'analyse de la relation entre nos variables se précise à partir d'ici, il est

approprié d'exclure dès maintenant l'Australie et les Pays-Bas pour le reste de l'étude. En effet, c'est deux pays ont le vote obligatoire (pour une certaine période du moins en ce qui concerne les Pays-Bas) et sachant l'effet important de cette mesure sur la participation électorale, comme nous l'avons indiqué au début de la discussion sur les résultats, il vaut mieux exclure ces deux pays pour ne pas biaiser nos résultats.

Le tableau 4 nous permet de formuler quelques observations préliminaires.

Tableau 4
*Variations brutes des deux variables de départ
pendant toute la durée de l'analyse*

Pays	Participation électorale	Rigueur du fin. pol.	Pays	Participation électorale	Rigueur du fin. pol.
Allemagne	-8,6	50	Israël	-13,5	100
Autriche	-13,3	12,5	Italie	-11,5	75
Canada	-19	75	Japon	-12,9	62,5
Danemark	1,5	50	Norvège	-4,1	25
États-Unis	-12,2	75	N.-Zélande	-12,8	25
Finlande	-15,4	50	Royaume-Uni	-17,8	50
France	-8,4	87,5	Suède	-4,8	25
Irlande	-8	58,9			

Ce tableau illustre les différences de variations que nos variables ont subies pendant toute la période que nous avons étudiée. Par exemple, il démontre qu'en Allemagne, la moyenne de la participation électorale est plus basse de 8,6% en 2000-2004 comparativement à 1960-1964 et que la rigueur du financement politique y est 50% plus élevée en 2000-2004 qu'en 1960-1964. C'est cependant en faisant des comparaisons entre les pays que nous réussissons à formuler des premiers constats. Dès le premier regard à ce tableau, les perspectives de confirmer notre hypothèse semblent s'estomper. Effectivement, les données ne semblent pas indiquer qu'il y a un lien entre la rigueur du financement politique et l'ampleur du déclin de la participation électorale.

Si l'on regarde ce qui s'est produit au Danemark, on se rend compte que la participation électorale a grimpé pendant la période étudiée, alors que le pays a connu une hausse de 50% de la rigueur du financement politique. Une hausse de la même importance quant à cette dernière n'a pas eu le même effet dans d'autres pays cependant. Par exemple, une hausse de 50% de la rigueur du financement politique en Allemagne a été accompagnée d'une baisse de 8,6 % de la participation électorale. Ce fut pire en Finlande avec une chute de 15,4% de la participation et davantage surprenant au Royaume-Uni avec une descente de 17,8%. C'est donc dire qu'une même hausse de la rigueur du financement politique peut être associée de différentes façons à la participation électorale, soit d'une légère hausse jusqu'à un déclin et même un important déclin de la participation électorale. Bref, étant donné qu'une même variation d'une variable n'entraîne pas toujours la même variation sur l'autre variable pour tous les pays, il paraît peu probable que l'on sera en mesure de confirmer notre hypothèse, puisqu'une simple corrélation entre nos variables s'avère loin d'être évidente à ce stade-ci.

Une autre constatation issue de ce dernier tableau, qui est encore plus dommageable pour notre hypothèse, c'est que généralement, les pays qui se sont les plus améliorés quant à la rigueur de leur financement politique, semblent être ceux qui ont subi les déclinés de participation électorale les plus importants. Si le déclin moyen à travers nos démocraties pour la période entière de l'étude est de 10,7%, il est bien évident que des pays comme le Canada, Israël et le Japon par exemple, ont connu des déclinés de leur participation bien au-delà de cette moyenne. Pourtant, ces pays sont parmi ceux qui ont le plus amélioré la rigueur de leur financement politique au cours de

cette période, ce qui n'est pas sans accentuer les doutes quant à une possible confirmation de notre hypothèse. Il semble donc de plus en plus évident que notre hypothèse sera infirmée avant même que l'on procède aux contrôles de notre relation de départ, puisqu'une simple corrélation positive apparaît comme étant encore moins probable à la lumière de ce dernier constat.

Complètement à l'opposé du constat que nous venons de voir, certains pays qui ont le moins amélioré la rigueur de leur financement politique sont parmi ceux qui ont subi les déclin de la participation électorale les moins importants. À ce titre, l'on peut penser par exemple à la Suède, qui n'a amélioré son financement que de 25% et qui n'a subi un déclin que de 4,8%. Même chose pour la Norvège avec son amélioration de la rigueur de 25% qui a subi un déclin de 4,1%. Est-ce dire que contrairement à nos attentes, nous pourrions trouver une corrélation entre nos variables de départ, mais une corrélation négative, soit que plus l'on améliore la rigueur du financement politique, plus le déclin de la participation électorale sera prononcé? Seul un véritable test statistique nous permettra de le savoir, mais il est peu probable qu'il en sera ainsi, comme nous avons déjà vu qu'une même variation de la rigueur sur le financement politique produisait un effet différent sur le déclin de la participation électorale selon les pays. Il y a donc plus de chances que l'on en vienne à la conclusion qu'il n'y a tout simplement pas de corrélation entre nos variables et que nous soyons obligés d'infirmier notre hypothèse dès cet instant. Afin d'en avoir la certitude, il nous faut maintenant passer au test statistique qui nous indiquera clairement à quoi s'en tenir.

4.3 Le résultat du test sur la corrélation

Dans le but de confirmer ou d'infirmer notre hypothèse, il nous faut tout d'abord mener une analyse pour établir le coefficient de corrélation entre nos deux variables de départ. L'on se souviendra que le but de la présente analyse est de déterminer s'il y a une relation causale entre nos variables et le deuxième critère d'une relation causale est une association entre les variables, donc une corrélation. Il est évident que le premier critère a été rencontré, soit l'ordre temporel. En effet, dans la logique de notre hypothèse, notre phénomène qui est notre variable dépendante (le déclin de la participation électorale ou son ampleur), survient après l'agissement supposé de notre variable indépendante, en l'occurrence la rigueur du financement politique. Étant donné que la variable indépendante survient en premier, l'on peut alors supposer qu'elle peut agir sur le déclin de la participation électorale, ce qui peut laisser croire à une éventuelle relation causale, car l'ordre temporel est respecté.

Pour en revenir à la corrélation, la vérification de celle-ci s'effectuera de la façon que nous avons annoncé sous la rubrique de la vérification de l'hypothèse dans le chapitre portant sur la méthodologie. Les données utilisées pour la corrélation sont celles du tableau présentant les variations brutes des deux variables de départ d'une période à l'autre disponible en Annexe B de la présente analyse. Ces données indiquent la variation des variables par rapport à la période précédente et permettent de déterminer si nos deux variables agissent de la façon dont nous l'avions supposé dans notre hypothèse au fil du temps.

Notre test sur le coefficient de corrélation indique qu'il n'y a pas d'association statistique entre nos variables de départ. À ce propos, le coefficient de corrélation est de $-0,092$ et surtout, il est non significatif. Le simple fait que celui-ci ne soit pas significatif fait en sorte qu'on ne peut en tirer de conclusions, puisque la communauté scientifique accorde, par convention, de l'importance à une relation seulement lorsqu'elle est significative à au moins 95% et ce n'est pas le cas ici. De plus, il faut ajouter que la relation serait extrêmement faible, le coefficient étant très près de 0, ce qui laisse présager qu'il n'y a de toute façon, aucune association entre les variables.

Il est à noter que ces résultats obtenus par les tests sur la corrélation ont été corroborés par des tests de régression. Une telle vérification s'avérait nécessaire étant donné que les coefficients de corrélation sont des indicateurs sensibles aux observations déviantes. Il nous fallait donc vérifier si nos coefficients n'avaient pas été influencés par de telles observations. Comme il n'en est rien, nous pouvons nous baser sur nos coefficients de corrélation pour tirer un constat définitif, ce à quoi nous devons maintenant nous appliquer.

4.4 Confirmation ou infirmation de l'hypothèse de départ

À la lumière des résultats des tests que nous avons présentés précédemment, nous nous voyons dans l'obligation d'infirmier notre hypothèse de départ et d'en conclure que la rigueur du financement électoral n'est pas une des causes influençant l'ampleur du déclin de la participation électorale. En effet, il ne peut y avoir de relation causale entre nos deux variables, puisque la deuxième condition d'une telle relation, soit

la corrélation, comme nous l'avons mentionné auparavant, n'est pas rencontrée. Il n'y a donc pas lieu de passer à des contrôles, car il n'y a pas d'association statistique.

Une telle conclusion devenait prévisible depuis nos premières observations, alors que l'on remarquait qu'une même variation de la rigueur des règles de financement était associée soit à une légère hausse de la participation électorale, soit à un déclin de la participation électorale et parfois même à un important déclin. Nos tests de corrélation ne sont donc venus que confirmer ces premières observations et font en sorte de rendre officiel le fait que notre hypothèse n'est pas confirmée.

Nos résultats certifient également qu'il n'y a pas de relation contraire à celle prévue initialement. Il apparaît ici que le constat avancé par Settle et Abrams¹⁴⁰ (vu dans notre revue de la littérature), selon lequel une baisse des dépenses électorales causerait un déclin de la participation électorale aux États-Unis, n'est pas généralisable à l'ensemble de nos démocraties. Comme les dépenses sont de plus en plus limitées, ce qui est un signe d'amélioration de la rigueur du financement politique, il aurait fallu qu'une telle hausse soit associée à un déclin de la participation électorale de plus grande importance et ce n'est pas le cas à la lumière de notre analyse. Il faut cependant dire que notre modèle sur la rigueur du financement politique ne prend pas seulement en compte la limitation des dépenses électorales. Mais étant donné que cette mesure est assez répandue et que son impact est par le fait même significatif sur nos données concernant la rigueur du financement, une absence de relation entre nos variables de

¹⁴⁰ Russel F. Settle et Burton A. Abrams, « The Determinants of Voter Participation : A More General Model », *Public Choice* 27 (1976).

départ peut donc sous-entendre également qu'il n'y a pas de corrélation entre la limitation des dépenses électorales et notre variable indépendante.

Bref, nos résultats indiquent qu'il n'y a pas de corrélation entre nos variables dans le sens où l'avait anticipé notre hypothèse, mais il n'y en a pas plus dans le sens inverse. Il revient tout simplement à dire que la rigueur du financement politique ne semble avoir aucun impact sur le déclin de la participation électorale et l'importance de celui-ci, qui varie d'un pays à l'autre.

4.5 Les raisons potentielles de cette infirmation de l'hypothèse

Nous venons de voir que nous avons dû infirmer notre hypothèse et qu'il n'y a même pas apparence de simple relation statistique entre nos variables. Cela peut paraître surprenant puisqu'une certaine logique, qui était certainement très valable comme nous l'avons démontré en introduction, a conduit à la formulation de cette hypothèse. Il y a donc lieu de tenter d'explorer des pistes d'explications potentielles à une telle infirmation qui est sans équivoque.

Dans la logique de notre hypothèse, il était entendu que l'amélioration de la rigueur du financement politique avait pour but d'atténuer la corruption et la perception de celle-ci, afin de contrer la montée du cynisme et enfin empêcher le déclin de la participation électorale ou du moins, amoindrir son amplification. Il se pourrait que notre hypothèse soit infirmée simplement parce que les nouvelles mesures sur le financement politique ne réussissent pas complètement à atténuer la corruption et sa perception, étant donné que les dispositions sur le financement politique sont souvent

perçues comme facilement contournables et pleine de « trous ». C'est ce qui fait souvent en sorte que les réformes ne fonctionnent pas selon Michael Pinto-Duschinsky : « Frequently, the reforms do not work. As fast as legislators close old loopholes, political managers find news ones. Moreover, infringements are difficult to prove and political finance regulations are hard to enforce »¹⁴¹. Nassmacher¹⁴² ajoute de son côté que ces « trous » font en sorte de réellement affaiblir les lois, car ils les empêchent, en partie du moins, d'atteindre leurs objectifs principaux, tels l'ouverture au public, la transparence et la prévention de la fraude.

À titre d'exemple de contournement de la législation qui la rend moins efficace, l'on peut mentionner que ce n'est pas parce que les donations sont exclusivement réservées aux personnes physiques ayant la qualité d'électeur, que le financement se passe ainsi dans la réalité. Le cas du Québec, où les donations sont réservées aux électeurs depuis la fin des années soixante-dix, est d'ailleurs une bonne illustration. L'on sait très bien que les groupes d'intérêts réussissent tout de même à donner aux partis politiques en utilisant des « prête-noms ». En effet, des hauts-dirigeants d'une entreprise par exemple, peuvent se rencontrer et décider de donner le maximum prévu par la loi en leur nom personnel et ensuite se faire rembourser par l'entreprise.

Les lois étant visiblement contournables et n'étant pas totalement efficaces, cela veut donc dire que ce n'est pas nécessairement parce que l'on améliore la rigueur du

¹⁴¹ Michael Pinto-Duschinsky, *Political Finance and Democracy : Major Challenges for Reformers and Scholars* (Washington : Papier présenté à la conférence sur le Political Finance and Democracy in East Asia : The Use and Abuse of Money in Campaigns and Elections, 2001), 15.

¹⁴² Karl-Heinz Nassmacher, « Monitoring, Control and Enforcement of Political Finance Regulation » dans IDEA, *IDEA Handbook on Funding of Political Parties and Elections Campaigns* (Stockholm : International Institute for Democracy and Electoral Assistance, 2004), 16.

financement qu'il y aura moins de corruption. Comme il est possible que la rigueur du financement n'agisse pas sur le premier « maillon » du raisonnement de notre hypothèse, il peut donc être normal que la suite de ce raisonnement ne s'opère pas et qu'il en résulte une absence de relation entre le début et la fin de celui-ci.

De plus, il est incontestable que le cynisme joue un rôle considérable dans la logique de notre hypothèse et qu'une amélioration de la rigueur du financement politique a pour but indirect d'atténuer le cynisme, afin de réduire ou empêcher le déclin de la participation électorale. Le problème avec les réformes sur le financement politique, c'est qu'elles surviennent une fois que le mal est fait, soit lorsqu'un scandale quelconque a déjà égratigné la confiance des gens et que le cynisme est à la hausse. Pinto-Duschinsky, encore une fois, affirme d'ailleurs que ce sont les scandales qui sont fréquemment à la source des réformes sur le financement politique : « It is clear that scandal has frequently acted as the spur for reform »¹⁴³. À ce sujet, il donne plusieurs exemples dont celui concernant le Parti démocrate américain en 1996, lorsque ce dernier a amassé 2,8 millions de dollars en contributions illégales, ce qui a mené évidemment à une réforme du financement politique quelque peu après. Doublet souligne également le fait que les réformes en la matière ne sont jamais issues d'un souhait du législateur. Ce dernier est obligé d'agir en ce sens parce qu'il a le dos au mur comme il doit réagir à des scandales et amadouer l'opinion publique : « D'ailleurs leur réglementation (des liens entre l'argent et la politique) n'est pas née d'une volonté

¹⁴³ Michael Pinto-Duschinsky, *Political Finance and Democracy : Major Challenges for Reformers and Scholars* (Washington : Papier présenté à la conférence sur le Political Finance and Democracy in East Asia : The Use and Abuse of Money in Campaigns and Elections, 2001), 10.

délibérée du législateur, mais a toujours été édictée sous la pression des nécessités et mise en place tardivement dans les démocraties occidentales »¹⁴⁴.

Le fait que les réformes soient des réactions aux scandales, donc des réformes réactives plutôt que préventives, vient réduire la capacité qu'elles peuvent avoir à diminuer le cynisme. Une fois que les gens ont adopté une telle attitude, seul le temps (et souvent beaucoup de temps) peut venir arranger les choses et faire en sorte que les citoyens reviennent à de meilleurs sentiments envers les politiciens. Il faudrait plutôt que les réformes soient préventives de façon à éviter des scandales plutôt que de simplement y réagir. De cette façon, l'on éviterait une montée du cynisme qui peut ultimement affecter la participation électorale.

Les réformes sont pour l'instant réactives, ce qui fait en sorte qu'elles réussissent moins à réduire le cynisme comme nous l'avons vu, c'est aussi ce qui pourrait expliquer que nous devons infirmer notre hypothèse. Si l'amélioration de la rigueur du financement politique ne peut conduire à une atténuation du cynisme, cela implique que la base de notre raisonnement ne peut agir comme convenu sur l'un des principaux « maillons » de notre suite logique. Cela fait en sorte que celle-ci ne peut fonctionner complètement et l'effet escompté sur l'ampleur du déclin de la participation électorale ne se produit pas.

La troisième et dernière explication potentielle, rejoint quelque peu la deuxième. Il est évident que la situation dans quelques pays, donc certains scandinaves, a contribué

¹⁴⁴ Yves-Marie Doublet, *Le financement de la vie politique* (Paris : Presses universitaires de France, 1997), 3.

à l'infirmité de notre hypothèse. Dans ces pays, il y a eu un déclin de la participation électorale de faible importance. Le Danemark par exemple, n'en a pas connu du tout. Pourtant, ce sont des pays qui n'ont pas beaucoup amélioré la rigueur de leur financement politique, celle-ci étant même demeurée relativement faible. L'un des bons exemples à ce sujet est le cas de la Suède qui a historiquement un fort taux de participation et qui a donc connu un déclin de faible ampleur. Gullan Gidlund¹⁴⁵ souligne d'ailleurs que dans ce pays, la législation à propos du financement politique a toujours été minimale et que cela est une tradition. Il y a peu de lois sur le financement politique en Suède et il y a plutôt des arrangements volontaires entre les partis pour encadrer ce financement. Deux raisons expliquent pourquoi il en est ainsi. La première, c'est que le principe de la souveraineté populaire est fondamental dans ce pays, dans sa constitution. L'on juge qu'il revient aux parlementaires de décider ce qui est bien ou pas concernant le financement politique et non à une loi dont la surveillance de la mise en application reviendrait au pouvoir judiciaire. Deuxièmement, le mode de scrutin de type proportionnel a toujours favorisé l'esprit de compromis entre les partis pour que le pays puisse être gouverné et c'est ce qui fait en sorte que les partis réussissent à bien s'entendre sur des modalités du financement politique. Il est à noter ici que Gidlund explique l'absence de réformes par certains principes importants dans ce pays, mais il est à noter qu'aucun auteur recensé n'a fait état de scandales importants en Suède en lien direct avec la rigueur du financement politique, ce qui pourrait aussi expliquer la non-nécessité de réformes...

¹⁴⁵ Gullan M. Gidlund, « Regulation of Party Finance in Sweden » , dans Herbert E. Alexander et Rei Shiratori, dir., *Comparative Political Finance Among the Democracies* (Boulder : Westview Press, 1994), 105-114.

L'exemple des Pays-Bas est aussi intéressant. L'idée mentionnée précédemment à propos de la Suède à l'effet que les réformes sur le financement politique voient le jour à cause des scandales, y est également valide pour expliquer l'absence de rigueur en matière de financement politique aux Pays-Bas. En effet, Ruud A. Koole souligne la modestie du lien entre les règles sur le financement et l'absence de scandales. De plus, il ajoute qu'il pourrait y avoir un lien entre tout cela et la forte participation électorale dans le pays : « Dutch party finance still is relatively modest. Major scandals with respect to party finance are absent. [...] The voting turnout at national elections is about 80 to 85% »¹⁴⁶.

Les exemples que nous avons relevés démontrent qu'il peut y avoir absence de rigueur du financement politique et d'amélioration de cette rigueur à cause de certains principes fondamentaux qui gouvernent le pays, comme en Suède, ou encore parce qu'il n'y a pas eu de scandales obligeant les législateurs à réformer les règles. Ces exemples illustrent des éléments que notre hypothèse n'avait pas pris en considération, ce qui pourrait expliquer pourquoi elle ne s'est pas avérée être le reflet de la réalité. Nous sommes partis du constat que la hausse de la perception de la corruption était généralisable, ce qui demeure globalement vrai, mais certains pays ne subissent visiblement pas ce phénomène. Comme ils ne le vivent pas, il n'y a pas lieu de renforcer les règles sur le financement politique. De plus, l'absence de scandales peut faire en sorte que ces pays ne connaissent pas une montée du cynisme, ce qui expliquerait qu'il n'y a pas de déclin. Bref, dans le cas de ces pays, un des éléments

¹⁴⁶ Ruud Koole, « Dutch Political Parties : Money and the Message » dans Herbert E. Alexander et Rei Shiratori, dir., *Comparative Political Finance Among the Democracies* (Boulder : Westview Press, 1994), 129.

conduisant à la logique de notre hypothèse, soit la hausse de la perception de la corruption, n'est pas présent et comme il y a quelques pays dans cette situation sur un total de seulement dix-sept démocraties (quinze pour les tests statistiques), ce qui leur confère tout de même une proportion et une influence importantes sur nos résultats, cela peut aussi expliquer pourquoi nous devons infirmer notre hypothèse.

Finalement, il y a lieu de se demander si le constat avancé par Stanbury¹⁴⁷ (vu en introduction) n'est pas généralisable à l'ensemble de nos démocraties. Stanbury mentionne que les gens, au Canada du moins, sont cyniques, mais sont tout de même satisfaits du système de financement politique. Cela laisse sous-entendre qu'une amélioration de la rigueur du financement n'aurait pas pour but d'atténuer le cynisme, ce qui est essentiel au fonctionnement de la logique de notre hypothèse. Ultimement, cela pourrait expliquer l'infirmité de notre hypothèse de départ. Il se pourrait que ce soit le cas contrairement à ce que l'on avait avancé en introduction, mais il est peu probable qu'il en soit ainsi. Il se peut que le cynisme de la population envers les politiciens ne soit pas causé par leur manque de droiture, mais tout simplement parce qu'ils ne respectent pas leurs promesses et qu'ils se préoccupent moins de leur population une fois installés au pouvoir. Évidemment, il n'y a pas de réforme des règles électorales pouvant venir corriger une montée du cynisme causée par ces facteurs. Il y a cependant lieu de croire que la perception de la corruption joue tout de même un rôle important dans cette montée du cynisme, d'autant plus que les gens affichent une préoccupation grandissante pour les questions d'éthique. Bref, cette dernière

¹⁴⁷ William T. Stanbury, « Financing Federal Politics in Canada in an Era of Reform » dans Arthur B. Gunlicks, dir., *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe* (Boulder : Westview Press, 1993).

explication est possible, ce qui justifie le fait qu'il est essentiel de la mentionner, mais est peu probable, la corruption et la perception croissante de celle-ci étant inévitablement des sources de la montée du cynisme. Pour cette raison, il est difficilement imaginable qu'une réforme visant à atténuer la corruption n'aurait pas d'impact sur la montée du cynisme...

4.6 Les observations complémentaires

Bien que les tests et analyses présentés jusqu'à présent démontrent amplement que notre hypothèse de départ est infirmée, il peut être intéressant de mener d'autres analyses avec les données que notre étude nous procure. À ce sujet, la vérification d'une corrélation entre la participation électorale et le niveau de rigueur du financement politique peut venir combler notre curiosité. Il nous faut insister qu'il s'agit de la vérification d'une simple corrélation entre les deux variables et non d'une relation causale, puisque nous n'avons pas prévu de contrôles à cet effet. Notons immédiatement que pour cette raison, l'analyse complémentaire menée dans cette partie ne nous permettra pas de déterminer si la réglementation a un effet ou pas sur la participation électorale. La littérature mentionne qu'il y a plusieurs facteurs qui influencent cette dernière, encore bien plus nombreux que ceux influençant le déclin de la participation et comme ils ne sont pas pris en compte, c'est pourquoi l'on ne pourra déterminer le réel effet de la réglementation à ce sujet. Nous pourrions seulement déterminer l'existence ou non d'une association statistique entre les variables. Par contre, nous devons ajouter que la vérification de la relation entre la participation électorale et la rigueur du financement politique n'est pas le principal objectif de la

présente étude, mais en est seulement un complément. En ce sens, la détermination de l'existence ou d'une association statistique est satisfaisante.

Premièrement, il nous faut voir s'il y a une association entre ces deux variables dans le moment présent, soit dans la période 2000-2004 de notre tableau de données générales en annexe A. Le coefficient de corrélation pour cet intervalle de cinq ans est de $-0,568$ et est significatif à $0,05$. Il est donc probable à 95% des chances qu'il y ait une association négative forte dans la réalité entre ces deux variables. Il devient apparent qu'à travers nos démocraties d'aujourd'hui, qu'il y a un lien entre le fait d'avoir une faible participation et une forte rigueur du financement politique, soit que plus le financement est rigoureux, plus la participation est faible. Voilà qui est intéressant, puisque cela va à l'encontre d'une certaine logique, une logique similaire à celle qui a conduit à la construction de l'hypothèse avancée par la présente analyse. En effet, il aurait été tout à fait légitime de croire qu'un financement politique rigoureux aurait été associé à une plus forte participation électorale, la présence de normes plus strictes venant atténuer le cynisme des gens, les poussant ainsi à voter davantage que dans les pays où le financement est moins réglementé. Ce n'est cependant pas le cas et ce résultat quelque peu surprenant, bien qu'il ne s'agisse d'une simple association statistique, mais il nous incite certainement à pousser l'investigation un peu plus loin.

Le premier pas dans cette direction est d'étendre l'analyse à l'ensemble de la période étudiée, soit de voir si au cours de l'ensemble de nos intervalles de cinq ans, il y a une corrélation du même ordre entre les variables. Le coefficient de corrélation qui

nous est fourni pour l'ensemble de l'étude est de $-0,409$ et est significatif cette fois-ci à $0,01$. Cela revient à dire qu'il y a 99% des chances qu'il y ait une association toujours négative entre les deux variables, mais celle-ci s'affaiblit quelque peu lorsque l'on applique l'analyse à l'ensemble de l'étude, passant d'une relation forte à moyenne. Néanmoins, la relation négative entre nos variables résiste à l'épreuve du temps, voyant même son caractère significatif amplifié. Afin de s'assurer de la crédibilité de ce constat, la réalisation d'une analyse de régression est ici opportune. Cette dernière vient confirmer le résultat du coefficient de corrélation en nous donnant un coefficient de régression de $-0,163$. Ce dernier signifie qu'un financement plus rigoureux de 1%, entraîne une participation électorale de 0,163% plus faible. Notons que ce coefficient est significatif, puisque son test t est de $-5,163$, donc inférieur à $-1,96$. Il nous faut ajouter que ce dernier coefficient ne nous permet que de continuer à parler d'une simple association statistique et non d'une relation causale.

Le fait que le coefficient de corrélation de l'ensemble de la période étudiée dénote une association moins forte que pour le dernier intervalle de 2000 à 2004 uniquement, soulève un point intéressant. En effet, cela signifie que le dernier intervalle à lui seul vient renforcer la relation globale entre les variables, que la relation n'est pas constante dans tous les intervalles de cinq ans. Pour cette raison, il est approprié de mener des tests de corrélation pour chacun de ceux-ci afin de vérifier qu'elle est l'évolution de la relation entre la rigueur du financement politique et la participation électorale à travers le temps. Le tableau 5 nous démontre clairement cette évolution.

Seul le dernier coefficient de corrélation est significatif à 0,05 et les autres sont non-significatifs.

Tableau 5
Évolution de la corrélation entre la rigueur du financement politique et la participation électorale

Années	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Coefficient de corrélation	0,054	0,211	-0,297	-0,427	-0,367	-0,402	-0,383	-0,340	-0,568

Comme les coefficients des huit premiers intervalles sont non-significatifs, ils ne nous permettent pas de tirer de fortes conclusions, mais plutôt d'observer des tendances. Tout d'abord, l'on part d'une relation presque nulle, soit ayant une tendance légèrement positive en 1960-1964, pour passer à une association faiblement positive en 1965-1969. Ce n'est qu'à partir de 1970-1974 que l'association change de direction et devient à tendance négative, ce qui coïncide approximativement avec l'avènement des lois sur le financement politique selon les dires de Doublet¹⁴⁸ comme nous l'avons sous la rubrique de la période étudiée au chapitre portant sur la méthodologie... Est-ce là un signe qu'un financement politique plus rigoureux entraîne une participation électorale plus faible? Il est fortement permis d'en douter, car il est peu probable que cette association statistique négative se transformerait en relation causale si on la contrôlait. Effectivement, comment une amélioration des règles sur le financement politique, soit une action positive pour la démocratie, pourrait avoir une répercussion négative sur la participation électorale et donc par le fait même sur la démocratie? Il n'y a aucune logique qui pourrait mener à un raisonnement affirmant qu'un ensemble complet (ey

¹⁴⁸ Yves-Marie Doublet, *Le financement de la vie politique* (Paris : Presses universitaires de France, 1997).

non seulement celles limitant les dépenses) de dispositions menant à un financement politique plus rigoureux pourrait conduire à une participation électorale plus faible. Bref, il paraît évident que la corrélation négative entre les deux variables est purement fortuite, à moins que la hausse de la rigueur du financement politique ne dénote un autre phénomène. Nous avons déjà mentionné que les réformes sur le financement surviennent suite à des scandales, ce qui veut dire qu'un haut niveau de rigueur du financement pourrait signifier que l'on a assisté à plusieurs scandales, ce qui aurait pu avoir entraîné un plus fort cynisme et donc une plus faible participation électorale... Mais encore là, ce n'est pas la rigueur du financement politique qui est directement à la source de la faible participation électorale, c'est plutôt l'autre phénomène qui a nécessité un financement électoral plus rigoureux. C'est donc là le seul véritable lien que l'on pourrait trouver entre les deux variables, mais certainement pas une relation causale. Il pourrait être néanmoins intéressant de vérifier ce constat ultérieurement en contrôlant réellement la relation entre les variables.

V. LES LIMITES DE L'ÉTUDE

Avant de conclure, il est approprié de cerner les principales limites que la présente étude comporte afin de nuancer les résultats observés au chapitre précédent et les conclusions auxquelles ils nous permettent d'arriver. Cette démarche n'a pas pour but de remettre en cause la validité de notre étude, mais tout simplement de faire en sorte que nous puissions apprécier ses résultats honnêtement avec les limites qu'elle comporte.

La première limite que nous pouvons identifier, est que le modèle sur le financement politique que nous avons utilisé pour mesurer notre variable indépendante, réduit les différences existantes dans la réalité quant à la rigueur du financement politique entre les pays et même pour un même pays mais à travers le temps. En effet, nos huit éléments sont d'ordre qualitatif et non quantitatif, ce qui fait en sorte qu'un pays qui limite, par exemple, les dépenses électorales à soixante-dix cents par électeur et un autre qui les limite à deux dollars par électeur, sont considérés comme étant aussi rigoureux l'un que l'autre. Mais en fait, dans la réalité, il y a un qui a une disposition plus sévère, plus rigoureuse que l'autre et notre étude les met sur un pied d'égalité. C'est clairement là une limite puisque des différences considérables entre la rigueur des financements ne sont pas prises en compte, mais il ne pouvait en être autrement. Le financement politique est déjà un domaine où l'information est difficile à obtenir et il est peu probable que l'on aurait réussi à savoir certains détails, comme le montant plafond par électeur pour les dépenses électorales dans certains pays au cours des années

soixante par exemple... Afin de mesurer la variable de façon uniforme tout au long de l'étude, il était approprié de s'en tenir au principe de la limitation des dépenses plutôt que d'aller dans le détail. C'est donc là une limite à notre étude qui était inévitable, mais dont il nous faut tout de même tenir compte.

La période couverte par notre étude, soit de 1960 à 2004, a été scindée en neuf périodes de cinq ans afin de pouvoir mesurer avec précision la variation de nos variables dans le temps. Cette façon de faire, quoique rigoureuse sur le plan méthodologique, entraîne cependant une deuxième limite. Effectivement, il se peut qu'il y ait des changements au niveau des dispositions sur le financement politique à l'intérieur des périodes de cinq ans et cela ne veut évidemment pas dire que le changement surviendra au tout début de la période. Supposons qu'un changement dans un pays donné a eu lieu en 1998, pour les fins de l'étude, nous avons considéré ces changements pour toute la période concernée, soit 1995-1999. Dans ce cas-ci, il se pourrait bien que des élections aient eu lieu en 1996 par exemple, sous le régime précédent de financement politique. C'est d'ailleurs ce qui est arrivé pour le Canada lors de la période 2000-2004 alors que le nouveau régime sur le financement politique est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Cela veut dire que l'élection de 2004 s'est déroulée sous sa gouverne, mais que ce ne fut pas le cas de l'élection de 2000, pour laquelle les changements de 2004 avaient pourtant été appliqués dans notre étude.

C'est un autre élément qu'il nous faut prendre en considération dans l'interprétation de nos résultats bien que cette limite soit, à l'instar de la première,

inévitables. Pour éviter ce problème, il aurait fallu faire une analyse élection par élection pour tous les pays ce qui aurait fait en sorte que certains pays auraient eu plus d'observations que d'autres, les pays n'ayant pas tous eu le même nombre d'élections depuis 1960, ce qui aurait biaisé nos résultats. Le meilleur compromis demeurait donc les courtes périodes de cinq ans, qui ont au moins le mérite d'atténuer cette limite contrairement aux périodes de dix ans utilisées par la plupart des études. Cependant, il s'agit là d'une limite qui peut influencer nos résultats et faut-il le répéter, nous nous devons de la garder en tête dans leur interprétation.

Finalement, comme dernière limite, il y a le fait que notre démarche ne permet pas de mesurer l'effet à moyen ou long terme de la réglementation du financement politique sur le déclin de la participation électorale et l'ampleur de celui-ci. Seul l'effet immédiat est pris en compte. Effectivement, pour vérifier notre hypothèse, nous avons vérifié la relation entre nos variables de départ dans une période de temps donnée, ce qui fait en sorte que nous ne tenons pas compte des effets futurs. Peut-être que la variation de la rigueur du financement dans une période X a un effet sur la variation de la participation électorale dans une période ultérieure et notre étude ne nous permet pas de le savoir. Il s'agit là d'une limite à considérer certes, mais qui peut tout de même être relativisée. En regardant le graphique 1 (vu précédemment), l'on se rend compte qu'il y a un déclin de la participation électorale depuis approximativement le début des années 70, et que celui-ci s'est accéléré un peu avant les années 90. Pourtant, l'émergence des réglementations sur le financement politique s'est produite à la fin des années 60 et pendant les années 70. S'il y avait vraiment un effet à moyen ou long terme sur la

participation électorale, on aurait certainement au moins pu l'observer dans les dernières périodes que nous avons étudiés (ce qui constitue une période pouvant être considérée comme importante ou moyenne du moins). Or, ce n'est pas le cas. Évidemment, sur la base de cette observation, on ne peut que présumer qu'il n'y a pas d'effet à long terme, notre analyse n'ayant pas vérifié empiriquement ce constat. Mais cette présomption vient tout de même atténuer en quelque sorte cette dernière limite à notre étude.

CONCLUSION

À prime abord, notre étude a permis de confirmer certains constats avancés par la littérature. À ce sujet, nos résultats ne laissent aucun doute quant à l'existence d'un déclin de la participation électorale à travers les démocraties présentes dans notre analyse. Cette dernière a de plus certifié qu'il y a bel et bien eu accélération du déclin de la participation électorale approximativement autour des années 90, conformément à ce que stipulait l'IDEA¹⁴⁹. Finalement, notre étude nous a permis de constater qu'effectivement, ce ne sont pas toutes les démocraties qui vivent un déclin de la participation électorale de la même ampleur, loin de là.

Mais avant tout, notre analyse nous a surtout fait remarquer qu'il n'y avait aucun lien de cause à effet entre la rigueur du financement politique et l'ampleur du déclin de la participation électorale. En effet, nous avons dû infirmer notre hypothèse qui prétendait qu'il y en avait un. Nos résultats ont clairement démontré qu'une telle relation causale entre nos variables est inexistante et qu'il n'y a même pas d'association statistique entre ces dernières. Nous nous rappellerons que dès les observations préliminaires, la tendance de l'infirmer de l'hypothèse se dessinait clairement. L'on pouvait constater dès lors, qu'une même amélioration de la rigueur du financement politique n'était pas accompagnée d'un effet analogue sur le déclin de la participation électorale, qui varie d'une légère hausse au Danemark jusqu'à un très important déclin au Royaume-Uni. De plus, nous avons observé que parmi les pays qui ont le plus

¹⁴⁹ IDEA, *Voter Turnout from 1945 to 1997 : A Global Report on Political Participation* (Stockholm : International IDEA publication, 1997).

amélioré la rigueur de leur financement politique au fil du temps, il y en a quelques-uns qui ont subi les déclinés de la participation électorale les plus importants et que parmi ceux qui ont le moins amélioré la rigueur de leur financement, certains ont subi des déclinés de la participation électorale en-dessous de la moyenne.

Bref, notre étude, loin de démontrer qu'il y avait une relation causale entre nos variables de départ tel que l'avait anticipé notre hypothèse, a plutôt établi qu'il n'y avait même pas une simple association statistique entre nos variables. Les résultats nous permettant d'en arriver à une telle conclusion sont sans équivoque, mais il y a certainement une nuance à apporter. Nous avons vu au chapitre précédent, que notre analyse comporte des limites à l'instar de toutes les études qui garnissent la littérature scientifique. La limite la plus importante est sans contredit celle qui fait en sorte que notre étude sous-estime les différences entre les niveaux de rigueur du financement politique des divers pays. Cela a peut-être un effet direct sur nos résultats puisque si nous avons réussi à mesurer plus précisément la rigueur du financement politique à travers nos pays, nous serions peut-être arrivés à des observations différentes, ce qui aurait mené à des résultats différents. Il est clair qu'il y a des plus grands écarts dans la réalité entre la rigueur du financement politique des différents États et si notre étude avait été plus précise, nous aurions peut-être pu nous rendre compte qu'il y a un lien entre nos variables de départ. Mais il ne s'agit là que d'une possibilité et l'on est tellement loin d'une relation entre nos variables avec nos résultats actuels, qu'il est peu probable que des données quelque peu plus précises auraient changé drastiquement nos conclusions. De plus, il faut souligner de nouveau que les limites de la présente étude

étaient inévitables étant donné le peu d'informations disponibles sur le financement politique des différents pays dans la littérature.

Nous avons également vu, dans nos observations complémentaires, qu'il y avait une corrélation négative entre la participation électorale et la rigueur du financement politique, soit qu'un financement plus rigoureux serait associé à une participation électorale plus faible. Cette surprenante corrélation aurait peu de chances de se transformer en relation causale advenant un contrôle de celle-ci comme nous l'avons exposé, mais elle n'en demeure pas moins une observation fort intéressante qu'il est bon de garder en mémoire.

Pour en revenir à notre analyse centrale, comme notre étude démontre que la rigueur du financement politique n'explique pas le déclin de la participation électorale ni ses différences d'importance à travers les pays, c'est donc dire qu'il y a d'autres éléments qui causent ce phénomène. Nous savons déjà que le mode de scrutin n'est pas l'un de ces éléments, Anne-Marie Grenier¹⁵⁰ en ayant fait une brillante démonstration. Concernant le vote obligatoire avec sanctions, il est certain qu'il joue un rôle important sur la présence ou non de déclin de la participation électorale, notre analyse ayant également confirmé ce constat de la littérature. Il n'en demeure cependant pas moins que ce facteur institutionnel n'explique pas les différences d'importance, qui sont énormes, entre les déclins de la participation électorale subis par les pays qui n'utilisent

¹⁵⁰ Anne-Marie Grenier, *Le déclin de la participation électorale dans les démocraties établies depuis 1961 : l'influence du mode de scrutin* (Montréal : Université de Montréal, 2002).

pas cette mesure. C'est donc dire qu'il y a quelque chose d'autre qui justifie ces divergences.

Comme les principales mesures institutionnelles ne semblent pas expliquer ces dissemblances, se pourrait-il que l'on doive plutôt chercher du côté des attitudes différentes des populations? À ce sujet, nous sommes en lieu de nous demander si les pays ayant subi des déclin de la participation électorale d'une plus grande importance possèdent les populations qui sont les plus en plus cyniques, le cynisme grandissant étant l'une des explications au déclin de la participation électorale selon ce qui est rapporté par Pharr et Putnam¹⁵¹ par exemple. Ce n'est pas une explication à rejeter complètement, mais c'est peu probable que des citoyens d'un même monde occidental, en grande partie, adoptent des attitudes si divergentes envers leurs politiciens d'un pays à l'autre. Il serait intéressant de vérifier de façon rigoureuse un tel jugement...

Concernant les facteurs conjoncturels, il y a certainement peu de chances que la conjoncture économique explique les différences dans les déclin de la participation subis, surtout dans un contexte de mondialisation des économies. Ces dernières sont de plus en plus reliées les unes aux autres, ce qui fait en sorte qu'elles fluctuent de plus en plus similairement. Il en revient donc à dire que le contexte économique tend à se ressembler dans tous les pays et plus spécifiquement dans les démocraties occidentales, qui composent presque en entier les pays étudiés par notre analyse. De l'autre côté, le déclin de la participation électorale continue de se vivre différemment, ce qui indique

¹⁵¹ Susan J. Pharr et Robert D. Putnam, *Disaffected democracies : What's troubling the trilateral countries?* (Princeton: Princeton University Press, 2000).

clairement qu'il n'y a pas de lien entre les deux variables. La conjoncture économique étant le facteur conjoncturel le plus étudié par la littérature pour expliquer le déclin de la participation électorale, il revient à dire que ce pan de la littérature est peu utile pour justifier les dissemblances entre les différents déclin.

En dernier lieu, serait-il possible que le vote générationnel soit aussi responsable des écarts entre les déclin au même titre qu'il est à la source de l'accélération du déclin au Canada selon Blais et al.¹⁵² par exemple? Blais et ses collègues ont tellement bien cerné l'impact du remplacement générationnel au Canada sur le vote, que cela semble être clairement la cause la plus probable de l'accélération du déclin de la participation électorale parmi tout de qui a été recensé dans la littérature. Partant de ce constat, il est tout à fait plausible que les pays ayant une population composée d'une grande proportion de jeunes, subissent des déclin de la participation électorale plus importants étant donné que ces jeunes fuyant les urnes sont plus nombreux dans l'électorat de ces pays. L'habile démonstration de Blais et de ses collègues concernant le cas canadien, combiné au constat similaire que Putnam¹⁵³ fait des jeunes Américains, laissent croire que cette explication pourrait s'étendre à l'ensemble des démocraties. Il s'agit donc là, d'une autre hypothèse valable qui mérite certainement davantage d'être vérifiée dans une étude ultérieure qu'une quelconque autre supposition...

¹⁵² André Blais, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau et Neil Nevitte, *Anatomy of a Liberal Victory: Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election* (Peterborough: Broadview Press, 2002).

¹⁵³ Robert D. Putnam, *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community* (New York : Touchstone Book, 2001).

BIBLIOGRAPHIE

- Aarts, Kees et Bernhard Wessels. 2002. *Electoral Turnout in West-European Democracies*. Boston : Annual Meeting of the American Political Science Association.
- Abramson, Paul R. et John H. Aldrich. 1982. « The Decline of Electoral Participation in America ». *American Political Science Review* (septembre), 502-521.
- Alexander, Herbert E. 1989. *Comparative Political Finance in the 1980s*. Cambridge : Cambridge University Press.
- Alexander, Herbert E. et Rei Shiratori. 1994. *Comparative Political Finance Among the Democracies*. Boulder : Westview Press.
- Almond, Gabriel et Sidney Verba. 1963. *The Civic Culture*. Princeton : Princeton University Press.
- Arcelus, Francisco J. et Allan H. Melzer. 1975. « The Decline of Electoral Participation in America ». *American Political Science Review* 69, 1232-1265.
- Avril, Pierre. 1989. *Campagnes électorales, principe d'égalité et transparence financière : l'encadrement juridique de la vie politique*. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille.
- Bailii. 1997. « Electoral Act 1997 ». Bailii, Irish Legislation. En ligne. www.bailii.org/ie/legis/num_act/ea1992103/s25.html (page consultée le 7 septembre 2001).
- Bessières, Michel. 2001. « La corruption, plus qu'une affaire d'État », *Le Courrier de l'UNESCO* (octobre) : 39-41.
- Blais, André. 2000. *To Vote or Not to Vote : the Merits and Limits of Rational Choice Theory*. Pittsburgh : University of Pittsburgh Press.
- Blais, André et Elizabeth Gidengil. 1991. *La démocratie représentative : Perceptions des Canadiens et Canadiennes*. Ottawa : Ministère des Approvisionnement et Services Canada.
- Blais, André, Elisabeth Gidengil, Richard Nadeau et Neil Nevitte. 2002. *Anatomy of a Liberal Victory: Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*. Peterborough: Broadview Press.

- Blais, André, Louis Massicotte et Agnieszka Dobrzynska. 2003. *Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres?*. Document présenté au Symposium sur la participation électorale au Canada. Université Carleton. 18 février 2003. Ottawa. Élections Canada. p. 14. En ligne. www.elections.ca/loi/tur/tuh/TauxPlus.pdf (page consultée le 2 mars 2004).
- Bollen, Kenneth A. 1993. « Liberal Democracy : Validity and Source Biases in Cross-National Measures » *American Journal of political Science* 37 : 1207-1230.
- Burnham, Walter Dean. 1980. « The Appearance and Disappearance of the American Voter ». Dans Richard Rose, dir., *Electoral Participation, A comparative Analysis*. Londres : SAGE Publications, 35-74.
- Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick. 2003. « Participation électorale ». Commission sur la démocratie législative. En ligne. www.gnb.ca/0100/Doc/fact3turnout-f.pdf (page consultée le 15 juillet 2004).
- Crewe, Ivor. 1981. « Electoral Participation ». Dans David Butler et al., dir., *Democracy at the Polls : A Comparative Study of Competitive National Elections*. Washington: American Enterprise Institute, 216-263.
- Dalton, R.J. 1999. « Political Support in Advanced Industrial Democracies ». Dans Pippa Norris dir., *Critical Citizens : Global Support for Democratic Government*. Oxford : Oxford University Press.
- Debbash, Charles et Yves Daudet. 1992. *Lexique de politique*. Paris : Dalloz.
- della Porta, Donatella. 2000. « Social Capital, Beliefs in Government, and Political Corruption » dans Robert D. Putnam et Susan J. Pharr dir., *Disaffected Democracies : What's Troubling the Trilateral Democracies?*. Princeton : Princeton University Press, 202-229.
- Division des affaires politiques et institutionnelles, direction des études générales. 1991. *Le financement des partis politiques dans les États membres de la Communauté européenne*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Doublet, Yves-Marie. 1997. *Le financement de la vie politique*. Paris : Presses universitaires de France.
- Doublet, Yves-Marie. 2004. « La mise en oeuvre : comment est gérée dans la pratique la réglementation du financement des partis politiques ». Dans Transparency International, *Rapport Mondial sur la Corruption 2004*. Berlin : Transparency International, 64-67.

- Drysch, Thomas. 1993. « The New French System of Political Finance ». Dans Arthur B. Gunlicks, dir., *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe*. Boulder : Westview Press, 123-154.
- Eigen, Peter. 2001. « Les puissants sont plus corrompus que jamais ». Transparency International. Communiqué de presse. En ligne. http://www.transparency.org/cpi/2001/pe_statement.fr.html (page consultée le 2 mars 2004).
- Élections Canada. 2004. « Financement des élections ». Élections Canada, Financement des élections. En ligne. <http://www.elections.ca/content.asp?section=loi&document=index&dir=re3&lang=f&textonly=false> (page consultée le 6 juin 2004).
- Fournier, Patrick. 2003. « Seulement 70,5% : Comment expliquer le faible taux de participation au scrutin de lundi dernier? ». *La Presse* (17 avril) : A15.
- Freedom House. 2004. FH Country Ratings. « Freedom in the World Country Ratings ». En ligne. <http://www.freedomhouse.org/ratings/index.htm> (page consultée le 22 juin 2004).
- Gazibo, Mamoudou et Jane Jenson. 2004. *Le politique comparée : fondements, enjeux et approches théoriques*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Geddis, Andrew. 2002. *Regulating Campaign Funding in New Zealand's Changing Electoral Process*. Londres : Papier présenté au séminaire sur le financement des partis politiques du Colombia-institute of Advanced Legal Studies Research.
- Gidengil, Elisabeth, André Blais, Joanna Everitt, Patrick Fournier et Neil Nevitte. 2004. « Coupés de la politique : Les jeunes votent moins parce qu'ils portent moins attention à l'actualité politique ». *La Presse* (5 août) : A14.
- Gidengil, Elisabeth, André Blais, Neil Nevitte et Richard Nadeau. 2003. « La politique électorale, où sont passés les jeunes? ». *Perspectives électorales* (juillet), 9-14.
- Gidlund, Gullan M. 1994. « Regulation of Party Finance in Sweden ». Dans Herbert E. Alexander et Rei Shiratori, dir. *Comparative Political Finance Among the Democracies*. Boulder : Westview Press, 105-114.
- Grenier, Anne-Marie. 2002. *Le déclin de la participation électorale dans les démocraties établies depuis 1961 : l'influence du mode de scrutin*. Mémoire de maîtrise. Département de science politique. Université de Montréal.
- Gunlicks, Arthur B. 1993. *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe*. Boulder : Westview Press.

- Heard, Alexander. 1962. *The costs of democracy, Financing American Political Campaigns*. Garden City : Doubleday & Company.
- Hermet, Guy et al. 1998. *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*. Paris : Armand-Colin.
- Huntington, Samuel P. 1968. *Political Order in Changing Societies*. New Haven : Yale University Press.
- IDEA. 1997. *Voter Turnout from 1945 to 1997 : A Global Report on Political Participation*. Stockholm : International IDEA publication.
- IDEA. 2004. «Database on Political Finance Laws and Regulations ». IDEA, Matrix. En ligne. <http://www.idea.int/matrix/> (page consultée le 4 juin 2004).
- IDEA. 2004. « Voter Turnout ». IDEA, Site Internet de l'organisme. En ligne. <http://www.idea.int/vt/index.cfm> (page consultée le 12 mai 2004).
- IDEA, UNDP, IFES. 2004. « Epic Project ». Epic Project. En ligne. <http://www.epicproject.org/> (page consultée le 4 juin 2004).
- IFES. 2004. « Voter turnout ». IFES, Election Guide. En ligne. <http://www.ifes.org/eguide/turnout.htm> (page consultée le 12 mai 2004).
- IFES, UN-DESA, IDEA. 2004. « Projet Ace ». Projet Ace, Financement des partis et des candidats. En ligne. <http://www.aceproject.org/main/francais/pc/pcd.htm> (page consultée le 4 juin 2004).
- Inglehart, Ronald. 1997. *Modernization and Postmodernization: Cultural, Economic and Political Change in 43 Societies*. Princeton: Princeton University Press.
- Institut National de la Statistique et des Études Économiques. 2003. *La participation électorale aux élections présidentielles et législatives en 2002*. Marseille : INSEE.
- Jain, Randhir B. 2002. *Implementing Party Reforms in South Asia : Challenges and Strategies*. Delhi : A paper prepared for presentation at a Conference on « Political Party Strategies to Combat Corruption ».
- Kanji, Mebs. 2002. « Political Discontent, Human Capital, and Representative Governance ». Dans Neil Nevitte dir., *Value Change and Governance in Canada*. Toronto: University of Toronto Press, 71-105.
- Koole, Ruud. 1989. « The « Modesty » of Dutch Party Finance ». Dans Herbert E. Alexander, dir. *Comparative Political Finance in the 1980s*. Cambridge : Cambridge University Press, 200-219.

- Koole, Ruud. 1994. « Dutch Political Parties : Money and the Message ». Dans Herbert E. Alexander et Rei Shiratori, dir. *Comparative Political Finance Among the Democracies*. Boulder : Westview Press, 115-132.
- Lapp, Miriam. 2002. *Enforcement Mechanisms for Political Party Financing*. Vancouver : Second Annual Meeting of the Inter-American Forum on Political Parties.
- Le Duc, Lawrence, Richard G. Niemi et Pippa Norris. 2002. *Comparing Democracies 2 : New Challenges in the Study of Elections and Voting*. Londres : SAGE Publications.
- Le Soleil. 2004. « La participation électorale continue de baisser ». *Le Soleil* (30 juin) : A3.
- Lewis, Charles. 1996. *The buying of the President*. New York : Perennial.
- Lijphart, Arend. 1997. « Unequal Participation : Democracy's Unresolved Dilemma », *American Political Science Review* 91 (mars) : 1-14.
- Mackie, Thomas T. et Richard Rose. 1991. *The International almanac of electoral history*. Washington: Congressionnal Quaterly.
- McDonald, Michael P. et Samuel L. Popkin. 2001. « The Myth of the Vanishing Voter », *American Political Science Review* 95 (décembre): 963-974.
- Mény, Yves. 1997. « La corruption en France : un changement de perception ». *Les cahiers français* 281 (mai-juin) : 50.
- Nadeau, Richard. 2002. « La satisfaction envers la démocratie : le paradoxe canadien ». Dans Neil Nevitte dir., *Nouvelles valeurs et gouvernance au Canada*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 41-72.
- Nassmacher, Karl-Heinz. 1993. « Comparing Party and Campaign Finance in Western Democracies ». Dans Arthur B. Gunlicks, dir., *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe*. Boulder : Westview Press, 233-267.
- Nassmacher, Karl-Heinz. 2000. *Political finance in Search of Cross National Comparison: Assessing the Present and Future*. Québec : Papier présenté à une session spéciale du Congrès de l'IPSA.
- Nassmacher, Karl-Heinz. 2004. « Monitoring, Control and Enforcement of Political Finance Regulation ». Dans IDEA, *IDEA Handbook on Funding of Political Parties and Elections Campaigns*. Stockholm : International Institute for Democracy and Electoral Assistance.

- Nevitte, Neil. 1996. *The Decline of Deference*. Toronto : Broadview Press.
- Norris, Pippa. 1999. « Conclusions : The Growth of Critical Citizens and its Consequences ». Dans Pippa Norris dir., *Critical Citizens : Global Support for Democratic Government*. Oxford : Oxford University Press, 257-272.
- Norris, Pippa. 1999. « Introduction : The Growth of Critical Citizens? ». Dans Pippa Norris dir., *Critical Citizens; Global Support for Democratic Governance*. Oxford : Oxford University Press, 1-30.
- Paltiel, Khayyam Z. 1976. *Candidate and Election Finance, Study No22, Royal Commission on Corporate Concentration*. Ottawa : Queen's Printer.
- Paltiel, Khayyam Z. 1981. « Campaign Finance : Contrasting Practices and Reforms ». Dans David Butler et al. dir., *Democracy at the Polls*. Washington : American Enterprise Institute for Public Policy Research.
- Pharr, Susan J. et Robert D. Putnam. 2000. *Disaffected démocraties : What's troubling the trilateral countries?*. Princeton: Princeton University Press.
- Pinto-Duschinsky, Michael. 2001. *Political Finance and Democracy : Major Challenges for Reformers and Scholars*. Washington : Papier présenté à la conférence sur le Political Finance and Democracy in East Asia : The Use and Abuse of Money in Campaigns and Elections.
- Pinto-Duschinsky, Michael. 2003. « Financement des partis et des candidats ». Aceproject. En ligne. www.aceproject.org/main/francais/pc/pcd.htm (page consultée le 6 juillet 2004).
- Pinto-Duschinsky, Michael. 2003. « Opinion publique envers les subventions d'État ». Aceproject. En ligne. www.aceproject.org/main/francais/pc/pcd01a03.htm (page consultée le 6 juillet 2004).
- Powell, G. Bingham. 2000. *Elections as Instruments of Democracy, Majoritarian and Proportional Visions*. Londres : Yale University Press.
- Putnam, Robert D. 2001. *Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community*. New York : Touchstone Book.
- Putnam, Robert D., Susan J. Pharr et Russell J. Dalton. 2000. « Introduction : What's Troubling the Trilateral Democracies? ». Dans Robert D. Putnam et Susan J. Pharr dir., *Disaffected Democracies : What's Troubling the Trilateral Democracies?*. Princeton : Princeton University Press, 3-30.
- Quinones, Enery. 2000. « Qu'est-ce que la corruption? ». *L'Observateur de l'OCDE* 220 (avril) : 21-22.

- Radcliff, Benjamin. 1992. « The Welfare State, Turnout and the Economy : A Comparative Analysis ». *American Political Science Review* 86, 444-454.
- Rosenstone, Steven J. 1982. « Economic Adversity and Voter Turnout ». *American Journal of Political Science* 26 (février) : 25-46.
- Scott, James C. 1972. *Comparative Political Corruption*. Englewood Cliffs : Prentice-Hall.
- Settle, Russel F. et Burton A. Abrams. 1976. « The Determinants of Voter Participation : A More General Model ». *Public Choice* 27 : 81-89.
- Singh Ghaleigh, Navraj. 2001. *The Structure and Content of Financing Politics : Political Parties Elections and Referendums Act 2000*. Florence : Department of Law, European University Institute.
- Sorauf, Frank J. 1990. « Public Opinion on Campaign Finance ». Dans Margaret Latus Nugent et John R. Johannes, dir., *Money, Elections ans Democracy*. Boulder : Westview Press, 207-224.
- Stanbury, William T. 1993. « Financing Federal Politics in Canada in an Era of Reform ». Dans Arthur B. Gunlicks, dir., *Campaign and Party Finance in North America and Western Europe*. Boulder : Westview Press, 68-119.
- Teixeira, Ruy A. 1987. *Why Americans don't vote : Turnout Decline in the United States 1960-1984*. Westport : Greenwood Press.
- Transparency International. 2004. « Questions et réponses ». Transparency International. En ligne. <http://www.transparency.org/cpi/2001/qanda.fr.html> (page consultée le 24 janvier 2004).
- Walecki, Marcin. 2004. « L'argent de la politique et la corruption ». Dans Transparency International, *Rapport Mondial sur la Corruption 2004*. Berlin : Transparency International, 23-39.
- Ward, Gene. 2004. « Le rôle de la divulgation d'informations dans la lutte contre la corruption dans le financement politique ». Dans Transparency International, *Rapport Mondial sur la Corruption 2004*. Berlin : Transparency International, 47-59.
- Wattenberg, Martin P. 1993. « Views of the Parties : Negativity or Neutrality? ». Dans Richard G. Niemi et Herbert F. Weisberg dir., *Controversies in Voting Behavior*. Washington : Congressional Quarterly, 368-382.
- Wayne, Stephen J. 2004. *The Road to the White House 2004 : The Politics of Presidential Elections*. Belmont : Wadsworth/Thomson Learning.

Wiberg, Matti. 1991. *The Public Purse and Political Parties : Public Financing of Political Parties in Nordic Countries*. Helsinki : Finnish Political Science Association.

ANNEXE A

Tableau de données générales

Pays	1960-1964		1965-1969		1970-1974		1975-1979		1980-1984		1985-1989		1990-1994		1995-1999		2000-2004	
	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)
Allemagne	87,7	12,5	86,7	50	91,1	50	90,6	50	88,8	62,5	84,3	62,5	78,4	62,5	82,2	62,5	79,1	62,5
Australie	95,5	12,5	95	12,5	95,4	12,5	95,2	12,5	94,4	25	93,8	25	95,5	62,5	95,5	62,5	94,9	62,5
Autriche	93,8	12,5	93,8	12,5	92,1	25	92,6	25	92,6	25	90,5	25	84,3	25	83,2	25	80,5	25
Canada	80,2	12,5	75,8	12,5	74,1	75	75,7	75	72,3	75	75,3	75	69,6	75	67	75	61,2	87,5
Danemark	85,7	0	89	0	87,9	0	88,7	0	88,1	0	85,4	14,3	83,6	42,9	86	42,9	87,2	50
Etats-Unis	58,1	0	55,1	0	47,5	75	46,9	75	51,6	75	46,6	75	47,4	75	45,8	75	45,9	75
Finlande	85,1	0	85	50	81,8	50	74,6	50	75,7	50	72,1	50	68,4	50	66,9	50	69,7	50
France	68,7	12,5	80,5	12,5	81,3	12,5	71,6	12,5	70,9	12,5	72,3	87,5	68,9	87,5	68	100	60,3	100
Irlande	70,6	28,6	76	28,6	76,6	28,6	76,3	28,6	74,5	28,6	70,9	28,6	68,5	57,1	66,1	85,7	62,6	87,5
Israël	81,3	0	83,5	50	78,6	75	79,2	75	78,6	75	79,7	87,5	77,4	87,5	79	87,5	67,8	100
Italie	92,9	0	92,3	0	93,2	62,5	91,9	62,5	89	62,5	88,9	75	86,8	75	82,9	75	81,4	75
Japon	72,3	0	71,2	0	71,6	0	70,7	62,5	71,3	62,5	64	62,5	70,2	62,5	51,8	62,5	59,4	62,5
Norvège	79,1	0	84,6	0	80,2	14,3	82,9	14,3	82	14,3	83,6	14,3	75,9	14,3	78	14,3	75	25
N.-Zélande	89,9	37,5	88,2	37,5	89,8	37,5	84	37,5	92,6	37,5	89,1	37,5	85,2	62,5	86,5	62,5	77	62,5
Pays-Bas	95,1	0	95	0	81,3	12,5	88	12,5	84	12,5	83	25	78,8	25	73,2	37,5	79,6	37,5
Royaume-Uni	77,2	25	76	25	74,7	25	76	25	72,8	25	75,4	25	77,8	25	71,5	25	59,4	75
Suède	84,9	0	89,3	12,5	89,6	12,5	91,2	12,5	91,5	25	87,9	25	87,4	25	81,4	25	80,1	25

Variations brutes des deux variables de départ d'une période à l'autre

ANNEXE B

Pays	1960-1964 à 1965-1969		1965-1969 à 1970-1974		1970-1974 à 1975-1979		1975-1979 à 1980-1984		1980-1984 à 1985-1989		1985-1989 à 1990-1994		1990-1994 à 1995-1999		1995-1999 à 2000-2004	
	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)	Moy. de la partici. élec. (%)	Niveau de rigueur du fin. élec. (%)
Allemagne	-1	37,5	4,4	0	-0,5	0	-1,8	12,5	-4,5	0	-5,9	0	3,8	0	-3,1	0
Australie	-0,5	0	0,4	0	-0,2	0	-0,8	12,5	-0,6	0	1,7	37,5	0	0	-0,6	0
Autriche	0	0	-1,7	12,5	0,5	0	0	0	-2,1	0	-6,2	0	-1,1	0	-2,7	0
Canada	-4,4	0	-1,7	62,5	1,6	0	-3,4	0	3	0	-5,7	0	-2,6	0	-5,8	12,5
Danemark	3,3	0	-1,1	0	0,8	0	-0,6	0	-2,7	14,3	-1,8	28,6	2,4	0	1,2	7,1
États-Unis	-3	0	-7,6	75	-0,6	0	4,7	0	-5	0	0,8	0	-1,6	0	0,1	0
Finlande	-0,1	50	-3,2	0	-7,2	0	1,1	0	-3,6	0	-3,7	0	-1,5	0	2,8	0
France	11,8	0	0,8	0	-9,7	0	-0,7	0	1,4	75	-3,4	0	-0,9	12,5	-7,7	0
Irlande	5,4	0	0,6	0	-0,3	0	-1,8	0	-3,6	0	-2,4	28,5	-2,4	28,6	-3,5	1,8
Israël	2,2	50	-4,9	25	0,6	0	-0,6	0	1,1	12,5	-2,3	0	1,6	0	-11,2	12,5
Italie	-0,6	0	0,9	62,5	-1,3	0	-2,9	0	-0,1	12,5	-2,1	0	-3,9	0	-1,5	0
Japon	-1,1	0	0,4	0	-0,9	62,5	0,6	0	-7,3	0	6,2	0	-18,4	0	7,6	0
Norvège	5,5	0	-4,4	14,3	2,7	0	-0,9	0	1,6	0	-7,7	0	2,1	0	-3	10,7
N.-Zélande	-1,7	0	1,6	0	-5,8	0	8,6	0	-3,5	0	-3,9	25	1,3	0	-9,5	0
Pays-Bas	-0,1	0	-13,7	12,5	6,7	0	-4	0	-1	12,5	-4,2	0	-5,6	12,5	6,4	0
Royaume-Uni	-1,2	0	-1,3	0	1,3	0	-3,2	0	2,6	0	2,4	0	-6,3	0	-12,1	50
Suède	4,4	12,5	0,3	0	1,6	0	0,3	12,5	-3,6	0	-0,5	0	-6	0	-1,3	0

ANNEXE C

*Fiche d'évaluation de la rigueur du financement politique***Allemagne (Allemagne de l'Ouest avant 1990)**

Questions à se poser	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Est-ce qu'il y a présence quelconque de financement pol. public?	OUI								
Est-ce que les sources de financement sont divulguées?	NON	OUI							
Est-ce que les donations sont seulement permises aux personnes physiques?	NON								
Est-ce qu'il y a une limitation monétaire aux donations pouvant être faites?	NON								
Est-ce que les dépenses électorales sont limitées?	NON								
Est-ce que les dépenses électorales sont divulguées?	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Est-ce que les partis/candidats doivent faire un rapport sur leur financement?	NON	OUI							
Est-ce qu'une autorité peut sanctionner en cas de manquement aux règles?	NON	OUI							
Niveau de rigueur	1/8	4/8	4/8	4/8	5/8	5/8	5/8	5/8	5/8
Niveau de rigueur en pourcentage	12,5%	50%	50%	50%	62,5%	62,5%	62,5%	62,5%	62,5%

Australie

Questions à se poser	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Est-ce qu'il y a présence quelconque de financement pol. public?	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Est-ce que les sources de financement sont divulguées?	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Est-ce que les donations sont seulement permises aux personnes physiques?	NON								
Est-ce qu'il y a une limitation monétaire aux donations pouvant être faites?	NON								
Est-ce que les dépenses électorales sont limitées?	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON	NON
Est-ce que les dépenses électorales sont divulguées?	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Est-ce que les partis/candidats doivent faire un rapport sur leur financement?	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Est-ce qu'une autorité peut sanctionner en cas de manquement aux règles?	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Niveau de rigueur	1/8	1/8	1/8	1/8	2/8	2/8	5/8	5/8	5/8
Niveau de rigueur en pourcentage	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	25%	25%	62,5%	62,5%	62,5%

ANNEXE C (SUITE)

*Fiche d'évaluation de la rigueur du financement politique***Finlande**

Questions à se poser	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Est-ce qu'il y a présence quelconque de financement pol. public?	NON	OUI							
Est-ce que les sources de financement sont divulguées?	NON	OUI							
Est-ce que les donations sont seulement permises aux personnes physiques?	NON								
Est-ce qu'il y a une limitation monétaire aux donations pouvant être faites?	NON								
Est-ce que les dépenses électorales sont limitées?	NON								
Est-ce que les dépenses électorales sont divulguées?	NON	OUI							
Est-ce que les partis/candidats doivent faire un rapport sur leur financement?	NON	OUI							
Est-ce qu'une autorité peut sanctionner en cas de manquement aux règles?	NON								
Niveau de rigueur	0/8	4/8	4/8	4/8	4/8	5/8	4/8	4/8	4/8
Niveau de rigueur en pourcentage	0%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%

France

Questions à se poser	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Est-ce qu'il y a présence quelconque de financement pol. public?	OUI								
Est-ce que les sources de financement sont divulguées?	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Est-ce que les donations sont seulement permises aux personnes physiques?	NON	OUI	OUI						
Est-ce qu'il y a une limitation monétaire aux donations pouvant être faites?	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Est-ce que les dépenses électorales sont limitées?	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Est-ce que les dépenses électorales sont divulguées?	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Est-ce que les partis/candidats doivent faire un rapport sur leur financement?	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Est-ce qu'une autorité peut sanctionner en cas de manquement aux règles?	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Niveau de rigueur	1/8	1/8	1/8	1/8	1/8	7/8	7/8	8/8	8/8
Niveau de rigueur en pourcentage	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	12,5%	87,5%	87,5%	100%	100%

Fiche d'évaluation de la rigueur du financement politique

ANNEXE C (SUITE)

Irlande

Questions à se poser	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Est-ce qu'il y a présence quelconque de financement pol. public?	NON	OUI							
Est-ce que les sources de financement sont divulguées?	NON	OUI	OUI						
Est-ce que les donations sont seulement permises aux personnes physiques?	NON								
Est-ce qu'il y a une limitation monétaire aux donations pouvant être faites?	N/D	OUI							
Est-ce que les dépenses électorales sont limitées?	OUI								
Est-ce que les dépenses électorales sont divulguées?	OUI								
Est-ce que les partis/candidats doivent faire un rapport sur leur financement?	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Est-ce qu'une autorité peut sanctionner en cas de manquement aux règles?	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
Niveau de rigueur	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	2/7	4/7	6/7	7/8
Niveau de rigueur en pourcentage	28,6%	28,6%	28,6%	28,6%	28,6%	28,6%	57,1%	85,7%	87,5%

Israël

Questions à se poser	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Est-ce qu'il y a présence quelconque de financement pol. public?	NON	OUI							
Est-ce que les sources de financement sont divulguées?	NON	NON	OUI						
Est-ce que les donations sont seulement permises aux personnes physiques?	NON	OUI							
Est-ce qu'il y a une limitation monétaire aux donations pouvant être faites?	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI
Est-ce que les dépenses électorales sont limitées?	NON	OUI							
Est-ce que les dépenses électorales sont divulguées?	NON	NON	OUI						
Est-ce que les partis/candidats doivent faire un rapport sur leur financement?	NON	OUI							
Est-ce qu'une autorité peut sanctionner en cas de manquement aux règles?	NON	OUI							
Niveau de rigueur	0/8	4/8	6/8	6/8	6/8	7/8	7/8	7/8	8/8
Niveau de rigueur en pourcentage	0%	50%	75%	75%	75%	87,5%	87,5%	87,5%	100%

ANNEXE C (SUITE)

*Fiche d'évaluation de la rigueur du financement politique***Norvège**

Questions à se poser	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Est-ce qu'il y a présence quelconque de financement pol. public?	NON	NON	OUI						
Est-ce que les sources de financement sont divulguées?	N/D	OUI							
Est-ce que les donations sont seulement permises aux personnes physiques?	NON								
Est-ce qu'il y a une limitation monétaire aux donations pouvant être faites?	NON								
Est-ce que les dépenses électorales sont limitées?	NON								
Est-ce que les dépenses électorales sont divulguées?	NON								
Est-ce que les partis/candidats doivent faire un rapport sur leur financement?	NON								
Est-ce qu'une autorité peut sanctionner en cas de manquement aux règles?	NON								
Niveau de rigueur	0/7	0/7	1/7	1/7	1/7	1/7	1/7	1/7	2/8
Niveau de rigueur en pourcentage	0%	0%	14,3%	14,3%	14,3%	14,3%	14,3%	14,3%	25%

Nouvelle-Zélande

Questions à se poser	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Est-ce qu'il y a présence quelconque de financement pol. public?	NON								
Est-ce que les sources de financement sont divulguées?	OUI								
Est-ce que les donations sont seulement permises aux personnes physiques?	NON								
Est-ce qu'il y a une limitation monétaire aux donations pouvant être faites?	NON								
Est-ce que les dépenses électorales sont limitées?	OUI								
Est-ce que les dépenses électorales sont divulguées?	OUI								
Est-ce que les partis/candidats doivent faire un rapport sur leur financement?	NON								
Est-ce qu'une autorité peut sanctionner en cas de manquement aux règles?	NON								
Niveau de rigueur	3/8	3/8	3/8	3/8	3/8	3/8	5/8	5/8	5/8
Niveau de rigueur en pourcentage	37,5%	37,5%	37,5%	37,5%	37,5%	37,5%	62,5%	62,5%	62,5%

ANNEXE C (SUITE)

Fiche d'évaluation de la rigueur du financement politique

Suède

Questions à se poser	1960-1964	1965-1969	1970-1974	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	2000-2004
Est-ce qu'il y a présence quelconque de financement pol. public?	NON	OUI							
Est-ce que les sources de financement sont divulguées?	NON								
Est-ce que les donations sont seulement permises aux personnes physiques?	NON								
Est-ce qu'il y a une limitation monétaire aux donations pouvant être faites?	NON								
Est-ce que les dépenses électorales sont limitées?	NON								
Est-ce que les dépenses électorales sont divulguées?	NON								
Est-ce que les partis/candidats doivent faire un rapport sur leur financement?	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Est-ce qu'une autorité peut sanctionner en cas de manquement aux règles?	NON								
Niveau de rigueur	0/8	1/8	1/8	1/8	2/8	2/8	2/8	2/8	2/8
Niveau de rigueur en pourcentage	0%	12,5%	12,5%	12,5%	25%	25%	25%	25%	25%